



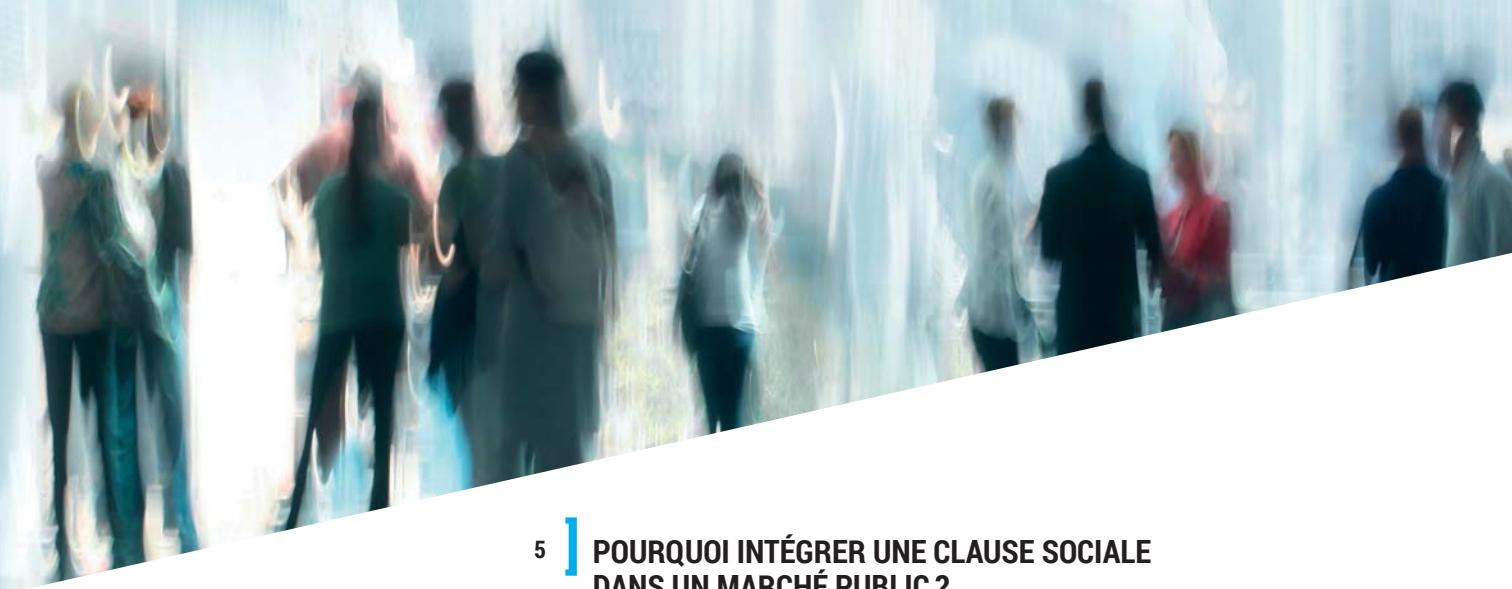
Toulouse  
Métropole  
Emploi

3<sup>e</sup> ÉDITION

GUIDE  
LOCAL DE LA  
CLAUSE SOCIALE



[www.emploi-tme.fr](http://www.emploi-tme.fr)



## **5 | POURQUOI INTÉGRER UNE CLAUSE SOCIALE DANS UN MARCHÉ PUBLIC ?**

9 Clause sociale et rénovation urbaine

## **10 | MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES : QUELLES CLAUSES SOCIALES, QUELLES RÉPONSES ?**

10 Quels sont les outils et leurs applications concrètes ?

12 Mémento des articles de l'ordonnance 2015  
permettant la clause sociale

23 Base de calcul de la volumétrie d'insertion

25 Quelles sont les solutions sur lesquelles l'entreprise peut s'appuyer  
pour répondre à la clause sociale ?

26 Comment est comptabilisée l'obligation d'insertion ?

## **28 | LES RESSOURCES DU TERRITOIRE UNE ORGANISATION POUR ACCOMPAGNER LES DONNEURS D'ORDRE ET LES ENTREPRISES**

28 Les chargés de mission clauses sociales (ou facilitateurs)

32 Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)

33 L'annuaire des ressources locales

## **66 | ANNEXES**

66 Small Business Act, Toulouse Métropole Charte de Marchés Publics

74 Référencement des sites utiles

75 Glossaire

**Bertrand Serp,**  
*président de Toulouse  
Métropole Emploi*

Le guide local de la clause sociale qui est aujourd'hui à sa troisième édition et mise à jour a toujours eu pour ambition d'apporter des réponses concrètes aux acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. Notre souhait est qu'il soit un vecteur de promotion de cet outil unique en son genre, par sa capacité à mobiliser autour d'un objectif partagé, des acteurs aux enjeux, contraintes et finalités aussi différentes.

Cette nouvelle édition se veut utile aux donneurs d'ordre, en rappelant l'évolution du cadre réglementaire des clauses sociales avec la parution de la nouvelle ordonnance de juillet 2015, aux entreprises, en listant les différentes modalités de mise en œuvre possibles et les ressources locales qu'elles peuvent mobiliser, aux acteurs de l'emploi et l'insertion en faisant la promotion de leur rôle et leurs savoirs faire.

Depuis 2012, le chemin parcouru par TME a permis d'accroître de manière exponentielle le nombre de donneurs d'ordre aussi bien publics que privés qui se sont engagés de manière volontaire et déterminée dans l'introduction de la clause sociale dans leurs marchés. Nous avons expérimenté et impulsé le recours à la clause dans des types de marchés très différents permettant ainsi la diversification des métiers concernés. Nous avons bénéficié de la contribution attentive et enrichissante des branches professionnelles et maintenu le dialogue constant avec les entreprises pour chercher les solutions les mieux adaptées à leurs contraintes aux côtés des acteurs de l'emploi et de l'insertion. Cette large mobilisation montre l'intérêt de ce dispositif unique, dont la finalité est sans conteste de permettre aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver le chemin de la réussite.

Ainsi, tout au long de l'année 2016, Toulouse Métropole Emploi a accompagné 39 donneurs d'ordre, parmi les 50 donneurs d'ordre partenaires, dont les marchés ont permis la réalisation d'un peu plus de 500 000 d'heures d'insertion mises en œuvre par 280 entreprises.

La nouvelle ordonnance régissant la clause sociale dans les marchés publics lance de nouveaux défis que nous saurons relever ensemble comme cela a été le cas dans les années précédentes.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à l'enrichissement de ce guide par leurs témoignages, leurs apports techniques, leur regard constructif et critique.

*En acceptant avec votre Dilection -  
Bonne Fidélité,  
Bertrand Serp.*





**Thierry Le Friant,**

*Président de la FRTP Midi-Pyrénées*

« Les Travaux Publics sont un secteur d'insertion durable et d'intégration professionnelle.

Les entreprises ont toujours mené des actions en faveur des populations éloignées de l'emploi, en échec scolaire ou en difficultés sociales.

Cela fait partie de l'A.D.N de l'entreprise de Travaux Publics. L'introduction des clauses sociales dans les marchés publics n'a donc pas changé les habitudes. Bien cadrées et bien gérées, elles permettent de rendre toutes les entreprises acteurs de l'insertion dès lors qu'elles répondent à un marché « clausé ». Elles permettent aussi de faire découvrir les métiers des TP à de nouveaux publics et parfois aux entreprises de trouver leurs futurs collaborateurs. Ainsi, tout le monde a à y gagner.

Mais pour que tout cela se passe bien, il est nécessaire de prendre en compte la spécificité du chantier, la nature des prestations à réaliser et les impératifs de sécurité et donc d'adapter le volume d'insertion aux possibilités de l'entreprise et à la typologie du marché. Ainsi, l'insertion ne se fera pas au détriment de la production et de la rentabilité du chantier. Le partenariat avec le maître d'ouvrage ou l'assistant à maîtrise d'ouvrage et leur connaissance du secteur des travaux publics sont une réelle valeur ajoutée. Pour conclure, selon la FRTP, l'insertion peut être une formidable occasion de découvrir de nouveaux potentiels et de les amener vers une professionnalisation et une employabilité durable dans le secteur, à condition qu'elle soit réalisée de façon intelligente et en cohérence avec les réalités du terrain. »



**Philippe Chipaux Martinet**

*président de l'UNEP Midi-Pyrénées*

« Les clauses sociales sont un des outils à disposition des entreprises d'espaces verts qui leur permet de respecter et consolider leurs engagements en matière de responsabilité sociale.

Pour l'UNEP, les entreprises d'espaces verts sont sensibles à l'insertion des personnes en difficulté sur les bassins d'emploi au niveau local. L'intérêt de la branche professionnelle pour l'application de cette mesure est de permettre l'intégration et la professionnalisation des personnes éloignées de l'emploi pour une insertion durable dans nos métiers. Ce dispositif permet aussi de nouer des partenariats institutionnels avec les acteurs locaux du dispositif. »

**François Leroux,**

*Président exécutif du Fare Propreté*

« Les entreprises de Propreté soulignent que les conditions de réussite de la mise en œuvre de clauses sociales sur les marchés propreté doivent être fondées sur une relation étroite avec les différentes parties (acheteurs, acteurs de l'emploi et de l'insertion) sur la base d'un dialogue constructif.

En effet, les entreprises de propreté forment et insèrent durablement depuis toujours des personnes éloignées de l'emploi. La branche a mis en place un dispositif spécifique [www.inserpropre.fr](http://www.inserpropre.fr) ainsi que des dispositifs efficaces pour qualifier ses salariés, intégrer des jeunes en alternance, accompagner des personnes en difficultés vers l'emploi, notamment au travers des GEIQ Propreté.

Une concertation préalable entre tous les acteurs permet d'apporter des solutions adaptées aux spécificités du secteur de la propreté (organisation du travail, reprise de personnel lors du changement de prestataire...) pour insérer de nouvelles compétences, et garantir l'emploi des salariés du site concerné par la clause. »

**Frédéric Carré,**

*président de la Fédération Départementale du bâtiment et travaux publics 31*

« Du côté de la Fédération du BTP de la Haute-Garonne les clauses sociales font désormais partie de l'histoire.

Bien que ressenties avec méfiance à leur apparition l'attitude de la FBTP31 ne fût pas pour autant marquée par une franche hostilité mais par le souci constant de tirer le meilleur parti des clauses sociales avec en perspective l'intérêt des entreprises et de ceux qui en bénéficiaient.

Cette posture permet de nouer avec Toulouse Métropole Emploi des relations de confiance qui par-delà les municipalités successives ont conduit à une pratique raisonnée des clauses sociales.

Aujourd'hui, dans un contexte de concurrence fortement ébranlé par bon nombre de dérives sociales, les clauses éthiques, les clauses sociales et environnementales participent au choix des entreprises responsables. »





# POURQUOI INTÉGRER UNE CLAUSE SOCIALE DANS UN MARCHÉ ?

L'OBJECTIF DES CLAUSES SOCIALES EST DE PROMOUVOIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE EN CONFIAANT LA RÉALISATION D'UNE PARTIE DES TRAVAUX OU SERVICES À DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI,

**AVEC**

**UN ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE SUR UN NOMBRE MINIMUM D'HEURES DE TRAVAIL RÉSERVÉES À L'INSERTION**

**ET**

**UN RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN SITUATION D'INSERTION**

Conjuguer un objectif d'insertion des personnes éloignées de l'emploi à l'achat de prestations, de travaux mais également de services et de fournitures **répond à une volonté politique** et est un acte de **responsabilité sociétale**.

Les principaux secteurs d'activité concernés par les clauses sociales sont le bâtiment & les travaux publics, les espaces verts, le nettoyage de locaux, la propreté urbaine, l'environnement, le gardiennage. **Mais les clauses sociales concernent également des marchés** de maîtrise d'œuvre, de prestations informatiques, de restauration, de déménagement.



**Pierre TRAUTMANN**, en charge  
de la commande publique à Toulouse Métropole  
et à la Ville de Toulouse. Adjoint au Maire  
de Toulouse.

*Quelle est la place des clauses sociales dans les marchés publics ?*

À travers leur Charte des Marchés Publics adoptée en décembre 2014, Toulouse Métropole et ses partenaires affichent l'ambition de mettre la commande publique au service du développement local. La Charte réaffirme avec force les engagements en faveur de l'achat responsable et la volonté de systématiser le recours à la clause sociale dans les marchés dont le volume et la durée le permettent. Grâce au travail d'accompagnement et d'explications de Toulouse Métropole Emploi, entreprises, acteurs de l'insertion, élus, acheteurs et techniciens maîtrisent cet outil qu'est la clause d'insertion et œuvrent de concert à sa réussite.

Même si les marchés de travaux restent le vecteur principal de la clause sociale, la diversification est bien engagée dans les domaines comme le traitement de l'eau, le nettoyage, les prestations informatiques et même les prestations intellectuelles. En effet en diversifiant les domaines concernés nous touchons de nouveaux profils de personnes éloignées de l'emploi.

Aujourd'hui, la Métropole souhaite également renforcer l'accès des travailleurs handicapés à l'exécution de ses marchés soit par le biais de la clause sociale, soit en réservant des marchés ou des lots à des entreprises qui emploient plus de 50 % de travailleurs en situation de handicap (Entreprises adaptées, ESAT). »



**Magalie MORLAT**, responsable  
de la Mission Régionale Achats à la Préfecture  
de Région Midi-Pyrénées.

*Comment mettez-vous en œuvre la clause sociale ?*

Au-delà de la volonté politique, je me pose systématiquement la question d'intégrer une clause sociale pour chacun des marchés qui doit être passé. Je prévois cette étape le plus en amont possible, avant même la préparation des pièces et l'expression du besoin. Ce réflexe doit s'institutionnaliser chez les acheteurs. Ensuite, avec le soutien et l'expertise du facilitateur, nous déterminons le dispositif le plus adapté au marché et le nombre d'heures d'insertion.

*Souhaitez-vous la développer ?*

Oui bien sûr ! J'anime un réseau important d'acheteurs des services déconcentrés de l'État. À ce titre, je leur rappelle à chaque occasion l'importance et la nécessité d'intégrer les clauses sociales dans les marchés publics. Pour faire progresser la mise en œuvre des clauses, il faut renforcer la communication et la formation des services sur ce sujet.

**Catherine HUMBERT**, direction de la Commande Publique de Toulouse Métropole et Ville de Toulouse

*Pourquoi intégrer des clauses sociales dans les marchés publics ?*

La commande publique représente environ 15 % du PIB national. Les clauses sociales permettent de mettre ce poids au service des politiques d'insertion. Cela permet d'orienter les recrutements et la formation en direction des publics qui en ont le plus besoin.

Nous adaptons les modalités de la clause en fonction de certains critères : le secteur, la nature de la prestation, le montant du marché. La clause la plus courante est celle basée sur l'article 38 l'ordonnance 2015. Nous utilisons également le critère insertion dit « 38-52 » pour les secteurs où les entreprises ont une expérience de l'insertion. Cette modalité requiert une certaine maturité des entreprises afin d'être mise en place efficacement.

Enfin nous utilisons l'article 28, où l'objet même du marché est l'insertion, appuyé sur une prestation technique, et l'article 36-1, qui permet de réserver des marchés aux entreprises adaptées et ESAT, lorsque l'on sait que l'offre d'insertion est suffisante.



**Bénédicte LAUDOUAR**

*Déléguée Régionale Fare Propreté Sud-Ouest*

*Quels sont les travaux de la branche Propreté en matière de clauses sociales ?*

Nous avons mené une étude multirégionale sur la question auprès de l'ensemble des acteurs (Entreprises de Propreté, donneurs d'ordre, facilitateurs, structures d'insertion). Il en ressortait notamment les difficultés des entreprises de propreté face à des clauses sociales peu adaptées à notre secteur d'activité et en particulier à la reprise du personnel. Suite à ces travaux, nous avons créé un outil ([www.inserpropre.fr](http://www.inserpropre.fr)) pour les entreprises de propreté qui permet de mieux connaître les enjeux, la mise en œuvre et les ressources pour y parvenir. Nous avons également mis en place la Charte nationale pour l'insertion durable dans les métiers de la Propreté et avons publié une proposition de rédaction de clauses sociales qui tient compte de nos spécificités.

*Quelles sont les perspectives sur notre territoire ?*

La cellule Insertion de Toulouse Métropole Emploi est très dynamique sur le sujet et nous associe à ses travaux depuis déjà plusieurs années. Ce guide comportait déjà des adaptations à nos métiers et nous espérons que notre collaboration permettra de faciliter l'insertion durable dans notre secteur. Nous savons également que l'expérience sur Toulouse peut être précurtrice pour d'autres territoires et s'inscrit pleinement dans nos développements nationaux. »

**Hélène POQUILLON**,

*Responsable Procédure Marché, Pôle Ressources, Finances et Méthodes pour l'aménageur Oppidéa*

*Comment avez-vous été accompagné pour mettre en place la clause ?*

Nous avons fait un gros travail avec Toulouse Métropole Emploi. Sans eux nous ne nous serions pas lancés dans la mise en place des clauses.

On regarde ensemble comment on intègre la clause dans la rédaction du marché, et Toulouse Métropole Emploi fait le lien avec les entreprises pour que ce soit bien mis en place.

*Quelles évolutions de cette démarche depuis 2012 ?*

Dans le cadre de la commande publique, en sus des marchés de travaux, la démarche d'insertion est intégrée dans de nombreux marchés de maîtrise d'œuvre.

De plus, Oppidea a démarré sur deux ZAC pilotes Empalot Garonne et Toulouse Montaudran Aérospace (TMA) l'intégration de clauses sociales dans ses cahiers des charges de cession de terrain (CCCT) qui s'imposent désormais aux acquéreurs de terrains. Cette action a été très bien accueillie par les promoteurs concernés.

Cela représente sur la ZAC TMA 11 500 heures en cours de réalisation pour le lot 2 E et environ 46 000 heures sur une période de 4 ans pour les 8 lots du quartier place centrale.

Sur la ZAC Empalot Garonne, les CCCT de 6 îlots ont fait ou vont faire l'objet de ces clauses soit environ 69 000 heures pour les 5 ans à venir.



### L'USH Midi-Pyrénées

Les bailleurs sociaux ont mandaté, depuis 2008, l'USH Midi-Pyrénées afin d'apporter une expertise dans la coordination des clauses sociales sur leurs marchés de travaux ou de service sur le territoire de la Haute Garonne.

Au regard de leur rôle social et leur souhait d'œuvrer pour le retour à l'emploi, ils élargissent la démarche hors des marchés GPV dès 2009, puis dès 2015 sur toute la région Midi-Pyrénées. L'USH Midi-Pyrénées gère la démarche dans sa globalité, elle a un rôle de conseil, de soutien, de suivi. L'USH Midi-Pyrénées établit les conditions de mise en œuvre des chantiers et les bilans de chantier à destination des entreprises et des bailleurs sociaux.

La mutualisation interorganismes pour la mise en œuvre permet d'optimiser le dialogue avec les acteurs des territoires (facilitateurs, services publics de l'emploi, réseaux IAE, collectivités). Un partenariat se développe visant à harmoniser les méthodes et les outils de mise en œuvre et de suivi.

Par la mise en œuvre des clauses sociales, les organismes du logement social contribuent au retour et au maintien de l'emploi local, confirmant ainsi leur rôle social.

Contacts : Sabine VENIEL-LE-NAVENNEC,  
Directrice USH Midi-Pyrénées - Manuelle  
LAUGA, chargée de mission Clauses Sociales  
également sur l'emploi.

**Julie ROMAIN**, directrice juridique de la Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine (SMAT)

*Pourquoi avez-vous inséré des clauses sociales dans vos marchés ?*

La mise en œuvre de la responsabilité sociale des collectivités doit comprendre une promotion active de l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail. L'action de la SMAT s'inscrit dans ce cadre, sous l'impulsion de Tisséo-SMTC et de Toulouse Métropole, en faisant appel à ses partenaires privilégiés que sont les entreprises par le biais de la commande publique. Partenaires capables de transformer une obligation contractuelle en opportunité notamment dans des secteurs qui manquent de main-d'œuvre.

La mise en application des dispositions prévues par l'article 38 de l'ordonnance relative aux marchés publics est largement favorisée. Les clauses d'insertion sociale sont une condition obligatoire de l'exécution des marchés et non un critère de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Cette position est celle adoptée depuis que la SMAT met en œuvre de telle clause dans le cadre de la réalisation des projets qui lui sont confiés. Toutefois, il ne s'agit pas de rester figé et des mesures d'amélioration du dispositif sont actuellement mises en place. En effet, dorénavant, les entreprises titulaires s'engagent non seulement sur un volume d'heures de travail à consacrer exclusivement à un public répondant aux conditions de l'insertion professionnelle mais également sur un volume d'heures de formation dont le personnel, travaillant au titre de la clause, devra être bénéficiaire. Cette évolution vise à permettre d'accompagner au mieux les candidats et à pérenniser l'emploi au bénéfice des entreprises et des personnes nouvellement recrutées dans ce cadre.

**Jérôme GUIRAL** – Acheteur expert – ARIANE 6 - CNES

*Pourquoi avoir intégré des clauses sociales ?*

Cela répondait aux recommandations de l'État et surtout ce dispositif s'intègre parfaitement dans notre politique RSE, dans notre politique d'achats responsables. Sur Toulouse au CST, Guy Nabet est notre référent en interne sur cette stratégie et sollicite les acheteurs en amont de la procédure achat. Aujourd'hui, systématiquement, nous réfléchissons à l'intégration de telles clauses dans nos contrats que ce soit dans le nettoyage, les espaces verts, la maintenance, la construction de bâtiments... Nous avons également décidé d'introduire ce mécanisme dans la majorité des marchés liés au programme Ariane 6 en Guyane. Depuis déjà quelques années, nous intégrions des dispositions sociales mais la mise en œuvre opérationnelle a démarré avec l'assistance de TME.

*Justement, comment avez-vous été accompagné dans la mise en œuvre ?*

Nous avons rencontré Mr BERNARD qui nous a « tout appris » à ce sujet en termes d'objectifs opérationnels inscrits dans la consultation, d'analyse des réponses des soumissionnaires et de modalités durant l'exécution. Puis nous avons adapté cela à notre contexte industriel. Ainsi pour Ariane 6 en Guyane, nous avons ajusté cette méthodologie face aux enjeux locaux importants.

*Quelles sont vos impressions après maintenant près de 2 ans de mise en œuvre ?*

Nous sommes très satisfaits de ce dispositif tant sur Toulouse qu'en Guyane sur le programme Ariane 6. Cela offre des opportunités aux demandeurs d'emplois des territoires. Les entreprises et industriels sont également très satisfaits, ils ne considèrent pas cela comme une contrainte mais bien comme une opportunité en termes de RSE. Même les fournisseurs étrangers ont su s'adapter à cette disposition que nous inscrivons à la fois comme une condition conformité de l'offre sur le nombre d'heures allouées et comme un critère de jugement des offres sur l'aspect qualitatif. Ces bons résultats nous ont permis d'étendre la clause sur des segments d'achats auxquels nous n'aurions pas pensé initialement tel que les installations mécaniques.

*Dans la mise en œuvre des clauses, rencontrez-vous des difficultés par ailleurs ?*

Bien accompagnés, nous avons privilégié une approche qualitative afin que les engagements demeurent réalistes et que les entreprises intègrent cette pratique vertueuse.

Il n'y a eu aucune résistance en interne, que ce soit au niveau des services techniques, des acheteurs métiers. Cet élément de notre politique d'achats responsables a été pleinement intégré par nos équipes et cette démarche est une réussite à tous les niveaux.

*Quel serait votre conseil pour un maître d'ouvrage non encore impliqué dans cette démarche ?*

La première chose est d'être bien accompagné. Ce n'est pas notre métier, je conseillerais en premier lieu, avant de se lancer, de se rapprocher des spécialistes du sujet. Cela permet aussi de rassurer tout le monde et d'être appuyé dans la mise en œuvre opérationnelle. Les clauses sociales, ça ne s'improvise pas !

## CLAUSE SOCIALE ET RÉNOVATION URBAINE

Le règlement général de l'Agence stipule qu'un projet faisant appel aux concours financiers de l'Agence doit se conformer à la charte d'insertion. Ainsi, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires des conventions pluriannuelles de rénovation urbaine avec l'ANRU doivent exploiter les possibilités offertes par le cadre de la commande publique (Ordonnance Marché public du 23 juillet 2015 et Décret Marché public du 25 mars 2016) pour permettre aux personnes en recherche d'emploi des quartiers de la géographie prioritaire d'accéder à des emplois durables de qualité.

La charte locale d'insertion concernant le programme de rénovation de Toulouse a été contractualisée en novembre 2011 entre l'État, les collectivités territoriales, les services publics de l'emploi, les bailleurs et les fédérations du bâtiment. Elle formalise les objectifs d'insertion des maîtrises d'ouvrage en direction, prioritairement, des publics des quartiers urbains sensibles, et de personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

L'objectif d'insertion qui se développe dans les politiques d'achat, est un moyen pour lutter contre le chômage. Cette démarche devient un réel levier pour l'emploi des publics suivants :

### LES PUBLICS CONCERNÉS PAR LES CLAUSES SOCIALES

- ✓ Demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, peu ou pas expérimentés (jeunes ou adultes)
- ✓ Demandeurs d'emploi de longue durée (minimum 1 an d'inscription)
- ✓ Bénéficiaires des minima sociaux (RSA)
- ✓ Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés
- ✓ Demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans
- ✓ Toute personne exclue durablement du marché de l'emploi

**SONT CONCERNÉES EN PREMIER LIEU LES PERSONNES RELEVANT DE TERRITOIRES DIT DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE**

Conformément à la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'ANRU a adopté une nouvelle charte nationale d'insertion destinée à favoriser l'insertion professionnelle des habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

En contractualisant avec l'ANRU, les porteurs de projets et les maîtres d'ouvrage devront respecter des clauses sociales pour faciliter l'accès à l'emploi des résidents des quartiers, notamment des femmes et des jeunes sans qualifications ou expériences professionnelles.

Ils s'engagent ainsi à leur réserver :

- > au moins 5 % des heures travaillées dans le cadre des chantiers ANRU ;
- > au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité ;
- > des contrats professionnels liés à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement (relogement...).



**L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT**  
*Midi-Pyrénées*



# MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES

## QUELLES CLAUSES SOCIALES, QUELLES RÉPONSES ?



### ARTICLE 30 DE L'ORDONNANCE 2015

« La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales. »

## QUELS SONT LES OUTILS ET LEURS APPLICATIONS CONCRÈTES ?

L'article 30 de l'ordonnance du 23 Juillet 2015 impose aux acheteurs publics de prendre en compte, lorsqu'ils en ont la possibilité (et sauf à justifier qu'ils ne le peuvent pas), les objectifs de développement durable dans leurs achats. Ils peuvent ainsi intégrer dans leurs appels d'offres des clauses environnementales, mais aussi des **clauses sociales**.

Ainsi pour favoriser l'insertion professionnelle, la législation offre plusieurs possibilités à l'acheteur. Elle peut faire de l'insertion professionnelle une condition d'exécution du marché (article 38 de l'ordonnance), l'objet même du marché (article 28 de l'ordonnance), une condition d'exécution et critère de sélection à la fois (article 38 combiné à l'article 52 de l'ordonnance), ou encore elle peut faire l'objet de marchés réservés à des structures employant du personnel en situation de handicap ou en insertion (article 36-1 et 36-2 de l'ordonnance) ou bien à des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (article 37 de l'ordonnance).

La mise en œuvre des clauses sociales implique de nombreux acteurs, parmi lesquels le chargé de mission clauses sociales ou facilitateur qui est le relais du donneur d'ordre et qui sera tout le long du marché l'interlocuteur de l'entreprise.

Dès l'élaboration du marché, à partir des objectifs du donneur d'ordre, les chargés de mission clauses sociales étudient les pièces du marché et apprécient l'opportunité de l'article de l'ordonnance du 23 juillet 2015 à introduire dans le Dossier de Consultation des Entreprises.

L'effort d'insertion demandé aux entreprises sera variable et sera déterminé en fonction de la nature, de la durée, de la technicité du marché et de son montant.

## Le marché auquel l'entreprise répond est-il soumis à la clause sociale ?

Dès l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) l'entreprise peut identifier que le marché est soumis à une clause sociale.

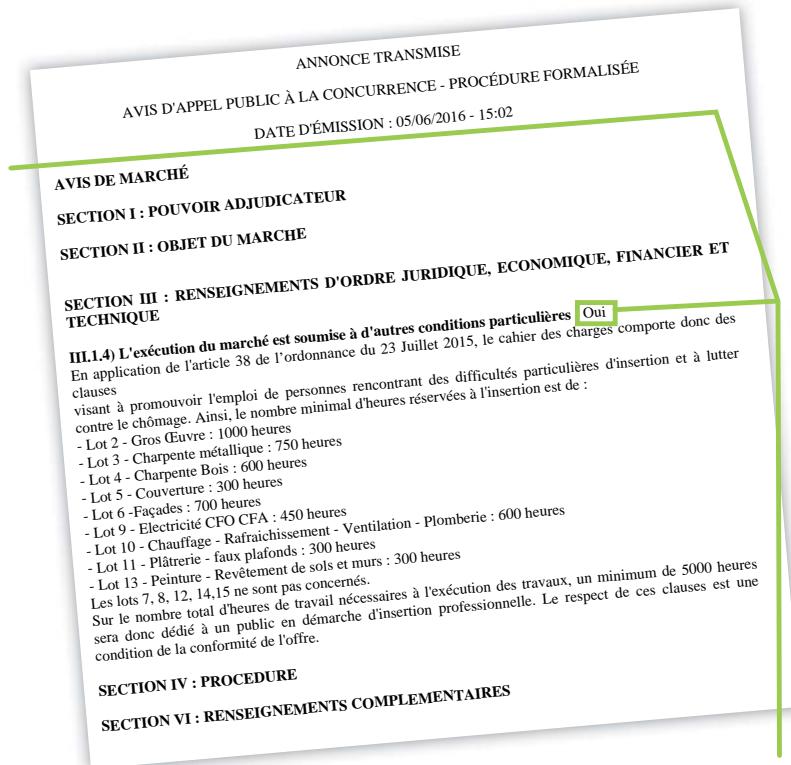
## CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PRIVÉS

L'opportunité du recours aux clauses sociales est régie par la liberté contractuelle et le droit commun des contrats, au même titre que la définition du contenu et de l'ensemble des modalités de mise en œuvre. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises (promoteurs, aménageurs...), à l'instar des maîtres d'ouvrages publics, lancent des démarches de responsabilité sociétale au sein de leur propre politique achat.

Témoignage de **Stéphane AUBAY**,  
Président de Green City Immobilier

En tant qu'acteur de la Promotion Immobilière, nous nous devons de prendre en compte notre responsabilité sociétale, et nous avons souhaité compléter nos engagements en termes de qualité architecturale et environnementale par une dimension sociale étant le premier promoteur privé à imposer de notre propre initiative des clauses d'insertion sociale sur nos marchés de travaux. Après une première expérience en insertion sociale réussie en partenariat avec Toulouse Métropole Emploi, nous avons souhaité poursuivre avec eux la démarche sur l'un de nos projets d'envergure à Toulouse, « Le Green Fee » situé à proximité de la Ramée et représentant 18 millions d'euros de travaux. Nous avons initié les premières concertations en collaboration avec les équipes de Toulouse Métropole Emploi dès le montage du projet.

Il est en effet essentiel que le cadre dans lequel les conditions d'insertion sociale seront mises en œuvre soient parfaitement connues de l'ensemble des acteurs au plus tôt avant le lancement de l'appel d'offres. D'autant que ce travail doit s'accompagner d'un effort de la part du promoteur pour emporter l'adhésion des entreprises et garantir le succès de cette initiative. L'implication des équipes de Toulouse Métropole Emploi a permis un accueil très constructif de la part des entreprises pourtant non habituées à ce type d'engagement sur des opérations « privées ». Cette démarche va permettre de générer 10 000 heures de travail d'insertion sociale, dans le cadre de la réalisation du « Green Fee » participant ainsi à améliorer les conditions d'emploi local.



Un exemple d'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

[ LES EXEMPLES DE PIÈCES DE MARCHÉ FIGURANT DANS L'ENSEMBLE DE CE GUIDE PEUVENT ÊTRE PRÉSENTÉS DIFFÉREMMENT SELON LES DONNEURS D'ORDRE ]

## MÉMENTO DES ARTICLES DE L'ORDONNANCE 2015 PERMETTANT LA CLAUSE SOCIALE

### ARTICLE 38 DE L'ORDONNANCE 2015

« Les conditions d'exécution d'un marché public peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social ou à l'emploi, à condition qu'elles soient liées à l'objet du marché public.

Sont réputées liées à l'objet du marché public les conditions d'exécution qui se rapportent aux travaux, fournitures ou services à fournir en application du marché public, à quelque égard que ce soit et à n'importe quel stade de leur cycle de vie. Elles sont indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation. »

- **L'insertion professionnelle est une condition d'exécution du marché.**
- L'acheteur public demande aux entreprises de réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion = à un volume déterminé d'heures de travail.
- Les modalités d'exécution des clauses peuvent être diverses (embauche directe, mise à disposition de personnel, co traitement ou sous-traitance).

**Dans le cas des marchés privés et des marchés publics** non soumis au code des marchés, l'intégration de la clause sociale mentionne une condition de conformité de l'offre et une obligation contractuelle (équivalent à l'article 38 de l'ordonnance 2015).

**Intérêt de l'article :** l'article 38 de l'ordonnance 2015 est la manière la plus courante d'intégrer des clauses sociales à un marché, car le marché public ne change en rien sauf à ajouter cette condition d'exécution.

L'utilisation de l'article 38 de l'ordonnance 2015 est facilitée par l'article 32 de l'ordonnance 2015, qui permet de décomposer un marché en plusieurs lots. L'allotissement offre la possibilité de définir les lots les plus adaptés en termes de volume, de technicité, etc., pour y introduire une clause sociale pertinente.

**[ IL EST NÉCESSAIRE TANT AU NIVEAU DU DONNEUR D'ORDRE QUE DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE DE VEILLER À RESPECTER LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PUBLIC CONCERNÉ PAR LA CLAUSE ]**

*Un exemple d'accompagnement à un marché de prestations intellectuelles rédigé par Pôle Emploi; Madame **Micheline TABACCHI** Responsable Secteur Carrières & Emploi, ADRAR FORMATION*

Pouvoir compter sur Toulouse Métropole Emploi pour nous aider dans le recrutement d'une assistante support - dans le cadre de notre obligation relative au marché Activ' Emploi - a été on ne peut plus appréciable et apprécié.

Même si nous n'avions pas d'expérience identique antérieure, le principe de la clause Insertion était entendu. Toutefois il restait crucial pour nous, d'avoir un/une candidat/e présentant les aptitudes, compétences, savoir-être attendus sur le poste à pourvoir, mais également la capacité à gérer le suivi administratif de notre groupement sur ce dispositif, soit 6 organismes. La fiche de poste définie, nous avons été très rapidement destinataires de CV nous permettant de lancer le recrutement puis de retenir la personne nous semblant la plus en adéquation avec les missions à réaliser. Toulouse Métropole Emploi a également informé nos différents services des aspects contractuels propres à cette modalité et vraiment joué son rôle de facilitateur. Après une formation interne et un temps d'adaptation, notre nouvelle assistante support a pris ses marques et trouvé sa place dans l'équipe. Un premier CDD d'un an a été signé, qui vient d'être prolongé et elle confirme au quotidien la pertinence de son profil. L'intégration de cette salariée dans notre structure, par le biais de la clause Insertion, a représenté une véritable plus-value dans notre organisation (gain de temps, efficacité du suivi...).

*Un exemple de réponse à un marché d'espace vert rédigé par la ville de Blagnac avec la clause sociale (art.38). Madame **Fabienne CASANABE**, directrice de l'entreprise IDVERDE fait appel au Geiq vert.*

« Grâce à notre partenariat avec le GEIQ vert dont nous sommes fondateurs, les clauses sociales dans les marchés ont permis d'appuyer l'accompagnement de nos salariés sur de plus longues périodes. Ainsi, en contrat avec le GEIQ Vert, ces salariés ont suivi entre 8 et 18 mois de parcours leur permettant d'avoir une solide expérience terrain et un bagage de formation théorique de base. »

IDverde est acteur de l'insertion depuis plus de 15 ans, cependant, les « clauses » ont permis aussi de mettre en avant l'insertion des personnes en difficulté qui était mal perçue autrefois par l'ensemble des acteurs (Maître d'ouvrage, entreprises). Ces parcours représentent maintenant un tremplin : l'insertion des personnes en difficulté est possible dans nos métiers ! Cette intégration permet de transformer ces salariés issus de l'insertion en véritables collaborateurs à long terme.

**L'article 52** de l'ordonnance 2015 permet aux acheteurs publics de prendre en compte parmi les critères d'attribution du marché, en lien avec son objet ou ses conditions d'exécution, les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté (accompagnement mis en place, formations proposées, etc.) au même titre que les critères classiques tels que la valeur technique, le prix, le délai de réalisation, etc. Dans le jugement des offres, le poids accordé au critère de « performance sociale » doit toutefois rester raisonnable. En effet, ce critère ne doit pas être discriminant, tout en restant en lien avec l'objet du marché ou ses conditions d'exécution. **Aussi l'article 52 doit-il être utilisé combiné avec l'article 38.**

**L'insertion professionnelle est à la fois une condition d'exécution du marché et un critère de jugement des offres.**

- Le commanditaire utilise l'article 38 de l'ordonnance et fixe dans le marché, selon les méthodes de calcul habituel, le volume d'heures d'insertion que doit réaliser l'entreprise
- Et il demande aux entreprises soumissionnaires de qualifier leur prestation d'insertion considérée comme une prestation accessoire par rapport à l'objet principal du marché
- Les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle sont retenues dans la sélection comme un des critères d'attribution
- Ce critère doit être pondéré parmi les autres

**Les sous-critères, leur pondération et la grille d'analyse des réponses sont élaborés avec l'appui des chargés de mission clauses sociales.**

Les sous-critères sont généralement :

- **La qualité du tutorat professionnel**
- **La qualité de la formation mise en œuvre**
- **La sécurisation du déroulement du parcours**

Lorsque l'entreprise est attributaire : elle doit mettre en œuvre les modalités sur lesquelles elle a été jugée et s'est engagée.

**Dans le cas des marchés privés**, l'intégration de la clause sociale peut mentionner des critères de jugement de l'offre.

**Intérêt de l'article :** Cette combinaison offre les avantages que présente l'article 38 de l'ordonnance (simplicité) tout en imposant un engagement qualitatif en matière d'insertion (sera retenue l'entreprise faisant notamment la meilleure offre en matière d'insertion)

[ LE CRITÈRE DE L'INSERTION DOIT ÊTRE PONDÉRÉ DE MANIÈRE À NE PAS ÊTRE DISCRIMINATOIRE TOUT EN RESTANT ACCESSOIRE À L'OBJET DU MARCHÉ POUR GARANTIR UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES CANDIDATS.]

*« I.-Le marché public est attribué au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution.*

*Le lien avec l'objet du marché public ou ses conditions d'exécution s'apprécie conformément à l'article 38. [...]*

*II.-Les critères d'attribution n'ont pas pour effet de conférer une liberté de choix illimitée à l'acheteur et garantissent la possibilité d'une véritable concurrence. »*

*L'article 52 de l'ordonnance est complété par l'article 62 du décret Marché public du 25 mars 2016.*

*« [...] II.-Pour attribuer le marché public au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acheteur se fonde :*

*1° Soit sur un critère unique qui peut être : [...]*

*2° Soit sur une pluralité de critères non-discriminatoires et liés à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution au sens de l'article 38 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée, parmi lesquels figure le critère du prix ou du coût et un ou plusieurs autres critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux.*

*Il peut s'agir, par exemple, des critères suivants :*

*a) La qualité, y compris la valeur technique et les caractéristiques esthétiques ou fonctionnelles, l'accessibilité, l'apprentissage, la diversité, les conditions de production et de commercialisation, la garantie de la rémunération équitable des producteurs, le caractère innovant, les performances en matière de protection de l'environnement, de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture, d'insertion professionnelle des publics en difficulté, la biodiversité, le bien-être animal ; [...]* »

## Lorsque l'insertion est un des critères d'attribution (38+52), quel poids représente ce critère dans le jugement des offres ?

L'insertion représente généralement **10 à 20 %** de la note globale, quel que soit le support d'activité du marché. Afin de connaître la pondération des différents critères de jugement, il est nécessaire de se référer au **Règlement de Consultation**.

### Quels sont les sous-critères ?

Exemple de Règlement de Consultation intégrant une clause sociale via les articles 38/52

Les sous-critères et leurs poids dans la notation peuvent varier d'un marché à l'autre selon le maître d'ouvrage, le type de marché (bâtiment/service), la durée et technicité du marché.

*La Ville de Toulouse et Toulouse Métropole se sont engagées dans une politique volontariste d'insertion des personnes en difficulté par le travail. Pour ce faire, elles développent conformément aux articles 38 et 52 de l'ordonnance, des marchés comportant des clauses, visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, en tant que critère d'attribution sur des marchés offrant un potentiel important d'heures d'insertion (plus de 1 500 heures, soit 1 équivalent temps plein). Afin de l'assister dans l'analyse des offres d'insertion proposées par les soumissionnaires, le maître d'ouvrage s'appuie sur une ingénierie d'insertion (ex. Toulouse Métropole Emploi, cf. chapitre des ressources du territoire).*

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

**Pour le lot x :**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
3- Performance en matière d'insertion professionnelle	15%

**3- Performance en matière d'insertion professionnelle: 15 points**

- **qualité du tutorat professionnel** : accompagnement, qualification et fonction du tuteur dans l'entreprise afin de faciliter l'intégration des bénéficiaires (5 points),
- **formation** : définition de la mise en œuvre d'actions de formation dispensées et niveau de qualification professionnelle pouvant être acquis à l'issue du marché (5 points),
- **sécurisation du déroulement des contrats** : description du partenariat mis en place avec l'opérateur d'insertion ou des dispositions prises au sein de l'entreprise en vue de limiter les situations d'échec et de rupture de contrat (5 points).

**Article 7 : Contenu du dossier de consultation**

Intégrer les éléments relatifs :

- au cadre de réponse du mémoire insertion et son mode d'emploi,
- à l'annexe modèle de bilan qualitatif trimestriel clause d'insertion

**Article 8 : Présentation des candidatures et des offres**

Un projet de marché comprenant :

- un mémoire insertion détaillant les dispositions et engagements qualitatifs en termes d'insertion.

Exemple de critères et de pondération dans la notation.

## Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Cette pièce du marché indique le public ciblé par le maître d'ouvrage et l'engagement obligatoire de l'entreprise sur un nombre d'heures d'insertion et de formation minimum. Elle présente également les différentes modalités possibles.

**CCAP – Modèle 38+52 – Clauses**

**1.3.2 Public concerné par l'opération d'insertion :**

Au vu du présent marché, le titulaire s'oblige à conduire une action d'insertion auprès d'un public rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

**Les personnes concernées sont :**

\* En priorité les habitants des quartiers de la géographie prioritaires

- Demandeurs d'emploi depuis plus d'un an
- Bénéficiaires des minima sociaux
- Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés
- Demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans
- Demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, peu ou pas expérimentés (jeunes ou adultes)

**L'objectif est de procéder à de nouveaux recrutements de personnel en insertion professionnelle à l'occasion des marchés publics.**

**Des candidats pourront être proposés par les chargés de mission clause d'insertion.**

Il leur sera obligatoirement réservé, à l'occasion de l'exécution du marché, au minimum :

Libellé du lot	Nombre	Nombre d'heures d'insertion minimales
A		X heures dont Y heures de formation

Sur le nombre total d'heures de travail nécessaires à l'exécution de la prestation, un minimum de x heures dont y heures de formation sera donc dédié à un public en démarche d'insertion professionnelle.

**1.3.2 Modalités de mise en œuvre**

L'entreprise devra préciser dans son mémoire insertion (cf. pièce contractuelle et/ou mode d'emploi) les modalités de mise en œuvre.

**Elle pourra :**

- soit recruter directement,
- soit confier à une ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion), à un GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), à une AI (Association Intermédiaire), ou à une ETT (Entreprise de Travail Temporaire), un certain nombre d'heures de mise à disposition de personnel pour la réalisation des travaux ou des prestations de services,
- soit co-traiter ou sous-traiter une partie des travaux ou des prestations à une EI (Entreprise d'Insertion).

# Mémoire insertion

L'entreprise décrit dans le mémoire insertion les modalités de mise en œuvre puis répond aux 3 sous-critères (tutorat, formation, sécurisation du contrat).

## MEMOIRE INSERTION - CADRE DE REPONSE

Le présent mémoire participe au jugement des offres pour l'appréciation des critères relatifs à la performance en matière d'insertion professionnelle. Les candidats doivent le compléter aussi précisément que possible.

Les entreprises peuvent obtenir des informations et des explications sur les dispositifs et mesures pour l'emploi auprès de l'Assistant Maîtrise d'œuvre Insertion (cf. coordonnées dans le règlement de consultation)

- Heures et modalités de mise en œuvre : X heures d'insertion

Recruter du personnel en insertion et prévoir la bonne réalisation des heures d'insertion pendant la durée du marché

### 1) Planifier la réalisation des heures

- Compléter les tableaux ci-dessous : répartition des heures d'insertion (dont les heures de formation)

Entreprises	a	b	c	TOTAL
	XX heures	XX heures	XX heures	XX heures

		Ventilation par modalité (mentionner le nombre d'heures et nom de l'opérateur en cas de mise à disposition et de l'entreprise d'insertion en cas de cotraitance ou sous-traitance)			
Embauche directe	Contrat d'apprentissage				
	Contrat de professionnalisation				
	CDD				
	CDI				
	CDI de chantier				
	Emploi d'avenir				
	CDD Insertion				
	Autre				
Mise à disposition Contrat de travail de personnel	Contrat d'apprentissage				
	Contrat de professionnalisation				
	Contrat de travail temporaire d'insertion				
Co ou sous-traitance à une entreprise d'insertion	Contrat de mise à disposition par une association intermédiaire				
	C CCD Insertion				

### 2) Anticiper des besoins de recrutement liés à l'obtention du marché

- Indiquer le nombre de personnes recrutées, les types de postes envisagés liés à la nature des contrats explicités ci-dessus :

### 3) Faciliter le suivi de la clause d'insertion

- Indiquer les noms, fonctions et coordonnées du ou des interlocuteurs du chargé de mission clause d'insertion et/ou si une personne supervise pour l'ensemble des parties prenantes (titulaire ; cotraitants et sous-traitants éventuels)

## Le sous-critère « Tutorat professionnel » \*

\*source [www.patrickloquet.fr](http://www.patrickloquet.fr)

### L'entreprise décrit dans le mémoire insertion les modalités liées au tutorat :

On peut attendre de l'entreprise des précisions relatives (justificatifs à l'appui le cas échéant) sur :

- La qualification et l'expérience de l'encadrant/tuteur technique
- Les modalités d'accueil de la personne dans l'entreprise
- Les modalités d'accompagnement et d'encadrement de la personne dans l'entreprise
- La fréquence et méthode des entretiens avec les salariés en insertion, formalisation des acquis et modalités de rendu au chargé(e) de mission clauses sociales

#### MEMOIRE INSERTION

##### A-Tutorat professionnel :

Faciliter l'intégration de la personne

- 1) **Désigner un encadrant/tuteur technique** pour l'apprentissage des gestes et des prérequis professionnels
  - Indiquer son nom, sa fonction, et ses coordonnées. Joindre le CV (ou équivalent), ses qualifications et ses expériences dans la fonction
- 2) **Informé le futur salarié du fonctionnement** de la structure, de son organisation et des conditions de travail
  - Présentation des outils existants et détail de leur transmission et explication à l'intéressé (règlement intérieur, livret d'accueil, visite du lieu de travail, présentation des équipes, explication du contrat de travail et conditions de rémunération...)
- 3) **Accompagner** le salarié en insertion dans son adaptation au poste de travail :
  - encadrer les salariés en insertion,
  - permettre, dans un contexte de travail, l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire et évaluer les compétences
  - réaliser des bilans intermédiaires et un bilan final et les communiquer au chargé de mission clauses d'insertion.
    - Fréquence et méthode des entretiens (attestation de compétences, démarches de VAE...) et des modalités de rendu au chargé de mission clause
    - Présentation des outils existants et détail de leur transmission et explication à l'intéressé (règles de vie collective, outils de production, règles de sécurité, respect des horaires...)

Il est important de décrire clairement :

- > La formation et/ou l'expérience du tuteur
- > La périodicité des entretiens, des points intermédiaires entre tuteur et tutoré
- > Les outils et les modalités mis en place pour expliciter auprès du salarié le fonctionnement de l'entreprise et pour l'accompagner dans son poste de travail
- > Les modalités d'encadrement pour favoriser l'acquisition des compétences
- > La grille d'évaluation des compétences



*Un exemple de marché de restauration liaison froide rédigé par le CCAS avec un critère insertion dans le jugement des offres. **Monsieur François HEULINE**, directeur Auteuil Insertion. **La Pie Verte** - Auteuil Insertion*

## Le sous-critère « Formation »

### L'entreprise décrit dans le mémoire insertion les modalités liées à la formation

La formation est déterminante dans la démarche d'insertion. On peut donc attendre de l'entreprise qu'elle précise ses dispositions. Les heures de formation sont comptabilisées au même titre que les heures de travail.

Ces propositions seront conditionnées par la durée de la période d'insertion réalisée dans l'entreprise.

L'éventail est assez large. Il peut s'agir d'une « formation de terrain » assurée par l'encadrant technique, d'une formation d'adaptation au poste de travail, d'une formation liée à l'acquisition de savoirs de base (lire, écrire, compter).

L'entreprise peut aussi recourir aux dispositifs contractuels spécifiques : contrat de professionnalisation, contrat d'insertion professionnelle intérimaire (CPII), contrat de développement professionnel intérimaire (CDPI), contrat d'apprentissage en direction de demandeurs d'emploi en difficulté...

#### MEMOIRE INSERTION

##### B-Formation : Y heures minimales de formation

Développer l'employabilité des salariés en insertion par la mise en œuvre d'actions de formation

- 1) Identifier les compétences acquises et à acquérir des salariés embauchés
  - Préciser l'organisation du temps prévu(s) et les documents utilisés lors de l'embauche du salarié
- 2) Définir la mise en œuvre de la formation (y heures minimales de formation) des salariés à travers les différentes modalités (interne et/ou externe) et expliciter les possibilités d'apprentissage au sein de l'entreprise le cas échéant
  - Préciser le nom, fonction et coordonnées de la ou des personnes prévues pour cette fonction au sein de l'entreprise (tuteur, formateur...) ou en externe (organisme de formation)
  - Décliner les formations proposées (y heures minimales de formation) à travers un programme de formation individuel type (organisme externe, centre de formation interne, ...)

#### Quelle que soit la proposition énoncée, il est impératif de préciser :

- > À minima les heures de formation prévues dans le CCAP
- > Les modalités d'identification des compétences acquises et à acquérir
- > Le programme de formation individuel pour répondre aux besoins identifiés
- > L'obtention d'une qualification, d'un diplôme le cas échéant
- > La grille d'évaluation des compétences ou attestations (si pas de diplôme à la fin de la formation)
- > L'expérience et les compétences du Référent désigné (interne ou externe) pour suivre la formation
- > La pertinence des formations liées aux métiers envisagés (technique et/ou support) et formalisation des modalités d'apprentissage

#### Mise en place de la clause quels soutiens ?

À l'obtention du marché, Toulouse Métropole Emploi nous a accueillis. Nous avons pu présenter l'entreprise, nos compétences et la dimension globale de notre intervention. Nous avons pu reposer ensemble l'engagement d'insertion et les modalités à mener en partenariat. Nous avons perçu une même volonté d'avancer ensemble dans cette mission, pour tout questionnement les acteurs de TME se montrent réactifs et de bons conseils.

#### Quels avantages ?

Le choix de l'intégration d'un critère insertion dans le dernier appel d'offre du CCAS a été déterminant. Il nous a permis d'élargir la gamme de production, l'entreprise connaît donc une exploitation de ses moyens plus intéressante. Cette clause a apporté un élan positif en termes de dynamique économique mais aussi en termes humains : l'entreprise a été reconnue pour ses compétences et la qualité de ses prestations. Cette confiance est importante pour notre entreprise qui compte une équipe de 17 personnes dont 12 en parcours d'insertion par l'activité économique, ensemble ils assurent au quotidien un travail exigeant. Nous nous réjouissons de pouvoir être au service des centres d'hébergements d'urgences du CCAS, pour qui nous produisons et livrons 150 repas par jour. Cela est porteur de sens puisque certains salariés de l'entreprise ont vécu ou vivent des situations semblables aux usagers servis.

#### Zoom factuel

La mise en œuvre de la clause sociale est relativement récente mais d'ores et déjà 2 salariés ont pu être embauchés pour répondre à ces nouveaux besoins. Tous deux demandeurs d'emploi de longue durée, ils bénéficient notamment d'une remise en confiance dans le monde du travail, d'une reprise de rythme et de travail en équipe. Durant cette phase d'intégration, des formations adaptées au cœur de métier et aux besoins de chacun ont été mises en place (SST, HACCP, prévention incendie...).

Pour illustrer cette belle aventure, des exemples concrets en 2016 reflètent de la réussite de notre projet d'entreprise, qui suppose une mobilisation forte de chacun de ses acteurs, à travers un marché d'insertion.

- Mme A. Mère élevant seule ses enfants sans emploi depuis 3 ans ni formation reconnue en France. Employée polyvalente, elle a pu valider son projet de formation et depuis septembre dernier prépare son CAP cuisine.
- M. M., réfugié Plongeur qui a évolué durant son parcours sur des fonctions plus polyvalentes en cuisine centrale sans emploi depuis 3 ans. Il a pu trouver un logement autonome, passer son permis et rebondir dans l'emploi durable depuis mai 2016.
- M. C. « senior » chauffeur livreur demandeur d'emploi de longue durée a pu se reloger et être soutenu dans ses démarches de retour à l'emploi, il démarre un CDI en octobre 2016.

## Le sous-critère « Sécurisation du déroulement du contrat »

*Un exemple de réponse à un marché de travaux public rédigé par Toulouse Métropole*

**Marc Roques**, Président de l'entreprise CARO TP

Je collabore principalement avec le GEIQ BTP 31 pour nos démarches liées aux clauses sociales avec la volonté de travailler, avec eux, sur des contrats de longue durée, sur de la formation en alternance. En effet je constate depuis plusieurs années, qu'il est nécessaire de s'inscrire dans la durée pour réussir des parcours permettant aux bénéficiaires du dispositif, soit d'être embauché (nous venons de signer un CDI avec une jeune fille qui est chez nous depuis 3 ans en alternance), soit d'être suffisamment formé pour pouvoir prétendre à un poste dans notre secteur d'activité, chez nous ou ailleurs. C'est, à mon sens, une démarche à avoir pour ne pas subir une contrainte de marché mais être acteur d'un service public, tout en bénéficiant d'un personnel intéressé par son parcours.

### L'entreprise décrit dans le mémoire insertion les modalités liées à la sécurisation du déroulement au contrat

L'entreprise peut s'appuyer sur la structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) avec laquelle elle va travailler, et qui est en lien avec le référent socioprofessionnel de la personne concernée.

Si l'entreprise dispose de ressources humaines pour réaliser cet accompagnement elle peut opter pour la gestion interne du besoin en détaillant la communication prévue entre le salarié, l'encadrant technique et le référent socioprofessionnel.

L'entreprise peut s'appuyer sur des acteurs ressources dont les coordonnées figurent dans ce guide au chapitre « Ressource du territoire ».

#### MEMOIRE INSERTION

##### C-Sécurisation du déroulement des contrats :

Collaborer à la sécurisation du contrat du salarié durant le marché et garantir un rôle d'alerte en vue de résoudre des difficultés périphériques à l'emploi

**Développer des actions ou mettre en place des partenariats** en vue de limiter les situations d'échec et de rupture de contrat

- Préciser les partenaires « relais » (Club d'entreprises, organismes de formation, structures d'accompagnement du public, structures d'insertion par l'activité économique, structures de mise à disposition de personnel...) ou le service interne dédié (assistance sociale...)
- Préciser les interlocuteurs (nom, fonction et coordonnées) (internes /externes) en cas de difficultés, leur champ d'intervention et le type de partenariat
- Expliciter les interventions du partenaire ou du service interne dédié face aux problématiques récurrentes (à remplir avec le/les partenaires le cas échéant)
- Joindre les justificatifs de la relation partenariale (copie du contrat de prestation de services ou de la convention de partenariat)

Les indications contractuelles contenues dans ce mémoire insertion relatives à la qualité de l'insertion professionnelle peuvent être amenées à évoluer dans le temps.

Toute modification des éléments contenus dans ce mémoire doit être exactement conforme ou supérieur aux exigences requises en termes de qualité de la prestation insertion. Elle doit être accompagnée d'un nouveau cadre de réponse dûment complété, et ne peut intervenir qu'après validation de la Cellule Clauses d'insertion de TME.

**Le non-respect de cette disposition peut donner lieu à l'application de pénalités dans les conditions prévues à l'article X du CCAP.**

**Il est important que l'entreprise indique les dispositions concrètes sur :**

- > Les partenariats mis en œuvre pour accompagner la sécurisation du parcours (Club d'entreprises, organismes de formation, structures d'accompagnement du public, structures d'insertion par l'activité économique, structures de mise à disposition de personnel...) ou les modalités internes développées.
- > La formation ou l'expérience de l'intervenant (interne/partenaire externe).
- > Le détail des interventions face aux problématiques périphériques à l'emploi : entretiens,...
- > Le retour fait au chargé(e) de mission sur les actions menées.

L'ARTICLE 28  
DU DECRET 2016  
(APPLICATION DE  
L'ORDONNANCE 2015)



**L'insertion professionnelle est l'objet du marché et l'un des critères principaux de notation**

- Ce sont les structures d'insertion qui répondent le plus souvent à ce type de marchés.
- La structure attributaire sera choisie en fonction de sa capacité à insérer et qualifier les bénéficiaires et devra en répondre, sous la forme de bilans réguliers, tout au long du marché.

**Intérêt de l'article**

L'utilisation de l'article 28 permet d'insérer socialement et professionnellement des personnes très éloignées de l'emploi : le commanditaire « achète » de l'insertion, la prestation technique étant le support d'activité. « Les prestations techniques, support d'activité, peuvent être très variées (exemple : nettoyage de locaux, nettoyage de berges, collecte de déchets, d'encombrants, portage de repas, construction de cabanes en bois, réhabilitation de logements etc. Cette variété de supports permet alors de diversifier les profils des personnes en insertion ».

Cet article favorise l'accès des structures d'insertion par l'activité économique à la commande publique. Il est également possible d'isoler un lot spécifique réservé à l'insertion professionnelle, dans le cadre d'un appel d'offres.

[ IL FAUT ADAPTER LE MARCHÉ AUX STRUCTURES ET AUX PUBLICS QU'IL VISE, L'UTILISATION DE CET ARTICLE NE DOIT PAS SE FAIRE AU DÉTRIMENT DES ENTREPRISES DU SECTEUR MARCHAND ]

**Extraits de Dossier de Consultation des Entreprises**

**Objet d'un marché article 28**

L'objet d'un marché article 28 est l'**insertion** et non pas le support d'activité choisi.

Les prestations techniques à réaliser ne sont que le support permettant la mise en œuvre d'une démarche d'insertion et de qualification. Cette activité, au travers de l'expérience professionnelle acquise et des formations dispensées, doit amener à terme ces personnes à des emplois durables.

**Public concerné**

La démarche d'insertion et de qualification vise des personnes rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail : personnes sans qualification ou à faible niveau de qualification, demandeurs d'emploi de plus d'un an ou sans expérience professionnelle, personnes isolées avec enfant(s), allocataires de minima sociaux... Les personnes recrutées ont le statut de salarié du prestataire et dépendent totalement de son fonctionnement avec les droits et obligations qui s'y attachent.

**Sélection d'un candidat**

La performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté constitue un critère prépondérant de jugement des offres (supérieur à 50 %).

Il peut être apprécié au vu de différents **sous-critères** parmi lesquels :

- > La qualité du dispositif prévu pour l'encadrement des salariés
- > La qualité de la formation interne ou externe proposée aux salariés
- > La pertinence des modalités d'accompagnement et de soutien socioprofessionnel envisagées et des objectifs d'insertion sociale et professionnelle pour les salariés.

[ LES EXEMPLES DE PIÈCES DE MARCHÉ FIGURANT DANS CE GUIDE PEUVENT ÊTRE PRÉSENTÉS DIFFÉREMMENT SELON LES DONNEURS D'ORDRE ]

*I. -Quelle que soit la valeur estimée du besoin, les marchés publics ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, dont la liste est publiée au Journal officiel de la République française, peuvent être passés selon une procédure adaptée dans les conditions prévues par l'article 27.*

*II. -Pour l'attribution du marché public, l'acheteur tient compte des spécificités des services en question. Il veille notamment à la qualité, la continuité, l'accessibilité, le caractère abordable, la disponibilité et l'exhaustivité des services, les besoins spécifiques des différentes catégories d'utilisateurs, y compris des catégories défavorisées et vulnérables, la participation et l'implication des utilisateurs, ainsi que l'innovation.*

En vue d'apprécier ce critère, il est demandé dans le règlement de la consultation à tout candidat, de remettre dans les pièces de son offre **une notice explicative précisant les modalités de l'action d'insertion** :

- Les moyens humains mobilisés en termes de bénéficiaires de l'action d'insertion, leur mode de recrutement, leur statut et le type de contrat de travail ;
- L'encadrement dédié à cette action d'insertion sur l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires, les dispositifs d'accompagnement spécifique à chaque individu (entretiens individuels et périodicité de ces entretiens, suivi médico-social...);
- Les modalités d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires dans l'acquisition des savoir-faire et de savoir être pour construire un parcours d'insertion pertinent vers l'emploi pérenne ;
- Les actions d'accompagnement doivent porter sur deux phases : les actions et mesures d'accompagnement mises en œuvre durant le contrat de travail et les actions et mesures d'accompagnement mises en œuvre en vue d'un futur ancrage dans le monde du travail, à la fin du contrat de travail ;
- Les formations internes ou externes proposées aux salarié(e)s

- Les partenariats mis en place avec les opérateurs d'insertion et les partenaires sociaux

#### Obligations du titulaire d'un marché article 28

Un bilan périodique de l'activité d'insertion sera présenté par le prestataire, synthèse permettant de vérifier la pérennisation des parcours salariés et ce devant les services intéressés du maître d'ouvrage.

À l'issue du marché, un bilan général sera transmis au maître d'ouvrage dans les 3 mois qui suivent l'année de l'exécution des prestations concernant :

- > un état nominatif du personnel employé, précisant l'âge, le lieu d'habitation
- > une situation de chaque employé à sa date d'embauche (niveau de qualification, situation familiale, projet professionnel ou de formation)
- > une présentation détaillée de chaque plan individuel de soutien socioprofessionnel mis en place par les différents partenaires compétents
- > le nombre d'heures effectuées par chaque personne
- > une situation de chaque employé quittant l'entreprise, précisant les qualifications obtenues, les stages, les formations effectuées, les raisons de départ.

Le C.C.A.P. peut prévoir des pénalités financières en cas de non-respect des obligations contractuelles de la structure d'insertion.



## LES MARCHÉS RESERVÉS DE L'ORDONNANCE 2015

### L'ARTICLE 36.1

**Des marchés publics ou des lots d'un marché public peuvent être réservés à des entreprises adaptées** mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail, à **des établissements et services d'aide par le travail** mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles **ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire [(50%)] de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.**

### L'ARTICLE 36.2

**II. -Des marchés publics ou des lots d'un marché public autres que ceux de défense ou de sécurité peuvent être réservés à des structures d'insertion par l'activité économique** mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail **et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire [(50%)] de travailleurs défavorisés.**

### OBLIGATION DE NON CONCURRENCE

**III. -Un acheteur ne peut réserver un marché public ou un lot d'un marché public à la fois aux opérateurs économiques qui répondent aux conditions du I et à ceux qui répondent aux conditions du II.**

#### Marché réservé handicap

- Ce sont les entreprises adaptées (EA) et établissements et services d'aide par le travail (ESAT) qui répondent à ce type de marchés
- Les Entreprises Adaptées (EA) sont des entreprises à part entière, employant au moins 80 % de travailleurs reconnus handicapés
- Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social

#### Marché réservé insertion

Ce sont les structures d'insertion qui répondent à ce type de marché. L'entreprise est choisie selon sa capacité à réaliser la prestation demandée.

[ IMPLIQUE UNE BONNE CONNAISSANCE DES FOURNISSEURS POTENTIELS ET DE LEUR CAPACITÉ DE PRODUCTION POUR NE PAS RISQUER DE VOIR UN MARCHÉ INFRUCTUEUX.]

## L'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

**Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.**

La loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire a transformé l'agrément d'entreprise solidaire, créé par la loi Fabius de 2001, en **agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale (Esus)**.

Celui-ci concerne donc les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), au sens de la loi, c'est-à-dire les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations, mais aussi les entreprises dont l'activité d'utilité sociale a un réel impact, dans une vision dite inclusive de l'ESS.

L'**agrément ESUS**, défini par l'article 11 de la loi du 31 juillet 2014, permet de labelliser les entreprises les plus exigeantes socialement pour attirer des investisseurs privés au travers de l'épargne solidaire.

Certaines structures relevant de l'économie sociale et solidaire bénéficient de l'agrément de droit, en raison de leur activité. Elles n'ont ainsi pas l'obligation de respecter les conditions d'obtention de l'agrément, sauf celle qui concerne l'absence de cotation sur un marché financier.

Il s'agit des structures suivantes :

- entreprises d'insertion ou de travail temporaire d'insertion,
- associations intermédiaires,
- ateliers et chantiers d'insertion,
- organismes d'insertion sociale,
- services de l'aide sociale à l'enfance,
- centres d'hébergement et de réinsertion sociale,
- régies de quartier,
- entreprises adaptées,
- centres de distribution de travail à domicile,
- établissements d'aide par le travail (EAT),
- organismes exerçant des activités de maîtrise d'ouvrage, d'ingénierie sociale, financière et technique, etc.
- associations et fondations reconnues d'utilité publique,
- organismes assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté,
- établissements et services accompagnant et accueillant des enfants et des adultes handicapés

Pour en savoir plus : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), [www.ess-france.org](http://www.ess-france.org), [www.economie-sociale-solidaire.gouv.fr](http://www.economie-sociale-solidaire.gouv.fr)

## MARCHÉS RÉSERVÉS DE L'ORDONNANCE 2015



*I. - Des marchés publics ou des lots d'un marché public autres que ceux de défense ou de sécurité, qui portent exclusivement sur des services de santé, sociaux ou culturels dont la liste est publiée au Journal officiel de la République française [(Avis N°0074 du 27 mars 2016 précédemment mentionné)], peuvent être réservés par un pouvoir adjudicateur, y compris lorsqu'il agit en tant qu'entité adjudicatrice, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire définies à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 31 juillet 2014 susvisée et à des structures équivalentes, lorsqu'elles ont pour objectif d'assumer une mission de service public liée à la prestation de services mentionnés sur cette liste.*

*Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux entreprises titulaires, au cours des trois années précédant l'attribution de ces marchés, d'un marché public, attribué par ce pouvoir adjudicateur, relatif aux services mentionnés au premier alinéa.*

*II. - La durée du marché public réservé en application du I ne peut être supérieure à trois ans.*

*Le décret n° 2015-90 du 28 janvier 2015, pris en application de la loi sur l'économie sociale et solidaire, renforce les obligations des collectivités locales en matière d'achats socialement responsables et de développement local durable.*

## La nouvelle ordonnance, en synthèse

UNE CONDITION D'EXÉCUTION, D'ATTRIBUTION OU AUCUNE CLAUSE SELON LES LOTS, LA RÉPONSE FAITE PAR LES ENTREPRISES DEVRA DONC ÊTRE DIFFÉRENCIÉE :

TYPE DE CLAUSE SOCIALE	Condition exécution	Condition et critère de jugement	Marchés réservés			Achats d'insertion
			Structures handicap	Structures insertion	Structures ESS	
ARTICLES MOBILISÉS	38	38+52	36.1	36.2	37	28
SYNTHÈSE OPÉRATIONNELLE POUR LES SOUMISSIONNAIRES	Engagements pris - signature de l'acte d'engagement	Anticipation des engagements et rédaction d'un mémoire dédié	Justification de la recevabilité de la candidature (Eventuellement engagement et rédaction d'un mémoire)			Proposition d'une offre d'insertion détaillée - élément central de la candidature

Les soumissionnaires sont invités à consulter le règlement de la consultation du marché.

## LA BASE DE CALCUL DE LA VOLUMÉTRIE D'INSERTION

L'effort d'insertion se traduit en heures d'insertion qui sont calculées par les chargés de mission clauses sociales en collaboration avec les services techniques et juridiques lors de la rédaction des documents de consultation des entreprises (DCE).

HEURES D'INSERTION À RÉALISER :

$$\frac{\text{MONTANT ESTIMÉ DU MARCHÉ HT} \times \text{PART DE MAIN-D'ŒUVRE} \times \text{EFFORT D'INSERTION}}{\text{COÛT HORAIRE ESTIMATIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ}}$$

- La part représentée par la main-d'œuvre dans le marché est variable selon le domaine d'activité (ces indices sont consultables sur le site du ministère du développement durable)
- L'effort d'insertion minimum est de 5 %. Il varie selon le type de marché (travaux, services, maîtrise d'oeuvre) et le secteur d'activité (TP, bâtiment second œuvre, espaces verts, environnement...).
- Le coût horaire chargé varie selon les secteurs d'activité

**Exemple :** Marché de 900 000 € HT, avec une part de main d'œuvre est de 50 %, un taux horaire de 30 € et un effort d'insertion de 5 %, le total d'heures d'insertion provisionnelles est :  
 $(900\,000 \text{ €} \times 0,50 \times 0,05)/30 = \text{soit } 750 \text{ heures d'insertion.}$

[ CETTE FORMULE EST AJUSTÉE AU CAS PAR CAS EN FONCTION DES ÉLÉMENTS INDIQUÉS PLUS HAUT (MONTANT, DURÉE, TECHNICITÉ)]

Cette base de calcul a une valeur indicative, le chargé de mission clause sociale ajustera l'effort d'insertion exigé en prenant en compte la durée et la technicité de la prestation ainsi que la demande d'emploi locale.

## Si le marché est à bons de commande

Le calcul des heures d'insertion prévisionnelles est établi à titre indicatif :

- Sur une moyenne si un montant minimum et maximum est identifié sur l'estimation des services techniques du maître d'ouvrage dans les autres cas
- Par tranche de X euros hors taxe :

Le calcul des heures d'insertion à réaliser correspond à un nombre d'heures par tranche de 100 000 € HT de travaux ou de services facturés (en général).

**Exemple :** Si la part de main d'œuvre est de 60 %, le taux horaire de 30 € et le taux d'insertion de 5 %, le total d'heures d'insertion est :  
 $(100\,000 \text{ €} \times 0,60 \times 0,05) / 30 = 100 \text{ heures}$ , soit  
100 heures par tranche de 100 000 € HT facturés.

## Cas spécifique de la reprise de personnel dans les marchés de services (nettoyage, gardiennage...)

Pour certains marchés comme le traitement des déchets, le gardiennage ou le nettoyage, les conventions collectives de ces secteurs d'activité comportent un dispositif qui oblige l'entreprise « entrante » (nouveau prestataire) à reprendre les salariés de l'entreprise « sortante » (ancien titulaire), qui travaillent sur le site

objet du marché. L'objectif est de garantir aux salariés affectés au site la poursuite du contrat de travail en cas de changement de prestataire sur ce marché. La volumétrie proposée s'adapte à ce cas spécifique.

## Point de vue du FARE Propreté

L'entreprise n'ayant aucune marge de manœuvre sur le personnel transféré, afin de tenir compte de ces spécificités on peut fixer l'objectif d'insertion de la manière suivante :

- Pondérer le nombre d'heures d'insertion en fonction du volume de salariés transférables,
- Baser les calculs d'heures d'insertion sur des estimations d'heures de travail liées à un coefficient unique et non pas un taux basé sur les heures réelles de travail ;

Il est également possible de valoriser les heures de formation et les dispositifs de branche favorisant l'intégration des salariés. L'outil Inserpropre.fr réalisé par le Monde de la Propreté rassemble informations, ressources et contacts pour appuyer les entreprises de propreté dans la mise en œuvre de leurs actions d'insertion, en particulier des clauses sociales des marchés publics.

Pour aller plus loin : [www.inserpropre.fr](http://www.inserpropre.fr) FARE Propreté - [www.monde-proprete.com](http://www.monde-proprete.com) FEP

## QUELLES SONT LES SOLUTIONS SUR LESQUELLES L'ENTREPRISE PEUT S'APPUYER POUR RÉPONDRE À LA CLAUSE SOCIALE ?

Dans le cadre de son engagement plusieurs formes de participation sont offertes à l'entreprise, ce sont les modalités de mise en œuvre de la clause sociale.

- **L'embauche directe** : l'entreprise intègre dans son effectif une personne qui répond aux critères d'éligibilité des publics en CDD, ou CDI ou contrat aidé en alternance.
- **La mise à disposition de personnel** : l'entreprise est en relation avec un intermédiaire qui met à sa disposition des salariés en insertion pendant une période donnée.

### Il peut s'agir :

- D'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)
- D'une association intermédiaire (AI)
- D'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)
- D'une entreprise de travail temporaire avec la mise en place d'un plan d'accompagnement et de suivi dans l'emploi (ETT).

[ LE CHAPITRE « LES RESSOURCES DU TERRITOIRE UNE ORGANISATION POUR ACCOMPAGNER LES DONNEURS D'ORDRE ET LES ENTREPRISES » RÉFÉRENCE LES CONTACTS LOCAUX DE L'ENSEMBLE DE CES MODALITÉS ]

- **La cotraitance ou sous-traitance à une entreprise d'insertion (EI)** : l'entreprise collabore avec une entreprise d'insertion dans le cadre d'une cotraitance ou sous-traitance. Un accord est passé entre l'entreprise mandataire et l'entreprise d'insertion sur la base d'un nombre d'heures d'insertion à effectuer.

*Quelle que soit la modalité que l'entreprise retiendra, 2 conditions sont requises :*

- > La validation obligatoire par les chargés de mission de l'éligibilité du public sur la base de justificatifs, avant la prise de poste
- > La désignation d'un référent au sein de l'entreprise

## Récapitulatif : mise à disposition de personnel, cotraitance ou sous-traitance, sur quelles structures d'insertion s'appuyer ?

POUR LES MISES À DISPOSITION	POUR LA SOUS-TRAITANCE OU CO-TRAITANCE
Associations intermédiaire	Entreprises d'Insertion (dont Régies de Quartier)
Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	
Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification	

*Un exemple de réponse à un marché de travaux publics rédigé par Oppidéa.*

Monsieur **Julien CHAPPAZ**, directeur d'agence Malet Nord  
Monsieur **Nicolas CHARRIER**, directeur d'agence Malet Sud

Dans les deux agences toulousaines MALET, les clauses sociales en partenariat avec TME, c'est, en moyenne :

- 5 à 6 personnes en contrat chaque année
- Plus de 350 heures de formation par candidat et par an
- Des contrats d'une durée de 1 à 2 ans
- Des embauches en CDI...

Une embauche à l'issue d'un parcours d'insertion professionnelle, c'est l'aboutissement d'un processus gagnant-gagnant et d'un investissement important de la part de tous les acteurs concernés : le candidat, TME, les structures d'accompagnement et de mise à disposition, l'entreprise et ses tuteurs, les centres de formation.

Conscients que la clause devient une filière incontournable pour nos futurs besoins en personnel qualifié, nous avons pris très au sérieux l'objectif de pérennisation de ces cursus. La réussite est conditionnée par une première phase de sélection des candidats pour laquelle nous bénéficions du travail réalisé en amont par TME et le GEIQ afin de détecter les profils qui mériteront toute notre attention.

Nous avons également mieux formalisé et structuré nos méthodes d'accueil et de suivi, notamment en initiant et formant au Tutorat de nombreux collaborateurs (Conducteur de travaux, chefs de chantier, conducteurs d'engins, chefs d'équipe, maçons). Ces tuteurs s'engagent avec beaucoup d'enthousiasme dans cette mission d'insertion, au côté des personnels du GEIQ, qui savent appréhender les paramètres humains environnant ce type de parcours et mettre en œuvre les outils de professionnalisation adaptés (contrats pro, modules de formation personnalisés, etc.). Les embauches que nous avons pu conclure ces dernières années au terme de tels contrats, renforcent notre politique volontariste en la matière et sont sources d'une profonde satisfaction et de fierté pour tous les salariés.

## COMMENT EST COMPTABILISÉE L'OBLIGATION D'INSERTION ?

Deux conditions sont incontournables pour valoriser les heures d'insertion et les contrats de travail :

- Le recrutement d'une nouvelle personne répondant aux critères des publics cibles et/ou poursuite d'un contrat déjà validé dans le dispositif.
- La justification des heures de travail et de l'ensemble des heures de formation.

### Les règles de comptabilisation :

La règle est **qu'une personne**, quel que soit le type de contrats successifs, pourra bénéficier durant 24 mois, d'une opportunité d'emploi dans le cadre de la clause sociale à compter de la date de démarrage de sa première mission.

### Les cas d'extension de la durée de comptabilisation :

CONTRATS	DURÉE DE COMPTABILISATION
Insertion par l'Activité Économique (EI, ETTI, AI...)	24 mois ou échéance de l'agrément IAE
Contrats comportant une formation qualifiante (professionnalisation, apprentissage, autre alternance...)	24 mois
CDI	24 mois ou fin du marché
CDI à l'issue d'un autre contrat comptabilisé dans la clause	12 mois supplémentaires

Dans l'intérêt des bénéficiaires, une mutualisation des heures d'insertion sur plusieurs marchés comportant une clause sociale peut être possible sous condition d'accord du maître d'ouvrage concerné.



**Oxygène Intérim Toulouse**  
Agence d'emploi spécialiste de  
l'insertion professionnelle  
**Régine LEMAIRE**, Responsable du  
secteur Toulousain

« Nos agences interviennent sur la région Occitanie-Pyrénées Méditerranée, dans tous les secteurs d'activité.

Modalité des clauses sociales depuis leur origine, nous accompagnons nos clients et partenaires dans l'application de celles-ci :

- Nous recrutons, en fonction des besoins des entreprises.
- Nous sélectionnons, des candidats qualifiés ou non-qualifiés, validés par les structures chargées du suivi des clauses.
- Nos chargées d'insertion professionnelle assurent un suivi individualisé des salariés.
- Nous construisons des parcours et des accompagnements spécifiques à chaque candidat en amont des réponses aux appels d'offres.
- Après identification des potentialités des salariés sélectionnés, nous finançons, à la demande des entreprises, les formations nécessaires à la pérennité de l'emploi.

Soucieux de la qualité de nos services tant auprès de nos clients que des facilitateurs, Oxygène gère l'ensemble du suivi administratif des clauses et assure les reportings aux différents acteurs (clients, facilitateurs, partenaires). »

## Comment est suivie l'obligation d'insertion ?

Quelle que soit la modalité qui est retenue, l'entreprise ou son partenaire (si c'est lui l'employeur dans le cadre d'une mise à disposition de personnel) transmet aux chargés de mission clauses sociales les justificatifs suivants avant le 12 de chaque mois : contrat de travail, bulletins de salaire, relevés mensuels des heures mentionnant l'accompagnement socioprofessionnel.

À la demande du maître d'ouvrage, le chargé de mission clauses sociales restitue à ses services et à l'entreprise un bilan de l'action d'insertion à l'issue du marché.

Des pénalités financières sont définies dans le CCAP et pourront être appliquées par le maître d'ouvrage dans le cas de :

- La non transmission des justificatifs dans les délais
- La non réalisation des heures d'insertion dans le cadre du marché concerné

### Le cahier des clauses administratives particulières d'un marché comportant une clause sociale article 38

#### Cahier des Clauses Administratives Particulières

##### 1.3 - Insertion professionnelle

##### 1.3.1 Suivi et bilan de l'action d'insertion

À la demande du maître d'ouvrage, le chargé de mission clauses d'insertion procédera au suivi et au bilan de l'exécution des actions d'insertion pour lesquelles le titulaire du marché s'est engagé.

La structure porteuse du contrat de travail transmettra au chargé de mission clauses d'insertion les justificatifs suivants avant le 12 de chaque mois :

- contrat de travail
- bulletins de salaire
- relevé d'heures mensuel mentionnant l'accompagnement socioprofessionnel.

La non transmission par le prestataire des justificatifs avant le 12 de chaque mois, l'expose à une pénalité de XX € par retard constaté ou bien à la suspension du paiement des prestations pour la période considérée.

.....

##### Bilan

Après la réception des travaux, le chargé de mission clauses d'insertion restituera au maître d'ouvrage et à l'entreprise un bilan de l'action d'insertion. Pour les marchés reconductibles ou pluriannuels, un bilan intermédiaire sera édité à la fin de chaque année. Le bilan de l'action menée par l'entreprise relativement à ses engagements et au présent CCAP sera tant quantitatif que qualitatif. Les perspectives pour le salarié en insertion seront établies.

##### 1.3.2 Pénalités relatives à l'insertion

Le rapport établi à l'issue de la réception des travaux fera le bilan du nombre d'heures effectivement consacrées à l'insertion et des difficultés éventuelles rencontrées. Un bilan négatif par rapport au contenu de l'offre entraînera une pénalité égale à XX € par nombre d'heures d'insertion non réalisées.

Dans le cadre d'un marché mobilisant l'article 38 et 52, un bilan trimestriel qualitatif sur la base d'une grille type est également renseigné sur les volets tutorat, formation, sécurisation du parcours)

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) détaille les aspects contractuels, les modalités de suivi et d'évaluation, les motifs de suspension de l'obligation de l'effort d'insertion, les pénalités.



# LES RESSOURCES ET L'ORGANISATION DU TERRITOIRE POUR ACCOMPAGNER LES DONNEURS D'ORDRE ET LES ENTREPRISES

## **I** LES CHARGÉS DE MISSION CLAUSES SOCIALES (OU FACILITATEURS)

LES DONNEURS D'ORDRE S'APPUIENT SUR DES PERSONNES RESSOURCES POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE : CE SONT LES FACILITATEURS, ILS ASSURENT UNE FONCTION D'INTERMÉDIATION ENTRE TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS PAR LE DISPOSITIF : DES DONNEURS D'ORDRE, AUX ENTREPRISES, AUX ACTEURS DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION.

### **Sur le territoire métropolitain**

**Six facilitateurs**, s'inscrivent dans une démarche de travail partenarial, pour assurer une cohérence territoriale dans les usages de mise en œuvre des clauses sociales. Des conventions de coopération technique les réunissent, ils sont également utilisateurs d'un système de gestion et de suivi commun de la clause sociale.

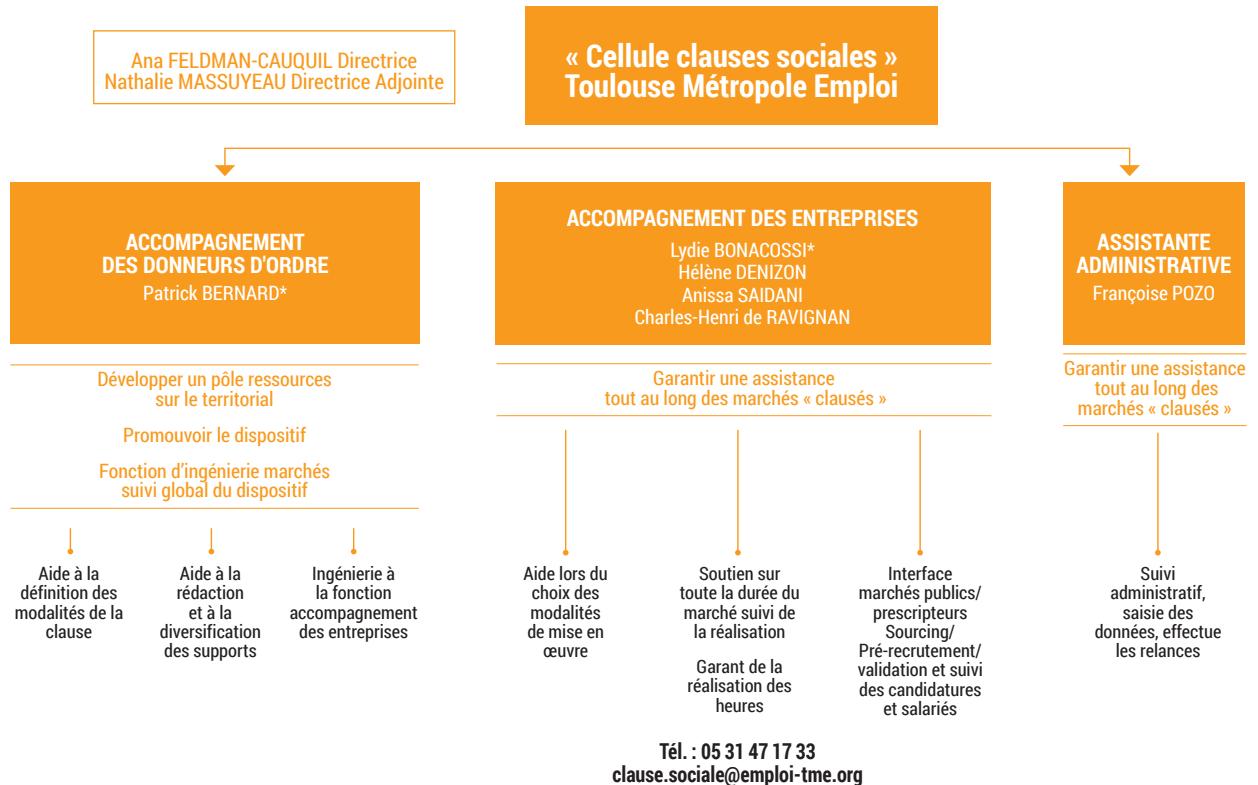


## La cellule clause sociale de Toulouse Métropole Emploi, maison de l'emploi métropolitaine : cinq chargés de missions

Elle assure la mise en œuvre de la clause sociale des marchés publics de collectivités territoriales, d'établissements publics, de sociétés d'économies mixtes, de sociétés d'aménagement, des Services Achats de l'État, d'établissements sous tutelles (ministères de la Défense, de l'Agriculture, de l'Éducation Nationale), de donneurs d'ordre privés.

*Madame Catherine HUBERT,  
direction de la Commande Publique de  
Toulouse Métropole et Ville de Toulouse*

Les facilitateurs ont un rôle essentiel. Sans facilitateurs, on ne peut pas mettre en place de clause sociale. Ce sont eux qui permettent que tous les acteurs travaillent ensemble. Ils ont un rôle de conseil, d'analyse des clauses et d'aide à la mise en œuvre. Par leur travail, ils permettent l'application dans de bonnes conditions des clauses sociales.



\* TME assure également la coordination des clauses sociales des marchés de l'État sur le territoire régional dans le cadre d'une mission expérimentale jusqu'au 31/12/17.



## Démarche interorganismes des bailleurs sociaux : une chargée de mission

L'USH Midi-Pyrénées est aux côtés des organismes HLM pour la mise en œuvre des clauses sociales sur leurs marchés de travaux ou de services. Cette démarche a été initiée en 2008 sur le département de la Haute-Garonne et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées. Ainsi l'USH Midi-Pyrénées garantie une assistance aux maîtrises d'ouvrage, aux entreprises, vérifie l'éligibilité des bénéficiaires à la clause sociale, permet les mises en relation avec les partenaires de l'emploi en garantissant ainsi un maillage partenarial local. L'USH Midi-Pyrénées suit également les chantiers par la rédaction de bilans mensuels, semestriels ou annuels. Cette démarche interorganismes permet une cohérence dans les pratiques, une harmonie dans les approches et une expertise dans le suivi.

**Contact : Manuelle LAUGA**

**Mail : m.lauga.ushmp@union-habitat.org – Tél.: 05 61 36 07 66**



## Autres structures



## VINCI insertion Emploi (ViE)

### Nos missions :

- Assistance aux entreprises du groupe VINCI, et leurs sous-traitants dans la réalisation de leurs engagements contraints ou volontaires en matière d'insertion : aide au recrutement, suivi des salariés, suivi des objectifs...
- Rédaction du volet social des appels d'offres.

### Notre territoire d'intervention :

Aquitaine – Midi-Pyrénées – Limousin

**Contact : Audrey SOLVE**

**Mail : contact.vie@vinci.com - Tél : 05.56.18.63.23 ou 06.35.10.37.91 –**



*Un exemple de réponse à un marché de bâtiment (art.33) rédigé par la ville de Toulouse pour la rénovation du Stadium.*  
**Emmanuelle CERON,**  
*Directrice des ressources humaines  
Entreprise GBMP*

Le Geiq BTP 31 est un partenaire privilégié en matière d'insertion pour GBMP. Par la connaissance de nos métiers et de notre entreprise, le Geiq BTP 31 répond à nos besoins en mettant à disposition des stagiaires et des parcours de formation cohérents avec l'activité et les valeurs de notre entreprise. Notre collaboration nous permet d'apporter une réponse à nos obligations contractuelles dans le cadre des clauses sociales, mais également d'assurer la formation et le développement des compétences de personnes qui sont devenues, pour certaines, nos collaborateurs dans le cadre de contrat à durée indéterminée. N'est-ce pas là la finalité de l'insertion ?!



**LAURE** bénéficiaire d'un emploi  
par la clause sociale

En juin 2012 j'ai obtenu mon baccalauréat professionnel secrétariat au lycée Charles de Gaulle à Muret. J'ai souhaité réaliser un BTS Assistante de Gestion en Alternance dans le bâtiment.

Après plusieurs candidatures infructueuses et une conjoncture économique difficile, je me suis retrouvé sans emploi et sans formation en septembre. Inscrite à la mission locale, elle orientait le GEIQ BTP 31 qui recherchait une personne en CDD de 4 Mois au sein de l'entreprise CARO TP en tant qu'aide comptable. Bien que cela ne corresponde pas entièrement à mon objectif j'ai accepté d'aller vers ce type de poste. Ma candidature a été retenue. Après avoir réalisé ces 4 mois de CDD, j'ai proposé à M. ROQUES le Président de cette entreprise de réaliser un BTS Assistante de Gestion en alternance dans l'entreprise. Ce qui a été accepté. J'ai eu ce diplôme et à la fin de ces deux ans j'ai proposé de réaliser un an de licence en Ressources Humaine pour augmenter mes compétences, connaissances et bien sûr avoir un niveau au-dessus. L'entreprise a accepté de jouer le jeu et j'ai pu avoir ma licence et l'entreprise m'a fait signer un CDI en septembre 2016. Sans les heures de clauses et l'alternance, je n'aurais jamais pu en arriver là avec notamment l'accompagnement du GEIQ BTP 31.



## Les interlocuteurs en Occitanie\*

Territoires	Structures	Contacts
Ariège	Conseil départemental de l'Ariège	Robert Ferrier - rferrier@ariego.fr
Aude	Conseil départemental de l'Aude	Benjamin Ducruc - benjamin.ducruc@aude.fr
	Communauté d'agglomération du Grand Narbonne	Léa Michaud - l.michaud@iness-legrandnarbonne.com
	Communauté d'agglomération de Carcassonne	Eliane Tallieu - eliane.tallieu@carcassonne-agglo.fr
Aveyron	AFPA Transition 12	Pierre-Henri Laborde - pierre-henri.laborde@laposte.net
Gard	MDE Gard Rhodanien	Michel Bargeton - michel.bargeton@mde-gardrhodanien.fr
	PLIE du Cévenol	Rachid Benlahcene - rachid@plieevenol.org
	Conseil départemental du Gard	Philippe Jourdan - philippe.jourdan@gard.fr
Gers	Pôle ESS 32	Cécile Rettig - crettig@poleess32.org
Haute-Garonne	Conseil départemental de la Haute-Garonne	Christelle Huquet - christelle.huquet@cd31.fr
Occitanie marchés de l'État coordination et zones non couvertes	MDE Toulouse Métropole Emploi	Patrick Bernard - p.bernard@emploi-tme.org Lydie Bonacossi - l.bonacossi@emploi-tme.org
Hérault	PLIE du Pays Cœur d'Hérault	Patricia Campos - p.campos@emploi-coeur-herault.fr
	Mission Clause Sociale 34	Aude Faye - contact@clausesociale34.fr
	Montpellier Métropole	Sabrina Guarrera - s.guarrera@montpellier3m.fr Thierry Galmiche - t.galmiche@montpellier3m.fr
	Pôle Emploi 34	Nathalie Gabaudan - nathalie.gabaudan@pole-emploi.fr
	PLIE Hérault Méditerranée	Nathalie Gallo - n.gallo@agglohm.net Corinne Descamps - c.descamps@agglohm.net
	Conseil départemental de l'Hérault	Manuel Martinez - mamartinez@herault.fr
	PLIE Haut Languedoc et Vignobles	Lydie Nieto - lydienietordl@wanadoo.fr
	PLIE de la petite Camargue Héraultaise	Karine Pruvost - kpruvost.mde@camargue34.fr
	PLIE Béziers Méditerranée	Marlène Tirabi - mdegb.tirabi@orange.fr
Lot et Tarn-et-Garonne	COORALIE	Julien Bastide - cooralie.siaedulot@gmail.com
Lozère	MDECS de Lozère	Sabrina Arnal - sarnal@mdecs48.fr
Hautes-Pyrénées	Conseil départemental des Hautes-Pyrénées	Pascal Bordeau - pascal.bordeau@ha-py.fr
Hautes-Orientales	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales	Fabienne Laffitte - fabienne.laffitte@cd66.fr
Tarn	Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	Zohra Zouad - zohra.zouad@castres-mazamet.com
Tarn-et-Garonne	Communauté d'agglomération du Grand Montauban	Annie Alcouffe - aalcouffe@ville-montauban.fr
Ex Midi-Pyrénées	Union Sociale de l'Habitat Midi-Pyrénées	Manuelle Lauga - m.lauga.ushmp@union-habitat.org
Pyrénées Orientales et Aude	GE-RSE BTP 66 et 11	Benjamin Maneglia - clauseinsertion@gersebtp66-11.fr

\* Liste établie à octobre 2016, susceptible d'être modifiée. Chaque structure accompagne un ou plusieurs donneurs d'ordre sur son territoire.



## LES STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE)

Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) relèvent du secteur de l'insertion, lequel a pour objectif la lutte contre les exclusions par la définition et la mise en œuvre d'un véritable parcours d'accès à l'emploi.

### Les spécificités des structures d'insertion par l'activité économique : l'accompagnement socioprofessionnel.

Les structures de l'Insertion par l'Activité Économique constituent un environnement de travail favorable au développement personnel et adapté à la progression de chacun. Un accompagnement social et professionnel est réalisé durant l'ensemble du parcours. Cet accompagnement professionnel permet la construction d'un projet professionnel par l'acquisition de compétences, la réalisation de bilans professionnels, des actions de formation et une aide à la recherche d'emploi.

L'accompagnement social permet une prise en compte de l'ensemble des difficultés du salarié et une approche globale de la personne. L'objectif est d'aider la personne à lever les principaux obstacles à sa progression professionnelle.

Les salariés en parcours d'insertion ne sont pas choisis à partir de critères purement administratifs. Il s'agit bien, d'après le code du travail, de « personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ». Différentes typologies de publics peuvent donc être concernées : les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale, les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, etc.

La loi de lutte contre les exclusions de 2008 impose que les publics éligibles soient identifiés par un agrément, délivré par Pôle Emploi ou par un prescripteur du service public de l'emploi. Cet agrément est rédigé après un diagnostic individuel portant sur la situation socioprofessionnelle du bénéficiaire, et est lié à une proposition effective d'embauche au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Pour aller plus loin : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr), [www.directe.gouv.fr](http://www.directe.gouv.fr),  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), [www.socialement-responsable.org](http://www.socialement-responsable.org), [www.obsar.org](http://www.obsar.org),  
[www.portail-iae.org](http://www.portail-iae.org)

Retrouver les coordonnées des SIAE locales (Associations Intermédiaires, Entreprise d'Insertion, Régies de quartier, Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) des GEIQ, des acteurs du service public de l'emploi dans ce guide, Annuaire des ressources locales.

« L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires ».

### Quelques bonnes raisons de se rapprocher, de s'associer, de travailler avec une SIAE :

#### • Optimiser sa démarche RSE :

En choisissant les SIAE comme fournisseurs, le donneur d'ordre donne à ses achats un impact social tout en respectant une logique d'efficacité économique.

En choisissant de sous-traiter une partie de son activité à une SIAE l'entreprise peut trouver une solution pertinente pour mettre en œuvre une politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) tout en garantissant des prestations de qualité.

#### • Diversifier les modes de recrutement :

La mise à disposition de personnel peut permettre à l'entreprise de repérer de futurs collaborateurs.

Par le biais de la formation, les SIAE peuvent préparer leurs salariés aux métiers de l'entreprise.

Les SIAE peuvent apporter une complémentarité dans les réponses aux clauses sociales.

## ANNUAIRE DES RESSOURCES LOCALES

### ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

Les associations intermédiaires (AI) contribuent à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur permettant de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités locales, entreprises...). Elles assurent l'accueil des demandeurs d'emploi et la réception des offres d'activités, l'organisation de parcours de formation, l'information des intéressés sur leurs droits, leur orientation vers des centres d'action sociale...

*Pour aller plus consulter les sites*

[www.coorace.org](http://www.coorace.org),

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr),

[www.portail-iae.org](http://www.portail-iae.org),

[www.adepes.org](http://www.adepes.org) « plateforme web des achats responsables en région Midi-Pyrénées », [www.obsar.asso.fr](http://www.obsar.asso.fr)

#### AILES

##### association Insertion Locale Emploi Services -AILES

AILES	
Date de création	1994
Statut Juridique	Association
Type de structure IAE	<b>Association Intermédiaire</b>
Conventionnement IAE	Conventionnement IAE Services à la personne
N° SIRET	39763646500015
Courriel préféré	ailes-association@wanadoo.fr (association Insertion Locale Emploi Services)
Téléphone préféré	05.61.27.51.60 (association Insertion Locale Emploi Services)
Adresse postale préférée	12 avenue de Castelnaudary (31250, REVEL)
Téléphone	05.61.27.51.60
Fax	05.34.66.04.33
Email	ailes-association@wanadoo.fr
Présidente	Brigitte Hourquet
Contacts	05.61.27.51.60
Directeur	Bery Bruno
Contacts	05.61.27.51.60

##### Informations économiques

Effectif total (ETP)	14.0
Effectif d'encadrement (ETP)	3.0
Nombre de salariés en insertion (ETP)	11.0
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	81.0
Description	Mise à disposition de personnel à titre onéreux
Plus-value sociale et environnementale	Embauche de public ayant des difficultés d'accès à l'emploi.
Garanties	Démarche Qualité CEDRE

##### Références

Client	De l'année	A l'année	Prestations
Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois	2004	En cours	- Cantinières - Entretiens de locaux - Taches de secrétariat
A.R.P.A.M	1998	En cours	- Aide ménagère - Entretien de maison et de linge

Association Intermédiaire Services Insertion Proximité		
Sigle	AISIP	
Date de création	22/05/1992	
Statut Juridique	Association	
Type de structure IAE	Association Intermédiaire	
Conventionnement IAE	oui	
Site web	www.aisip.fr	
N° SIRET	38766828800021	
Téléphone	05.61.82.93.89	
Fax	05.61.82.75.56	
Email	aisip.grenade@orange.fr	
Site	www.aisip.fr	
Adresse postale	10 A, Allées Alsace Lorraine, 31330 GRENADE	
directrice	Maryline RIVOT	
Président	Gérard BOUILLIN	
10 A, Allées Alsace Lorraine, 31330 GRENADE	Siège social	Du lundi au jeudi de 8 à 13 H et 14 à 16H30 Vendredi de 9 à 13 H
Espace Jouvion, MERVILLE 31	Permanence	Jeudi de 9 à 13 H
Mairie CADOURS 31	Permanence	1 <sup>er</sup> lundi du mois de 9 à 12 H

#### Infos économiques

Effectif total (ETP)	6.18
Effectif d'encadrement (ETP)	1.30
Nombre de salariés en insertion (ETP)	4.88
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	47

#### Offre de service

Secteur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement et espace verts</li> <li>• Collecte, traitement, recyclage déchets</li> <li>• Services aux entreprises et collectivités</li> </ul>
Description	Remplacement de personnel absent, surcroît d'activité (sur les métiers tels que : manutention, manoeuvre, ouvriers espaces verts, ouvriers du bâtiment, de l'industrie, entretien locaux, chauffeurs etc. ).
Cibles client	Entreprises Particuliers Secteur public
Moyens techniques disponibles	Conformément à la législation les associations intermédiaires mettent à disposition du personnel, qu'elles salarient. Le matériel est fourni par les clients
Effectif total mobilisable	6

(ETP)	
Modalités pratiques	Contact téléphonique ou mail pour demande d'intervention. Estimation des besoins sur demande • L'association Intermédiaire recrute et assure toutes les formalités et obligations dévolues à la fonction d'employeur • L'utilisateur reçoit une facture mensuelle ou à l'issue de la mise à disposition du salarié(e) • Contrôle satisfaction du client • Pas d'intervention inférieure à 1h00.
Couverture géographique	Cantons Grenade, Cadours, Fronton

#### Références

Client	Prestations
90 Particuliers	Aide-ménagère, aide jardinier, petite manutention
11 Entreprises	Entretien de locaux
3 Associations	Entretien de locaux, Distribution d'affiches
7 Collectivités	Entretien de locaux, d'espaces verts et voirie

#### Relations

Source	Type de relation
Membre membre	-Réseau Coorace -Union départementale des associations intermédiaires de Haute Garonne



## AVIE

Raison sociale	AVIE – Agir vers l'Insertion et l'Emploi
 <p>La souplesse d'une entreprise à taille humaine associée à l'efficacité d'une grande structure</p>	
Statut Juridique	Association loi 1901
Type de structure IAE	AI
Conventionnement IAE	[x ] Conventionnement IAE – AI 031080220
Site web	<a href="http://www.avie-asso.fr">www.avie-asso.fr</a>
Présidente	Josette REMY
Directeur	Philippe DAGOBERT
Courriel	<a href="mailto:direction@avie-asso.fr">direction@avie-asso.fr</a> <a href="mailto:contact31@avie-asso.fr">contact31@avie-asso.fr</a>
Téléphone préféré	05.61.35.46.91
Adresse postale préférée	2 rue des Remparts Notre Dame 31340 Villemur sur Tarn

## Informations économiques

Effectif total (ETP)	26
Effectif permanents (ETP)	6
Nombre de salariés en insertion (ETP)	20
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	163

## Offres de service

Secteur d'activité	<p><u>Remplacements de personnel en : Collectivités-Ecoles privées, Etablissements d'accueil- Entreprises....</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nettoyage de locaux</li> <li>▪ Aide en cuisine</li> <li>▪ Service Cantine- Surveillance</li> <li>▪ Manutention</li> </ul> <p><u>Services aux particuliers</u> : tâches effectuées au domicile de particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ménage-repassage- jardinage.</li> </ul>
Cibles clients	Collectivités- Ecoles privées-Entreprises-Particuliers
Moyens techniques disponibles	Encadrement technique et formatif- Accompagnement vers l'emploi
Effectif total mobilisable (ETP)	163
Modalités pratiques	Accueil tous les matins au 05 61 35 46 91- <a href="mailto:contact31@avie-asso.fr">contact31@avie-asso.fr</a>
Couverture géographique	<u>Nouveaux Cantons</u> : N°5 Castelnau - N°10 Pechbonnieu- N°27 Villemur Sur Tarn (anciens cantons de Fronton-Montastruc/Verfeil et Villemur sur Tarn)

## AMIE



<b>Association muretaine d'insertion par l'emploi</b>	
Sigle	AMIE
Date de création	01/06/93
Statut Juridique	Association
Type de structure IAE	Association Intermédiaire
Conventionnement IAE	oui
Présidente	PANNET Claudine
Directrice	NASSANS Corine
Conseillère en insertion professionnelle	DURAND Virginie
Téléphone	05.61.56.77.74
Site web	<a href="http://www.amie-muret.fr">www.amie-muret.fr</a>
Email	<a href="mailto:a.m.i.e-muret@wanadoo.fr">a.m.i.e-muret@wanadoo.fr</a>
Adresse	1, Rue Jean de Pins (31600, MURET)

## Infos économiques

Effectif total (ETP)	20.0
Effectif d'encadrement (ETP)	4.0
Nombre de salariés en insertion (ETP)	16.0
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	93

## Offres de service

Secteur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement et espace verts</li> <li>• Collecte, traitement, recyclage déchets</li> <li>• Services aux entreprises et collectivités</li> </ul>
Description succincte	Mise à disposition de personnel à titre onéreux
Description	Remplacement de personnel absent, surcroît d'activité (sur les métiers tels que : secrétariat, manutention, manoeuvre, ouvriers espaces verts, ouvriers du bâtiment, de l'industrie, entretien locaux, chauffeurs etc.).
Moyens techniques disponibles	Conformément à la législation les associations intermédiaires mettent à disposition du personnel, qu'elles salarient. Le matériel est fourni par les clients
Effectif total mobilisable (ETP)	8
Modalités pratiques	Contact téléphonique ou mail pour demande d'intervention. Estimation des besoins sur demande
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'association Intermédiaire recrute et assure toutes les formalités et obligations dévolues à la fonction d'employeur</li> <li>• L'utilisateur reçoit une facture mensuelle ou à l'issue de la mise à disposition du salarié(e)</li> <li>• Contrôle satisfaction du client</li> <li>• Etablissement facture (association non assujettie à TVA)</li> <li>• Pas d'intervention inférieure à 1h00.</li> </ul>
Couverture géographique	Département Haute Garonne

<b>Association Pour l'Intégration de Chômeurs</b>	
Sigle	<b>APIC</b>
	
Statut Juridique	Association loi 1901
Type de structure IAE	<b>AI</b>
Conventionnement IAE	Conventionnement IAE Services à la personne
Site web	apic-toulouse.com
Président	VALES Jean François
Directeur	PILLON Jean Claude
Courriel	apic.ai@orange.fr
Téléphone	05 61 13 16 88
Adresse postale	58 avenue des ETATS-UNIS 31200 TOULOUSE

#### Informations économiques

Effectif total (ETP)	28
Effectif d'encadrement (ETP)	6
Nombre de salariés en insertion (ETP)	22
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	139

#### Offres de service

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Manutention, entretien, bâtiment, espace vert, nettoyage, petits travaux administratifs, aide ménagère,....</b>
Description	L'APIC a une expérience de 29 ans dans la mise à disposition de personnel en insertion avec un accompagnement social et professionnel auprès des entreprises, administrations, associations et particuliers
Cibles client	Entreprises Particuliers Secteur public Associations
Moyens techniques disponibles	Le client qui est l'utilisateur, nous sommes l'employeur, fourni le matériel et les produits
Effectif total mobilisable (ETP)	95
Modalités pratiques	Prospections, estimations, visites, commandes, suivis, bilan
Couverture géographique	Toulouse et Haute Garonne

## ATOUT SERVICE

### Infos clés

Raison sociale	ATOUTS SERVICES
Sigle	 <p>Atouts Services «A votre service depuis plus de 20 ans »</p>
Statut Juridique	Association
Type de structure IAE	AI
Conventionnement IAE	[X] Conventionnement IAE
Téléphone	05.62.57.70.00
Email	atoutsservices31@gmail.com
Email	direction.atoutsservices@gmail.com
Adresse postale	157, avenue Jean Rieux (31500, TOULOUSE)

### Infos économiques

Effectif total (ETP)	7.47
Effectif d'encadrement (ETP)	2.0
Nombre de salariés en Insertion (ETP)	5.47
Nombre de personnes en insertion accompagnées par en 2012	55.0

### Offres

<b>Offre</b>	
Secteur d'activité	. Environnement et espace verts . Services aux entreprises et collectivités . Services à domicile
Description succincte	Mise à disposition de personnel à titre onéreux
Description	Remplacement de personnel absent, surcroit d'activité (sur les métiers tels que : manutention, ouvriers espaces verts, entretien, nettoyage de locaux, aide en restauration collective, nettoyage à domicile.
Cibles client	[ ] Entreprises marchandes et structures non marchandes [ ] Particuliers [ ] Secteur public
Moyens techniques disponibles	Conformément à la législation les associations intermédiaires mettent à disposition de personnel, qu'elles salarient. Le matériel est fourni par les clients
Modalités pratiques	Contact téléphonique ou mail pour demande d'intervention. Estimation des besoins sur demande • L'association Intermédiaire recrute et assure toutes les formalités et obligations dévolues à la fonction d'employeur • L'utilisateur reçoit une facture mensuelle ou à l'issue de la mise à disposition du salarié(e) • Contrôle satisfaction du client • Etablissement facture (association non assujettie à la TVA) • Pas d'intervention inférieure à 2h00.
Couverture géographique	Principalement 31400 et 31500 avec quelques structures en proche périphérie de Toulouse



ENTRAIDE PARTAGE ET TRAVAIL			
Date de création	1990		
Statut Juridique	Association		
Type de structure IAE	<b>Association Intermédiaire</b>		
Conventionnement IAE	Conventionnement IAE Services à la personne		
N° SIRET	38358014900011		
Site web	www.entraide-partage.com		
Courriel	contact@entraide-partage.com (ENTRAIDE PARTAGE ET TRAVAIL)		
Téléphone	05.61.86.78.22 (ENTRAIDE PARTAGE ET TRAVAIL)		
Fax	05.61.86.47.70		
Adresse postale	11 Rue Principale, 31820, PIBRAC		
<b>Jours et horaires d'ouverture</b> 9h à 12h et de 14h30 à 17h30 du lundi au vendredi			
<b>Président</b>	TOUZEAU Jean		
<b>Directrice</b>	HILLION Margot		
<b>Permanences :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonsorbes : permanences lundi et mercredi de 10h à 12h, vendredi de 14h à 16h</li> <li>Léguevin - Brax : permanences lundi de 10h à 12h, mercredi et vendredi de 14h30 à 16h30</li> <li>Lévigac : permanences lundi de 9h30 à 11h30, mercredi 14h30 à 16h30 et vendredi de 10h à 12h</li> <li>Mondonville : permanences lundi et mercredi de 9h30 à 11h30</li> <li>Plaisance du Touch : permanences mercredi de 9h30 à 12h</li> <li>Saint Lys : permanence mercredi de 9h30 à 12h</li> <li>La Salvétat St Gilles : permanences mardi de 9h30 à 11h30 et jeudi de 14h à 16h</li> </ul>			
<b>Informations économiques</b>			
Effectif total (ETP)	16,25		
Effectif d'encadrement (ETP)	3,25		
Nombre de salariés en insertion (ETP)	13		
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	80		
<b>Description</b>			
<b>Mise à disposition de personnel à titre onéreux</b>			
Plus-value sociale et environnementale	Moyen d'insertion et de formation pour des personnes motivées Développement de l'emploi local		
<b>Garanties</b>			
CEDRE, <b>démarche qualité développée par la fédération COORACE à l'attention de l'ensemble des entreprises de l'économie sociale et solidaire agissant pour l'emploi et l'insertion</b>			
<b>Références</b>			
<b>Client</b>	<b>De</b>	<b>A</b>	<b>Prestations</b>
Mairie de PIBRAC	1993	2016	Remplacement de personnel : cantine, CLAE, entretien de locaux
Mairie de MONDONVILLE	2010	2016	Remplacement de personnel : cantine, CLAE, entretien de locaux
Mairie de LEVIGNAC	1994	2016	Remplacement de personnel : cantine, CLAE, entretien de locaux
Mairie de BRAX	2002	2015	Remplacement de personnel : cantine, CLAE, entretien de locaux

ESAT Foyer CLERMONT CAPELAS FONTENILLES	2010	2016	Remplacement de personnel : cuisine, entretien de locaux
Crèches PIBRAC / LEGUEVIN / MONDONVILLE / CORNEBARRIEU	1999	2016	Entretien de locaux et du linge
Sivu cuisine centrale LEVIGNAC	2012	2016	Remplacement personnel de cantine
Agglomération de Muret	2015	2016	Remplacement de personnel : entretien de locaux
Marchés publics	2016		Dans le cadre des clauses d'insertion : Manœuvre, manutention
<b>Relations</b>			
Member	-Réseau Coorace, -Union départementale des associations intermédiaires de Haute Garonne, -		
Member	Ressources et territoires, -MCEF Colomiers		
<b>Offres de service</b>			
<b>Secteur d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Environnement et espace verts</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte, traitement, recyclage déchets</li> </ul> </li> <li><b>Services aux entreprises et collectivités</b></li> </ul>		
Description	Remplacement de personnel absent, surcroît d'activité (sur les métiers tels que : secrétariat, manutention, manœuvre, ouvriers espaces verts, ouvriers du bâtiment, de l'industrie, entretien locaux, chauffeurs, etc...)		
Cibles client	Entreprises, Particuliers, Secteur public		
Moyens techniques disponibles	Conformément à la législation les associations intermédiaires mettent à disposition des personnels, qu'elles salarient. Le matériel est fourni par les clients		
Effectif total mobilisable	13 (ETP)		
Modalités pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contact téléphonique ou mail pour demande d'intervention. Estimation des besoins sur demande.</li> <li>• L'association Intermédiaire recrute et assure toutes les formalités et obligations dévolues à la fonction d'employeur.</li> <li>• L'utilisateur reçoit une facture mensuelle ou à l'issue de la mise à disposition du salarié(e).</li> <li>• Contrôle satisfaction du client.</li> <li>• Pas d'intervention inférieure à 1h00.</li> </ul>		
Couverture géographique	<b>Le département et zone privilégiée :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Canton de Blagnac</b> : Aussonne, Cornebarrieu, Mondonville</li> <li><b>Canton de Léguevin</b> : Bellegarde ste Marie, Breix, Daux, Garac, La Salvétat et Gilles, Lasserre, Le Castéra, Léguevin, Lévigac, Mervielle, Mèrenville, Montaigut sur Save, Pradères les Bourguets, Sainte Livrade, Saint Paul sue Save, Thil, Vignaux.</li> <li><b>Canton de Plaisance du Touch</b> : Bonrepos sur Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Fonsorbes, Fontenilles, Plaisance du Touch, Sabonnères, Saiguède, Saint Lys, Saint Thomas.</li> <li><b>Canton de Toulouse 7</b> : Brax, PIBrac</li> <li><b>Autre</b> : Sainte Foy de Peyrolères</li> </ul>		

## INTER RELAIS



Inter Relais	
Date de création	Janvier 1988
Statut Juridique	Association loi de 1901
Type de structure IAE	<b>Association Intermédiaire</b>
Conventionnement IAE	Conventionnement IAE Services à la personne
Site web	www.inter-relais.asso.fr
N° SIRET	34523515400019
Courriel	accueil@inter-relais.asso.fr
Téléphone	05.61.16.30.40
Fax	05.61.16.30.41
Adresse postale Siège social	7, rue Bacquie Fonade (31700, BLAGNAC) 9-12H00, 14-17H00- Fermé le mardi matin
Antenne	51, Av de Saint Exupéry- Toulouse 14-17H30- Fermé les matins, uniquement sur RDV
Présidente	Jallier Annie
Directrice	Chatry Isabelle
Contacts	05 61 16 30 40 / i.chatry@inter-relais.asso.fr

## Informations économiques

Effectif total (ETP)	48
Effectif d'encadrement (ETP)	9
Nombre de salariés en insertion (ETP)	39,0
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	150

## Description

<p><b>Depuis 20 ans</b>, nous proposons à nos clients : professionnels- entreprises, professions libérales, associations et collectivités - des <b>solutions adaptées à leurs besoins en personnel</b>. Nous facilitons également le quotidien de centaines de familles en répondant à leurs demandes pour des missions à leurs domiciles : d'emplois familiaux ou de manutention, bricolage,...</p>	
Plus value sociale et environnementale	Contribution à l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi de l'agglomération de Toulouse. Inter Relais favorise le lien social et le développement local au travers de démarches valorisables dans le cadre des politiques de développement durable et de responsabilité sociétale de l'entreprise. (clauses d'insertion notamment)
Mots clés	Acteur de l'Economie sociale et solidaire, insertion professionnelle, RSE

## Garanties

Certification ISO 9001 et Cédre (initiée par la Fédération COORACE)
---

## Références

Client	Prestations
Copropriétés Collectivité	Ouvrier de nettoyage de locaux remplacement de personnel : manutentionnaire, agent d'entretien, agent administratif, hôte(sse) d'accueil, agent de passage protégé, agent de voirie

## Relations

Membre membre	Réseau Coorace Union départementale des associations intermédiaires de la Haute-Garonne
---------------	--

## Offres de service

Secteur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement et espace verts</li> <li>• Collecte, traitement, recyclage déchets</li> <li>• Services aux entreprises et collectivités</li> <li>• Hôtellerie restauration</li> <li>• Grande distribution</li> <li>• Nettoyage de locaux</li> </ul>
Description	Remplacement de personnel absent, surcroît d'activité sur les métiers tels que : secrétariat, manutention, manoeuvre, ouvriers espaces verts, ouvriers du bâtiment, de l'industrie, entretien locaux, chauffeurs etc...
Cibles client	Entreprises Particuliers Secteur public
Moyens techniques disponibles	Conformément à la législation les associations intermédiaires mettent à disposition de personnel, qu'elles salarient. Le matériel est fourni par les clients
Effectif total mobilisable (ETP)	150
Modalités pratiques	Contact téléphonique ou mail pour demande d'intervention. Estimation des besoins sur demande •L'association Intermédiaire recrute et assure toutes les formalités et obligations dévolues à la fonction d'employeur • L'utilisateur reçoit une facture mensuelle ou à l'issue de la mise à disposition du salarié(e) • Contrôle satisfaction du client •Pas d'intervention inférieure à 2h00.
Couverture géographique	Haute Garonne

## LA PASSERELLE



### Informations :

<b>Raison sociale</b>	<b>LA PASSERELLE</b>
Date de création	1990
Statut Juridique	Association Loi 1901
Courriel	accueil@lapasserelle31.fr
Téléphone	05 62 74 04 09
Fax	05 62 74 04 10
Adresse postale siège	1, rue de Provence 31770 COLOMIERS
<b>Type de structure IAE</b>	<b>Association Intermédiaire</b>
Conventionnement IAE	Oui
Site web	www.lapasserelle31.fr
N° SIRET	38073036600032

### Effectif :

Effectif total (ETP)	48
Effectif d'encadrement (ETP)	12
Nombre de salariés en insertion (ETP)	36
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	300

### Description :

Description	La Passerelle est agréée par la Préfecture de la Haute-Garonne depuis 1990, pour mener une mission d'insertion socioprofessionnelle dont le contenu est « accompagner les demandeurs d'emplois en difficultés dans leur parcours d'insertion par un dialogue, une aide dans leur projet professionnel ou dans leurs démarches sociales, et par des contrats de travail tant dans les entreprises, associations ou collectivités locales que chez les particuliers ». La mise à disposition et le suivi des personnes que nous mettons à disposition est assuré par des professionnels aidés de bénévoles.
Plus value sociale et environnementale	La Passerelle favorise le lien social et le développement local au travers de démarches valorisables dans le cadre des politiques de développement durable et de responsabilité sociétale (clauses d'insertion notamment)

### Garanties

CEDRE : démarche qualité initiée par la Fédération COORACE- Engagement dans une démarche de certification CEDRE V2 ISO 9001

### Références

**Clients : Professionnels + de 210 clients professionnels nous ont fait confiance (70% de l'activité).**  
 Collectivités : TOULOUSE METROPOLE, MAIRIE DE COLOMIERS / TOULOUSE / TOURNEFEUILLE, CCAS, SDIS, CNFPT, ...etc.  
 Entreprises & associations : COVED, ELIOR, SOGÈRES, SIEMENS, SNCF, GALINDO, ETANCH PLUS, GRETA, SEG FAYAT, HOPITAL JOSEPH DUCUING, ...etc.  
 Syndics : COLOMIERS HABITAT, PROMOPYRENE, CABINET MARTY, ...etc.  
**Particuliers : + de 600 clients particuliers nous ont fait confiance.**

### Relations

Membre	Réseau Coorace Union départementale des associations intermédiaires de la Haute-Garonne Club d'Entreprises de l'Ouest Toulousain
--------	--

### Offres de services :

<b>Offre aux Entreprises, Collectivités et Particuliers</b>	
Secteur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services aux entreprises et collectivités (environnement et espace verts, collecte, traitement, recyclage déchets, nettoyage de locaux, démenagement, cuisine et plonge, manutention, tertaire, BTP)</li> <li>Services à la Personne (ménage / repassage, jardinage, garde d'enfants de plus de trois ans, aide aux devoirs)</li> </ul>
Description	Remplacement de personnel absent, surcroît d'activité (sur les métiers tels que : agent d'accueil, secrétariat, manutention, manoeuvre, ouvriers espaces verts et agents de voirie, ouvriers du bâtiment, de l'industrie, entretien locaux, chauffeurs, restauration, employé ELS etc.). Dans le cadre d'une délégation de main d'oeuvre classique ou de marchés publics avec ou sans clauses d'insertion.
Modalités pratiques	Contact téléphonique ou mail pour demande d'intervention. Estimation des besoins sur demande. L'association Intermédiaire recrute et assure toutes les formalités et obligations dévolues à la fonction d'employeur. L'utilisateur reçoit une facture mensuelle à l'issue de la mise à disposition du salarié(e) (association non assujettie à TVA). Contrôle satisfaction du client et accompagnement du salarié sur site. Pas d'intervention inférieure à 2h00.
Couverture géographique	Toulouse Métropole et plus en fonction des missions.

### Lieux

Lieu	Téléphone	Jours et horaires d'ouverture
1, rue de Provence 31770 COLOMIERS Siège social	05 62 74 04 09	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / 14h à 17h
2 bis, place de l'Eglise 31100 TOULOUSE Saint-Simon	05 61 86 14 75	Les mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 11h45
20 place Roguet 31300 TOULOUSE Saint-Cyprien	05 61 59 16 39	Les lundis matin de 8h30 à 12h15
2 passage Julien Forgues 31100 Toulouse Les Pradelles	05 62 14 11 28	Les vendredis de 8h30 à 11h45.
2 place Sauvegrain 31100 TOULOUSE Lardenne	05 61 49 74 58	Les vendredis après-midi, de 14h à 17h.
5 rue Paul Valéry 31170 TOURNEFEUILLE	05 61 86 65 55	Tous les jours de 14h à 17h, sauf les lundis de 9h à 12h

## ICART INTER SERVICE

Raison sociale	<b>ICART INTER SERVICE</b>
Statut Juridique	Association
Type de structure IAE	<b>Association Intermédiaire</b>
Conventionnement IAE	[ oui ] Conventionnement IAE [ ] Secteur adapté et protégé [ oui ] Services à la personne
Site web	www.icart-interservice.fr
Courriel	icart.inter.service@free.fr
Téléphone	0534259420
Adresse postale	80 chemin Lapujade 31200 Toulouse

### Informations économiques

Effectif total (ETP)	31
Effectif de production (ETP)	26
Effectif d'encadrement (ETP)	5
Nombre de salariés en insertion (ETP)	26
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	195

### Offres de service

Secteur d'activité	Services à la personne Services aux organismes : nettoyage de locaux, manutention, petits travaux
Cibles client	Entreprises
Modalités pratiques	Mise à disposition de personnel
Couverture géographique	Toulouse et communes périphériques

## LE TREMPLIN



<b>LE TREMPLIN</b>		
Date de création	Juillet 1990	
Statut Juridique	Association	
Type de structure IAE	<b>Association Intermédiaire</b>	
Conventionnement IAE	Conventionnement IAE Services à la personne	
Site web	www.letremplin31.com	
N° SIRET	379 665 565 00022	
Courriel	letremplin31@letremplin31.com	
Téléphone	05.61.81.90.41	
Fax	05.62.71.01.56	
Adresse postale	1 rue Pierre Boissin - 31320, CASTANET TOLOSAN	
Siège social	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et du lundi au jeudi : 13h30 - 16h30	
Présidente	CABAL SCHNEIDER Marie Françoise	
Directrice	FENOY Céline	
Coordonnées directrice	Téléphone	05 61 81 96 19
	Fax	05 62 71 01 56
	Email	direction@letremplin31.com

Informations économiques	
Effectif total (ETP)	62,3
Effectif d'encadrement (ETP)	10,3
Nombre de salariés en insertion (ETP)	52,0
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	318
Garanties	CEDRE

## Description

Le Tremplin est une Association Intermédiaire (loi 1901), créée le 5 Juillet 1990, qui a pour objet l'insertion professionnelle de personnes sans emploi, au moyen de leur mise à disposition salariée auprès d'entreprises, de collectivités, d'associations, de particuliers.

Les mises à disposition concernent des postes d'agents d'entretien de locaux, de domiciles, d'espaces verts, de jardins, d'aides de cuisine, de manutentionnaires, de rippers, d'agents de voirie...

Plus-value sociale et environnementale	L'accompagnement à l'insertion professionnelle s'appuie sur la démarche qualité Cadre, centrée sur l'évolution des parcours individuels. Des accompagnements sur postes de travail et des formations internes et externes sont mis en œuvre pour favoriser l'adaptation des demandeurs d'emploi aux pré-requis des postes à pourvoir sur le marché du travail ordinaire.
--	--

## Références

Client	De l'année	A l'année	Prestations
Toulouse Métropole	Depuis 2009, en marché public (art. 30)		Remplacement de rippers et agents de voirie
Plusieurs établissements de l'AGAPEI	Depuis 1994, pour les plus anciens		Remplacement de personnel en entretien de locaux, en cuisine (employés polyvalents), en lingerie...
Plusieurs établissements de l'ASEI	Depuis 2014, pour les plus anciens		Remplacement de personnel en entretien de locaux, en cuisine (employés polyvalents)...
Entreprise Transparence	Depuis 2003		Remplacement ou accroissement temporaire d'activité de postes de manutentionnaires

Entreprise Coucoureux	Depuis 2001	Remplacement ou surcroît temporaire d'activité de postes d'agent d'entretien de locaux, d'aide administrative, d'agent de nettoyage
Bourdarrios Bâtiment	Depuis 2013	Remplacement ou accroissement temporaire d'activité de postes de coffreur-bancheur

## Relations

Source	Type de relation
Membre	-Réseau Coorace
Membre	-Union départementale des associations intermédiaires de Haute Garonne

## Offres de services

Secteur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services aux entreprises et collectivités</li> <li>Nettoyage de locaux</li> <li>Restauration collective</li> <li>Environnement et espace verts</li> <li>Collecte, traitement, recyclage déchets</li> </ul>
Description	Remplacement de personnel absent, surcroît d'activité (sur les postes de secrétariat, manutention, manoeuvre, ouvriers espaces verts, ouvriers du bâtiment, de l'industrie, entretien locaux, chauffeurs etc.)
Cibles client	<input checked="" type="checkbox"/> Entreprises <input checked="" type="checkbox"/> Particuliers <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public
Moyens techniques disponibles	Conformément à la législation les associations intermédiaires mettent à disposition de personnel, qu'elles salarient. Le matériel est fourni par les clients.
Effectif total mobilisable (ETP)	10 ETP
Modalités pratiques	Contact téléphonique ou mail pour demande d'intervention. Estimation des besoins sur demande • L'Association Intermédiaire recrute et assure toutes les formalités et obligations dévolues à la fonction d'employer • L'utilisateur reçoit une facture mensuelle relative au temps de travail du salarié mis à disposition / Contrôle satisfaction du client • Pas d'intervention inférieure à 1h00.
Couverture géographique	Département de Haute-Garonne (31), plus particulièrement : Toulouse et périphérie sud-est

Antennes	Adresse	Permanences
<b>Castanet Tolosan</b>	1 rue Pierre Boissin 31 320 CASTANET TOLOSAN 05 61 81 90 41 05 62 71 01 56 castanet@letremplin31.com Maison Communale de la solidarité	lundi au vendredi 8h30 - 12h30 lundi au jeudi 13h30 - 16h30
<b>Ramonville Saint Agne</b>	18 place Marnac 31 520 RAMONVILLE SAINT AGNE 05 61 75 03 37 05 61 73 81 59 ramonville@letremplin31.com	lundi au vendredi 9h00 - 12h30 lundi au jeudi 13h30 - 16h30
<b>L'Union</b>	29 rue Pierre Lys 31 240 L'UNION 05 61 09 82 13 05 61 09 84 30 lunion@letremplin31.com	lundi au vendredi 9h00 - 12h30 lundi au jeudi 13h30 - 16h30
<b>Launaguet</b>	22 rue du 19 mars 1962 31 140 LAUNAGUET 05 61 09 89 27 05 34 27 42 58 launaguet@letremplin31.com	lundi au vendredi 9h00 - 12h30 lundi au jeudi 13h30 - 16h30
<b>Saint-Orens de Gameville</b>	Ferme de Soye 42 avenue Augustin Laboulihe 31 650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE 05 61 39 54 58 05 61 39 54 58 storens@letremplin31.com	lundi au vendredi 8h30 - 12h00 lundi et mardi 13h30 - 16h30
<b>Labège</b>	MCEF - Village entreprise Bât 10 Rue Pierre-Gilles de Gennes 31 670 LABEGE 05 61 28 71 29 05 62 24 93 57 labege@letremplin31.com	lundi 9h00 - 17h

## ENTREPRISES D'INSERTION

Les entreprises d'insertion (EI) s'appuient sur la vente de biens et services pour construire les parcours de leurs salariés. Une entreprise d'insertion est une entreprise à part entière qui se distingue des autres entreprises par sa finalité car, au-delà de sa vocation économique, l'EI ou l'ETTI est porteuse d'un projet social visant l'insertion sociale et professionnelle des salariés qu'elle emploie.

*Pour aller plus consulter les sites*

*<http://lmp.lesentreprisesdinsertion.org>, [www.portail-iae.org](http://portail-iae.org),*

*[www.lesentreprisesdinsertion.org](http://www.lesentreprisesdinsertion.org), [www.socialement-responsable.org](http://www.socialement-responsable.org),*

*[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr), [www.avise.org](http://www.avise.org),*

*[www.obsar.asso.fr](http://www.obsar.asso.fr), « plateforme web des achats responsables en région Midi-Pyrénées ».*

### AID SERVICE

<b>Raison sociale</b>	<b>AID Services</b>
	
<b>AID Services SAS</b>	
Statut Juridique	SAS
<b>Type de structure IAE</b>	<b>EI</b>
Conventionnement IAE	[4 ] Conventionnement IAE, [ ] Services à la personne ] Secteur adapté et protégé, [ ]
Site web	<a href="http://www.aid-services-sas.com">www.aid-services-sas.com</a>
Directeur Général	Jean-Marc DUVAL
Courriel préféré	<a href="mailto:contact@aid-services-sas.com">contact@aid-services-sas.com</a>
Téléphone préféré	05 62 47 11 11
Adresse postale préférée	19 av Didier Daurat, 31400 Toulouse

#### Informations économiques

Effectif total (ETP)	140
Effectif permanents (ETP)	140
Nombre de salariés en insertion (ETP)	22
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	50

#### Offres de service

Secteur d'activité	Nettoyage industriel
Description	Tertiaires (bureaux,...) Métro, tramway Locaux industriels, dépôts, usines Milieux santé Grandes surfaces, centres commerciaux Copropriétés Ecoles, crèches Hôtellerie
Cibles client	Entreprises, Grandes surfaces, centres commerciaux Secteur public Ecoles, crèches Hôtellerie
Moyens techniques disponibles	véhicules pour se déplacer sur site, produits techniques, équipement spécialisé
Effectif total mobilisable	140
Modalités pratiques	Contact et RDV pour devis personnalisé, réponses aux appels d'offre
Couverture géographique	Midi Pyrénées

## ARILLA

<b>Raison sociale</b>	<b>ARILLA</b>
Logo	La souplesse d'une entreprise à taille humaine associée à l'efficacité d'une grande structure
Statut Juridique	SARL
Type de structure IAE	<b>EI</b>
Conventionnement IAE	<input checked="" type="checkbox"/> Conventionnement IAE <input type="checkbox"/> Secteur adapté et protégé <input type="checkbox"/> Services à la personne
Site web	<a href="http://www.arillanettoyage.com/">http://www.arillanettoyage.com/</a>
Directeur de Production	Mr Arilla
Courriel préféré	<a href="mailto:z.arilla@arillanettoyage.com">z.arilla@arillanettoyage.com</a>
Téléphone préféré	05.61.74.87.40 ou 06.76.47.29.37
Adresse postale préférée	43 ch. De La Levrette 31200 Toulouse

**Informations économiques**

Effectif total (ETP)	47
Effectif permanents (ETP)	40
Nombre de salariés en insertion (ETP)	4
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	6

**Offres de service**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>-Nettoyage industriel (entretien de parties communes de résidences, décapage, gestion de containers et d'encombrants, vitrerie ...)</b> <b>-Remise en état</b> <b>-Entretien de piscines</b> <b>-Espaces Verts</b>
Cibles client	Syndics de copropriétés, bailleurs sociaux, propriétaires de bureaux et locaux commerciaux ou d'usine, promoteur immobilier ...
Moyens techniques disponibles	SARL de 47 ETP réactive et avec le sens de l'écoute. L'entreprise est équipée pour tous types d'intervention (moyens humains et matériels).
Effectif total mobilisable (ETP)	20
Modalités pratiques	Devis rapide et intervention contractuelle ou ponctuelle
Couverture géographique	Haute-Garonne

<b>Raison sociale</b>	<b>ALTERN'MOBIL</b>
	
Statut Juridique	SCIC
Type de structure IAE	<b>EI</b>
Conventionnement IAE	[ 4 ] Conventionnement IAE [   ] Secteur adapté et protégé [   ] Services à la personne
Site web	<a href="http://www.alternmobil.net">www.alternmobil.net</a>
Directeur de Production	Cyril Marcerou
Courriel préféré	contact@alternmobil.net
Téléphone préféré	05.61.48.06.35
Adresse postale préférée	3 grande rue St Nicolas, 31300 Toulouse

**Informations économiques**

Effectif total (ETP)	5.3
Effectif permanents (ETP)	2.7
Nombre de salariés en insertion (ETP)	2.6
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	10

**Offres de service**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Transports de biens et de personnes</b>
Description	Transport écologique urbain, communication évènementiel
Cibles client	Entreprises Particuliers Secteur public
Moyens techniques disponibles	Véhicules électriques, colibus, biclou
Effectif total mobilisable	2
Modalités pratiques	Contact et RDV pour devis personnalisé
Couverture géographique	Toulouse

## CORUDO

Raison sociale	CORUDO
	
Affichage préféré	[ ] Raison sociale [X] Sigle
Date de création	Mai 2004 et début d'activité Janvier 2005
Statut Juridique	SAS
Type de structure IAE	EI
Conventionnement IAE	[4 ] Conventionnement IAE [ ] Secteur adapté et protégé [ ] Services à la personne
Site web	www.corudo.fr
N° SIRET	453 408 999 00010
Courriel préféré	corudo@corudo.fr
Téléphone préféré	05 61 97 67 37
Adresse postale préférée	ZI de Naudon, 31390 CARBONNE Lundi au Vendredi de 8h00 18h00
Président	PONTI Olivier

## Informations économiques

Effectif total (ETP)	42.4
Effectif permanents (ETP)	34.7
Nombre de salariés en insertion (ETP)	7.7
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	17

## Description

Description	Collecte, Bâtiment, industrie par benne ou par du personnel dédié, puis tri sur un centre en propre autorisé en préfecture
Plus value sociale et environnementale	Fort taux de valorisation des déchets, donc dans le sens de la protection environnementale, nombreux postes proposés à des personnes pas qualifiées, entreprise indépendante. Entreprise d'insertion
Mots clés	Collecte, déchet, environnement
Thématiques	[ ] Circuit court [ ] Commerce équitable [ ] Habitat groupé

## Garanties

Garanties (ex ISO AFNOR, Agrément et certification ...)	Autorisation Préfectorale d'exploiter un Centre de Tri de Déchets pour 40.000 t par an . Enregistrement Préfectorale pour le Transport et le Négoce de Déchets Dangereux et Non Dangereux .
---	--

## Références

Client	Prestations
* Entreprises de Bâtiment allant de l'Artisan au Groupe (GA, MAS, Vinci, Eiffage, DV Construction) * Artisans	Collecte et Tri de Déchets
* Entreprises Publiques (Tisséo, Hôpital Marchant)	Apport direct de Déchets sur le Centre de Tri Collecte, Gestion et Tri de Déchets

## Relations

Source	Type de relation	Cible
Ex UREI-MP	Adhérent	Fédération des EI/ETTI de MP Fédération des Recycleurs du BTP
SR BTP	Adhérent	Fédération des Entreprises de l'Environnement de MP
Eco Entreprises	Adhérent	Fédérations d'entreprises avec RSE
Entreprises d'Avenir	Adhérent	

## Offres de service

Secteur d'activité	Collecte et Tri de déchets, Bâtiment, industrie
Description	Collecte par benne ou par du personnel dédié, puis tri sur un centre en propre autorisé en préfecture
Cibles client	[X] Entreprises [ ] Particuliers [X] Secteur public
Moyens techniques disponibles	9 Camions, 600 bennes, Centre de tri sur terrain de 15.000 m2
Effectif total mobilisable	42 ETP en Février 2014
Modalités pratiques	Devis pour prestations spécifiques, sinon tarifs
Couverture géographique	31, 32, 65, 09, 11, 82, 81
Mots clés	Déchets, environnement, collecte

## ENVIE TOULOUSE

<b>Raison sociale</b>	<b>Envie Toulouse Midi Pyrénées</b>
Statut Juridique	Association
Type de structure IAE	<b>EI</b>
Conventionnement IAE	Conventionnement IAE
Site web	<a href="http://www.envie.org/">http://www.envie.org/</a>
Directeur Général	ZEITOUN Franck
Directrice adjointe	HERONVILLE Cindy
Courriel préféré	cindy.heronville@envie.org
Téléphone préféré	05.34.61.22.86
Adresse postale préférée	29, bd Thibaud (31100, Toulouse)

### Informations économiques

Effectif total (ETP)	27.81
Effectif permanents (ETP)	8.11
Nombre de salariés en insertion (ETP)	19.7
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	42

### Offres de service

Secteur d'activité	Vente électroménager
Description	Vente d'appareils électroménagers garantis 1 an (réfrigérateur, plaque de cuisson, lave vaisselle, lave linge...)
Cibles client	Particuliers
Moyens techniques disponibles	Un atelier de rénovation et une salle de vente
Effectif total mobilisable (ETP)	25
Couverture géographique	Toulouse, Montauban, Auch
Mots clés	Vente électroménagers, rénovation, garantie

## ENVIE 2<sup>E</sup> MP SAS

<b>Raison sociale</b>	<b>Envie 2<sup>E</sup> MP SAS</b>
Statut Juridique	SAS
Conventionnement IAE	Conventionnement IAE
Site web	<a href="http://www.envie.org">www.envie.org</a>
Directeur Général	ZEITOUN Franck
Directrice adjointe	HERONVILLE Cindy
Courriel préféré	franck.zeitoun@envie.org
Téléphone préféré	05.34.63.10.49
Adresse postale préférée	19/21, ave du Bois Vert (31120, Portet/Garonne)

### Informations économiques

Effectif total (ETP)	61.09
Effectif permanents (ETP)	17.89
Nombre de salariés en insertion (ETP)	43.20
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	84

### Offres de service

Secteur d'activité	Traitement de déchets
Description	Collecte et traitement des Déchets Electriques et Electroniques auprès des entreprises et des eco-organismes
Cibles client	Entreprises Secteur public
Moyens techniques disponibles	Une chaine de démantèlement d'écrans et d'écrans plats Une chaine de démantèlement de Petit Appareil en Mélanges Une flotte de camion PL pour assurer la collecte des déchets électroménagers
Effectif total mobilisable	50 ETP
Modalités pratiques	Demande de devis pour tout enlèvement de déchets électroniques à <a href="mailto:cindy.heronville@envie.org">cindy.heronville@envie.org</a>
Couverture géographique	Midi Pyrénées
Mots clés	Déchets, électroménagers, traitement, collecte

## ENVOI-OPS

<b>Raison sociale</b>	<b>ENVOI-OPS</b>
Date de création	01 <sup>er</sup> juillet 2010
Statut Juridique	SASU
Type de structure IAE	Entreprise d'insertion
Conventionnement IAE	Conventionnement DIRECCTE - Insertion par l'Activité Economique
Site web	www.envoi-toulouse.fr
Directeur Général	Georges LOZANO
Relations extérieures et commerciales	Cédric GONZALEZ
Courriel préféré	<a href="mailto:secretariat@envoi-toulouse.fr">secretariat@envoi-toulouse.fr</a>
Téléphone préféré	05 61 43 27 34
Adresse postale préférée	5 cheminement Christophe Glück 31100 TOULOUSE

**Informations économiques**

Chiffre d'affaire	4,7 M€
Effectif total (ETP)	87
Effectif de production (ETP)	67
Effectif d'encadrement (ETP)	20
Nombre de salariés en insertion (ETP)	30
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	54

**Offres de service**

<b>Secteur d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Prestations techniques pour l'aéronautique et l'espace</li> <li>➢ Désimmobilisation et valorisation de matériels Informatiques</li> <li>➢ Vente informatique, dépannage et maintenance</li> <li>➢ Relève de compteurs d'énergie (électricité, gaz et eau)</li> </ul>
Description	<p><b>ENVOI-OPS est une entreprise certifiée selon les normes ISO 9011 et EN 9100.</b></p> <p><b>RELEVÉ DE COMPTEURS D'ÉNERGIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de la tournée de relève</li> <li>• Saisie informatique des faits marquants de la journée pour analyse</li> <li>• Relève des compteurs et/ou dépôt de cartes d'auto-relève</li> <li>• Réparation et/ou changement de portes de coffrets</li> </ul> <p><b>DESIMMOBILISATION ET VALORISATION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enlèvement physique des matériels</li> <li>• Gestion de stocks multiples de matériels clients sur site</li> <li>• Mise à jour des fichiers clients</li> <li>• Tri des divers matériels</li> <li>• Rachat et réhabilitation des matériels pouvant être réutilisés</li> </ul> <p>• Déconstruction de DEEE Industriels</p> <p>• Délivrance de bordereaux de suivi de déchets</p> <p><b>VENTE INFORMATIQUE DEPANNAGE &amp; MAINTENANCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenance des matériels vendus et de ceux des particuliers</li> <li>• Remise en état et mise à la vente en boutique</li> </ul> <p><b>PRESTATIONS TECHNIQUES POUR L'AÉRONAUTIQUE ET L'ESPACE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pose d'outillages d'essais</li> <li>• Pose d'équipements : écrans, calculateurs,...</li> <li>• Contrôles oxygène, eau, anémométrie, toboggans</li> <li>• Contrôles sièges électriques, vidéo, audio</li> <li>• Vérification éclairage complet avion, appel hôte, issues de secours</li> <li>• Essais complets de continuité électrique, isolement : Power On (mise sous tension de l'avion)</li> <li>• Mesures fibre optique, COAX</li> <li>• Essais sous ESAD (Essais assistés par ordinateur)</li> <li>• Lecture de plans</li> <li>• Recherche de pannes</li> <li>• Dépannage</li> </ul> <p>Clients : AIRBUS Operations, eRDF/GrDF, VEOLIA Eau, AIRBUS Group, Crédit agricole, Cassa d'Épargne,...</p>
Cibles client	Grands comptes et PME
Moyens techniques disponibles	<p><b>Locaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Siège ENVOI Association et siège opérationnel ENVOI-OPS SAS (600 m<sup>2</sup>)</li> <li>- 1 atelier valorisation, réparation et boutique de vente (2344 m<sup>2</sup> sur un terrain de 13 500 m<sup>2</sup>)</li> </ul> <p><b>Véhicules</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 camions VL</li> <li>- 24 véhicules</li> <li>- 2 Engins élévateurs</li> </ul> <p><b>Équipement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablis valorisation</li> <li>- Pont Bascule</li> <li>- 34 Téléphones mobiles</li> </ul>
Effectif total mobilisable (ETP)	33
Modalités pratiques (ex devis sur demande, ...)	Réponses à appel d'offre Devis sur demande
Couverture géographique	Haute Garonne
Mots clés	Relève de compteurs, aéronautique, DEEE, vente informatique

## ENVOI HANDS

<b>Raison sociale</b>	<b>ENVOI-HANDS</b>
Date de création	02 janvier 2013
Statut Juridique	SASU
Type de structure	Entreprise adaptée
Conventionnement	DIRECCTE - Secteur adapté et protégé
Site web	www.envoi-toulouse.fr
Directeur Général	Georges LOZANO
Relations extérieures et commerciales	Cédric GONZALEZ
Courriel préféré	<a href="mailto:secretariat@envoi-toulouse.fr">secretariat@envoi-toulouse.fr</a>
Téléphone préféré	05 61 43 27 34
Adresse postale préférée	5 cheminement Christophe Glück 31100 TOULOUSE

**Informations économiques**

Chiffre d'affaire	380 000 €
Effectif total (ETP)	15

**Offres de service**

Perspectives de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ GED (gestion électronique des documents)</li> <li>➢ Mise sous pli, mailing, routage</li> <li>➢ Secrétariat, travaux administratifs</li> <li>➢ Numérisation, saisie informatique</li> <li>➢ Electronique, électrotechnique</li> <li>➢ Contrôle Qualité, tri</li> <li>➢ Montage électrique, câblage</li> <li>➢ Stockage et préparation de commande</li> <li>➢ DEEE</li> </ul>
Description	<p><b>Les activités actuelles d'ENVOI-HANDS sont :</b></p> <p><b>Gestion électronique de commandes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel de la commande (récupération de demandes d'achat et transfert via SAP)</li> <li>• Création de commandes dans SAP</li> <li>• Acheminement des commandes</li> <li>• Traitement d'accusés de réception de la part des fournisseurs</li> </ul> <p><b>Optimisation de processus de fabrication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observation des opérations d'assemblage</li> <li>• Management du plan d'action de résolution des problèmes</li> <li>• Participation à l'amélioration de l'environnement de travail (Organisation du poste de travail, Ergonomie, LEAN,...)</li> </ul> <p><b>Support technique logistique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des pièces en réparation</li> <li>• Etablissement de prévisionnels sur les retards</li> <li>• Suivi de litiges</li> </ul>
Cibles client	Grands comptes et PME
Moyens techniques disponibles	<p><b>Locaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hébergement au sein même du Siège ENVOI Association (600 m<sup>2</sup>)</li> <li>- Local de 270 m<sup>2</sup></li> </ul> <p><b>Équipement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Postes informatiques</li> <li>- Téléphones mobile</li> </ul>
Effectif total mobilisable (ETP)	15
Modalités pratiques (ex devis sur demande, ...)	Réponses à appel d'offre Devis sur demande
Couverture géographique	Haute Garonne
Mots clés	<b>GED (gestion électronique des documents), travaux administratifs, électronique, électrotechnique, montage électrique, câblage, stockage et préparation de commande</b>

**GREENBURO**

Raison sociale	<b>GREENBURO</b>
Statut Juridique	SCOP SARL
Type de structure ESS	SCOP
Type de structure IAE	<b>EI</b>
Conventionnement IAE	Conventionnement IAE
Site web	<a href="http://www.greenburo.fr/">http://www.greenburo.fr/</a>
Gérant	POUPON Mathieu
Courriel préféré	contact@greenburo.fr
Téléphone préféré	05 62 30 09 53 (Accueil / Standard)
Adresse postale préférée	131, chemin du Sang de Serp 31200 Toulouse

**Informations économiques**

Effectif total (ETP)	15
Effectif de production (ETP)	8
Effectif d'encadrement (ETP)	5
Nombre de salariés en insertion (ETP)	8
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	12

**Offre de service**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Collecte de déchets valorisables</b>
Description	Collecte de déchets recyclables (papiers / cartons / bouteilles / bois / piles, etc...dans les entreprises, collectivités ; Collecte des cartons des commerçants du centre-ville
Cibles client	Entreprises Secteur public
Moyens techniques disponibles	Fourgons, matériel de stockage et de manutention
Effectif total mobilisable (ETP)	15
Modalités pratiques	Intervention ponctuelle sur devis ; interventions régulières quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles (fréquence en fonction des besoins réels)
Couverture géographique	Région Midi-Pyrénées

## LA PIE VERTE

<b>Raison sociale</b>	<b>AUTEUIL INSERTION LA PIE VERTE</b>
Statut Juridique	SASU
Type de structure IAE	<b>EI</b>
Conventionnement IAE	[4 ] Conventionnement IAE
Site web	<a href="http://www.la-pie-verte.apprentis-auteuil.org">www.la-pie-verte.apprentis-auteuil.org</a>
Directeur	François HEULINE
Courriel préféré	<a href="mailto:lapieverte@apprentis-auteuil.org">lapieverte@apprentis-auteuil.org</a> <a href="mailto:francois.heuline@apprentis-auteuil.org">francois.heuline@apprentis-auteuil.org</a>
Téléphone préféré	05.61.85.25.58 / 05.61.85.25.55.
Adresse postale préférée	9 avenue Latécoère, 31700 Cornebarrieu

**Informations économiques**

Effectif total (ETP)	20
Effectif permanents (ETP)	7
Nombre de salariés en insertion (ETP)	10
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	Entre 20 et 25

**Offres de service**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Restauration collective et self-caféteria</b>
Description	<b>Production de repas en liaison froide en cuisine centrale et Livraisons sur sites clients+ restauration type self</b>
Cibles client	Entreprises, Particuliers Maison de retraite, foyers d'hébergement, communautés ... Collectivités (écoles ...)
Moyens techniques disponibles	Camions réfrigérés, cuisine centrale, salle de restauration
Effectif total mobilisable (ETP)	10
Modalités pratiques (ex devis sur demande, ...)	
Couverture géographique	Toulouse et environs

## LE RELAIS 31

<b>Raison sociale</b>	<b>LE RELAIS 31</b>
Statut Juridique	SCOP
Conventionnement IAE	[4 ] Conventionnement IAE [ ] Secteur adapté et protégé [ ] Services à la personne
Site web	<a href="http://www.lerelais.org">www.lerelais.org</a>
Directeur Général	Benjamin Alle
Courriel préféré	<a href="mailto:Lerelais31@lerelais.org">Lerelais31@lerelais.org</a>
Téléphone préféré	09.64.43.11.20
Adresse postale préférée	328 av de Fronton, 31000 Toulouse

**Informations économiques**

Effectif total (ETP)	7
Effectif de production (ETP)	5
Effectif d'encadrement (ETP)	2
Nombre de salariés en insertion (ETP)	4
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	4

**Offres de service**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Collecte de textile</b>
Description	
Cibles client	Particuliers
Moyens techniques disponibles	Containers, camions, atelier de production
Effectif total mobilisable (ETP)	7
Modalités pratiques	
Couverture géographique	CU Toulouse Métropole

## PONY

<b>Raison sociale</b>	<b>PONY</b>
	
Statut Juridique	SAS
Type de structure IAE	<b>EI</b>
Conventionnement IAE	[ 4 ] Conventionnement IAE [ ] Secteur adapté et protégé [ ] Services à la personne
Site web	<a href="http://www.rives-dicostanzo.com">www.rives-dicostanzo.com</a>
Directeur de Production	François Dicostanzo
Courriel préféré	siae@rives-dicostanzo.com
Téléphone préféré	05.61.47.85.47
Adresse postale préférée	37 chemin du Prat Long, 31200 TOULOUSE

### Informations économiques

Effectif total (ETP)	36.1
Effectif permanents (ETP)	21.3
Nombre de salariés en insertion (ETP)	14.8
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	27

### Offres de service

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Déménagements administratifs, industriels et manutentions, location de véhicules avec conducteur, conservation de biens et stockage</b>
Cibles client	Entreprises Particuliers Secteur public
Moyens techniques disponibles	Camions, consommables (cartons de déménagement)
Effectif total mobilisable (ETP)	17
Modalités pratiques	Contact par téléphone
Couverture géographique	National

## SINEO

Au 03/08/16

<b>Raison sociale</b>	<b>Sarl SOL'ECO</b>
Sigle	<b>SINEO</b>
Statut Juridique	SARL
Type de structure IAE	<b>EI</b>
Conventionnement IAE	[ 4 ] Conventionnement IAE [ ] Secteur adapté et protégé [ ] Services à la personne
Site web	<a href="http://www.sineo.fr">www.sineo.fr</a>
Directeur de Production	BIDAUD Eric
Courriel préféré	toulouse@sineo.fr
Téléphone préféré	05 34 30 18 57
Adresse postale préférée	36, route d'Espagne, 31100 TOULOUSE

### Informations économiques

Effectif total (ETP)	33
Effectif permanents (ETP)	21
Nombre de salariés en insertion (ETP)	12 ETP conventionnés
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	20 à 25

### Offres de service

Certification	AFAQ-AFNOR EI/ETTI
Secteur d'activité	Toutes entreprises dotées de véhicules
Description	Parc, flottes, commerce de véhicules, bus, camions ...
Cibles client	Entreprises Particuliers Secteur public
Moyens techniques disponibles	Kits et matériels de nettoyage, véhicules pour se déplacer sur site, local technique, EPI
Effectif total mobilisable (ETP)	20
Modalités pratiques	Contact et RDV de qualification, devis personnalisé et proposition d'organisation ou de solutions d'entretien de parc de véhicules
Couverture géographique	Toulouse et ses environs (30 kms)

## ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

Les ETTI sont des entreprises d'insertion qui utilisent le travail temporaire comme support d'insertion. L'ETTI signe un contrat de mise à disposition avec une entreprise cliente, la personne en parcours d'insertion travaille dans l'entreprise cliente mais est salariée de l'ETTI par le biais d'un contrat de mission.

Pour aller plus consulter les sites

[www.iae-portail.org](http://www.iae-portail.org), [www.lesentreprisesdinsertion.org](http://www.lesentreprisesdinsertion.org),  
[www.socialement-responsable.org](http://www.socialement-responsable.org), [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr), [www.avise.org](http://www.avise.org),  
[www.obsar.asso.fr](http://www.obsar.asso.fr), [www.adepes.org](http://www.adepes.org) « plateforme web des achats responsables en région  
Midi-Pyrénées ».

### AIDAL 31

	
Statut Juridique	SARL
Type de structure IAE	EI
Conventionnement IAE	[x] Conventionnement IAE [ ] Secteur adapté et protégé [ ] Services à la personne
Site web	<a href="http://www.aidal31.fr">www.aidal31.fr</a>
Directeur de Production	Ann Guyader
Courriel préféré	<a href="mailto:accueil@aidal31.fr">accueil@aidal31.fr</a>
Téléphone préféré	05.61.48.18.87
Adresse postale préférée	60 rue de la république, 31300 TOULOUSE

#### Informations économiques

Effectif total (ETP)	27
Effectif permanents (ETP)	2.58
Nombre de salariés en insertion (ETP)	17.58
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	85

#### Offres de service

Secteur d'activité	Travail temporaire, marchés de service
Description	
Cibles client	Entreprises Secteur public
Moyens techniques disponibles	Intérimaires
Effectif total mobilisable (ETP)	15
Modalités pratiques (ex devis sur demande, ...)	Contact sur chantiers/sites ou par téléphone
Couverture géographique	Toulouse et ses environs

### ID'EES INTERIM

	
Statut Juridique	SCIC
Type de structure IAE	ETTI
Conventionnement IAE	[4x] Conventionnement IAE [ ] Secteur adapté et protégé [ ] Services à la personne
Site web	
Responsable	Jean Philippe TRETENERO
Courriel préféré	<a href="mailto:interim.toulouse@groupeides.fr">interim.toulouse@groupeides.fr</a>
Téléphone préféré	05.34.33.52.01
Adresse postale préférée	31 rue du rempart Matabiau, 31000 TOULOUSE

#### Informations économiques

Effectif total (ETP)	42
Effectif permanents (ETP)	3
Nombre de salariés en insertion (ETP)	22.01
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	84

#### Offres de service

Secteur d'activité	Intérim tous secteurs d'activité : TP, BTP, environnement, industrie, restauration, tertiaire
Description	Travail temporaire d'insertion. Le réseau ID'EES Intérim qui compte plus de 1800 entreprises utilisatrices vise à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en fin de parcours d'insertion dans le cadre de missions de travail temporaire. L'Agence de Toulouse est certifiée AFAQ-AFNOR pour son accueil et accompagnant socio-professionnel en entreprise de travail temporaire d'insertion.
Cibles client	Tout secteur d'activité publics et privés
Moyens techniques disponibles	Intérimaires
Effectif total mobilisable (ETP)	21,01
Modalités pratiques (ex devis sur demande, ...)	Le processus d'accompagnement se décompose en plusieurs étapes : - mise à l'emploi : Recrutement et mise à disposition de personnel. - accompagnement professionnel : Suivi sur lieu de mission, entretiens professionnels, sensibilisation à la sécurité sur lieu de travail tout au long du parcours. - accompagnement social : Entretien et accompagnement social. Partenariat avec organismes sociaux locaux. - formations : Adaptées aux projets professionnels de nos intérimaires et aux attentes de nos clients. - actions commerciales : Accords-cadres (réseau ADECCO insertion) et prospection sur Toulouse Métropole pour diversification.
Couverture géographique	- actions transverses : Actions en partenariat avec nos clients, le groupe ADECCO et les acteurs locaux de l'insertion sur le handicap, la parité professionnelle. Contact sur place ou par téléphone
Couverture géographique	Toulouse métropole

## OXYGÈNE INTÉRIM

OXYGENE INTERIM



Statut Juridique	SAS
Type de structure IAE	ENTREPRISE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION
Conventionnement IAE	DIRECCTE
Site web	
N° SIRE	403 203 763 000 178
Téléphone	05 62 89 96 96
Fax	05 61 22 50 38
Email	toulouse@oxygene-interim.fr
Adresse	
Effectif total (ETP)	34
<b>Informations économiques</b>	
Effectif d'encadrement (ETP)	4
Nombre de salariés en insertion (ETP)	30
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	60
<b>Offres de service</b>	
Secteur d'activité	BTP/INDUSTRIE/SERVICES/TERTIAIRE
Description succincte	ACCOMPAGNEMENT PUBLIC ELOIGNE DE L'EMPLOI GRACE A UN SURENCADREMENT DU PERSONNEL PERMANENT FORME
Cibles client	[
Modalités pratiques	DEFINITION DES BESOINS ENTREPRISES ET RECRUTEMENT ADAPTE. FORMATIONS SI BESOIN.

## RÉGIE DE QUARTIER

Les Régies de quartiers sont des associations composées de représentants des habitants, des pouvoirs publics et des bailleurs sociaux visant à créer de la citoyenneté et à procurer du travail aux habitants de ces territoires.

Pour aller plus consulter les sites  
[www.iae-portail.org](http://www.iae-portail.org), [www.cnlrq.org](http://www.cnlrq.org), [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr), [www.adepes.org](http://www.adepes.org) « plateforme web des achats responsables en région Midi-Pyrénées », [www.obsar.asso.fr](http://www.obsar.asso.fr)

### BELLEFONTAINE SERVICES

<b>Raison sociale</b>	<b>Bellefontaine Services Régie de Quartier</b>
Statut Juridique	Association loi 1901
Type de structure IAE	Entreprise d'insertion
Conventionnement IAE	
Directeur	Bruno GUILLET
Courriel préféré	accueil@rqbellefontaine.fr
Téléphone préféré	09.53.14.88.71
Adresse postale préférée	15 Allée de Bellefontaine / 31100 Toulouse

#### Informations économiques

Effectif total (ETP)	30
Effectif de production (ETP)	25
Effectif d'encadrement (ETP)	5
Nombre de salariés en insertion (ETP)	12
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	20

#### Offres de services

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Nettoyage industriel, entretien espaces verts et voirie, second œuvre btp, travaux paysagers.</b>
Cibles client	Bailleurs sociaux, entreprise privée, ville de Toulouse
Moyens techniques disponibles	Véhicules de services, NHP, souffleur, tondeuse, karcher,
Modalités pratiques (ex devis sur demande, ...)	Devis sur demande, réponse appels d'offres,
Couverture géographique	Toulouse et communes environnantes

### DESBALS SERVICES

<b>Raison sociale</b>	<b>DESBALS SERVICES REGIE DE QUARTIER</b>
Statut Juridique	Association
Type de structure IAE	Entreprise d'insertion
Conventionnement IAE	Oui
Directeur	DESPLAS BIGORNE Mélanie
Courriel préféré	desbals_services@wanadoo.fr
Téléphone préféré	05 62 14 12 55
Adresse postale préférée	135 rue Henri Desbals – 31100 TOULOUSE

#### Informations économiques

Effectif total (ETP)	46.64
Effectif de production (ETP)	24.75
Effectif d'encadrement (ETP)	15.38
Nombre de salariés en insertion (ETP)	22.50
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	37

#### Offres de service

<b>Secteur d'activité</b>	<b>ESPACES VERTS (entretien/aménagement)</b>
Cibles client	TOUS TYPES DE CLIENTS
Moyens techniques disponibles	3 véhicules, 3 remorques, 2 tondeuses autotractées, 2 tondeuses autoportées, 5 taille-haies, 6 débroussailluses, 3 souffleurs, 1 tronçonneuse, 1 élagueuse, 1 aspirateur-broyeur à feuilles, 1 échafaudage et petits matériels divers
Effectif total mobilisable (ETP)	7
Modalités pratiques (ex devis sur demande, ...)	Interventions ponctuelles et conventions annuelles avec devis sur demande
Couverture géographique	Interventions ponctuelles : Toulouse Métropole Conventions annuelles : 31100 (hors Bellefontaine – Reynerie) + 31300

<b>Secteur d'activité</b>	<b>PROPRETE (intérieure/extérieure/encombrants)</b>
Cibles client	TOUS TYPES DE CLIENTS hors particuliers
Moyens techniques disponibles	5 véhicules, 1 balayeuse manuelle, 1 autolaveuse, 3 monobrosses (classique, contremarche et portable), 1 aspirateur à eau, 1 nettoyeur haute-pression, 1 nettoyeur-vapeur, raclettes de vitrerie (classiques, perche de 3 mètres, perche de 9 mètres), 2 souffleurs, 1 aspirateur électrique de déchets urbains, des chariots de propreté et petits matériels divers
Effectif total mobilisable (ETP)	31
Modalités pratiques (ex devis sur demande, ...)	Interventions ponctuelles et conventions annuelles avec devis sur demande
Couverture géographique	Interventions ponctuelles : Toulouse Métropole Conventions annuelles : 31100 (hors Bellefontaine – Reynerie)

## EMPALOT SERVICE

Raison sociale	EMPALOT SERVICES - REGIE DE QUARTIER
Statut Juridique	ASSOCIATION loi 1901
Type de structure IAE	REGIE DE QUARTIER
Conventionnement IAE	ENTREPRISE D'INSERTION ET ATELIER CHANTIER D'INSERTION
Directeur	Joël GUIGNARD
Courriel préféré	Empalot.toulouse@orange.fr
Téléphone préféré	05 61 25 64 45
Adresse postale préférée	4 RUE BIR-HAKEIM 31400 TOULOUSE

### Informations économiques

Effectif total (ETP)	28.55
Effectif de production (ETP)	19.38
Effectif d'encadrement (ETP)	8.27
Nombre de salariés en insertion (ETP)	18.01
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	36 salariés sur l'année 2015

### Offres de service

Secteur d'activité	NETTOYAGE ET ESPACES VERTS
Cibles client	TOUT CLIENT
Moyens techniques disponibles	TOUS LES MOYENS ASSOCIES AU NETTOYAGE ET A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
Effectif total mobilisable (ETP)	24.38
Modalités pratiques (ex. devis sur demande, ...)	CONTACTER LA REGIE POUR PRISE DE RENDEZ-VOUS
Couverture géographique	TOULOUSE

## NOUVELLE RÉGIE NORD

Raison sociale	NRN Nouvelle Régie Nord
Statut Juridique	SOIC
Type de structure IAE	Entreprise d'insertion
Conventionnement IAE	Depuis novembre 2013
Directeur	Florence AMARDEL
Courriel préféré	Florence.amardel@nouvelleregionord.com
Téléphone préféré	07-77-31-65-44
Adresse postale préférée	1 chemin des Izards BP 32007 – 31017 TOULOUSE CEDEX 2

### Informations économiques

Effectif total (ETP)	8.75
Effectif de production (ETP)	7 (2 ETP effectif encadrement inclus dans effectif de production)
Effectif d'encadrement (ETP)	3.25
Nombre de salariés en insertion (ETP)	5
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	5

### Offre de service

Secteur d'activité	Nettoyage de locaux, entretien des espaces verts, voirie
Cibles client	Public et privé / Associatif
Moyens techniques disponibles	Locaux bureaux et techniques / Matériel adaptés aux travaux exécutés / Véhicules N+P et plateau
Effectif total mobilisable (ETP)	7
Modalités pratiques (ex. devis sur demande, ...)	Etudes et réalisations de projets - Devis sur demande après examen de la demande - Réponse à des besoins de proximité ponctuels - Manifestations locales - Actions de lien social (travail en collaboration avec la Mairie de Toulouse et l'ACSE)
Couverture géographique	Toulouse Nord et proche agglomération

## REYNERIE SERVICE

	REYNERIE SERVICES
Raison sociale	
Statut Juridique	Association
Type de structure IAE	B
Conventionnement IAE	<input type="checkbox"/> Conventionnement IAE <input type="checkbox"/> Secteur adapté et protégé <input type="checkbox"/> Services à la personne
Site web	<a href="http://www.reynerieservices.over-blog.com">www.reynerieservices.over-blog.com</a>
Directeur de Production	Jean-François Ravary
Courriel préféré	<a href="mailto:Habitants.reynerie@orange.fr">Habitants.reynerie@orange.fr</a>
Téléphone préféré	05.61.44.26.03
Adresse postale préférée	14 rue Winston Churchill, 31036 Toulouse Cedex

### Informations économiques

Effectif total (ETP)	36
Effectif permanents (ETP)	9
Nombre de salariés en insertion (ETP)	27
Nombre de personnes en insertion accompagnées par an	46

### Offres de service

Secteur d'activité	Nettoyage, Espaces verts et entretien voirie
Description	Nettoyage partie commune, station de métro, de bureaux et remise en état de locaux
Cibles client	Entreprises Particuliers Secteur public
Moyens techniques disponibles	Camions, tondeuses, équipements spécialisés
Effectif total mobilisable (ETP)	27
Modalités pratiques (ex. devis sur demande, ...)	Contact par mails ou téléphone
Couverture géographique	Toulouse sud

# TÊTES DE RÉSEAU DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Pour aller plus consulter les sites  
[www.fnars.org](http://www.fnars.org), [www.avise.org](http://www.avise.org), [www.socialement-responsable.org](http://www.socialement-responsable.org),  
[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr), [www.obsar.asso.fr](http://www.obsar.asso.fr),  
[www.lesentreprisesdinsertion.org](http://www.lesentreprisesdinsertion.org)  
[www.coorace.org](http://www.coorace.org)

## CORACE MIDI-PYRÉNÉES



### COORACE Occitanie

Adresse postale : Marché d'Intérêt National – Boîte aux lettres N° 57

146, avenue des Etats-Unis – 31200 Toulouse

Tél : 05 62 14 49 96

E mail : [cooracemp@orange.fr](mailto:cooracemp@orange.fr)

Site internet: [www.coorace.org](http://www.coorace.org)

### Contacts privilégiés :

\* Nicolas Imberdis, Délégué régional – 06 84 36 02 61

\* Rosana Vera, chargée de mission développement économique – 06 72 02 47 90

### Missions:

- + Faire le lien entre Structures d'insertion par l'Activité Economique (SIAE) / pouvoirs publics / acteurs de l'emploi / acteurs économiques
- + Participer aux instances de décision et de coordination liées aux politiques de l'emploi, de l'insertion et du développement économique local sur les territoires
- + Développer le professionnalisme des adhérents et la qualité du service rendu aux clients
- + Accompagner les porteurs de projets
- + Animer un réseau régional permettant la réflexion, l'échange et la mutualisation (groupes de travail régionaux, animations régionales, formations, services mutualisés ...)

Territoire d'intervention : Région Occitanie

## FÉDÉRATION DES ENTREPRISES D'INSERTION

### La fédération des entreprises d'insertion Languedoc Roussillon Midi Pyrénées / Occitanie

Adresse postale : 710 rue Favre de St Castor , CS17406 34184 MONTPELLIER

Siège : 7 rue Hermès, 31520 RAMONVILLE ST AGNE

Tél. : 04 67 61 80 60

E mail : [contact.lrpm@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:contact.lrpm@lesentreprisesdinsertion.org)

### Contact privilégié:

Mail : [contact.lrpm@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:contact.lrpm@lesentreprisesdinsertion.org)

Guillaume SOULA, chargé de mission – tél : 07 68 16 29 19



Site web : <http://lrpm.lesentreprisesdinsertion.org>

### Les missions de la fédération des entreprises d'insertion Languedoc Roussillon Midi Pyrénées sont :

- la représentation et l'animation du réseau
- la professionnalisation des pratiques de l'entreprise
- l'accompagnement à la création d'entreprise d'insertion

### Nos services :

#### Représentation et animation du réseau

- Représenter les entreprises d'insertion : du national au local, la fédération des entreprises d'insertion mobilise, représente et défend les valeurs et le modèle des entreprises d'insertion dans leur environnement économique et institutionnel
- Promouvoir le modèle de l'entreprise d'insertion

#### Diagnos des pratiques de l'entreprise

- Diagnostic économique (INSERDIAG) et social (démarche qualité AFAQ EI-ETTI)
- Accompagnement à la mise en place d'outils sur le projet insertion (livret d'accueil, fiche de postes, ...) et le projet économique (budget prévisionnel, plan de trésorerie, suivi de la rentabilité,...)

#### Recherche de financements

- Aide à la recherche de financements (bancaires, subventions publiques, mécénat privé...) dans le cadre des projets de développement et de consolidation

#### Offre de formation

- Accès à une offre de formation pour l'équipe de direction et d'encadrement

#### Appui technique

- Appui en lien avec les exigences de l'agrément entreprise d'insertion

#### Service juridique

- Veille juridique sur l'IAE et réponse aux questions des adhérents par le service juridique de la fédération nationale

#### Accueil et accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise d'insertion

- Information et accompagnement des entreprises et porteurs de projets d'entreprise d'insertion en vue de l'obtention de l'agrément « entreprise d'insertion »

#### Etudes de faisabilité

- Pilotage et réalisation d'études de faisabilité pour valider l'opportunité de création d'une entreprise d'insertion sur un territoire

#### Outil financier du Réseau : FGEII

- Accès au fonds de garantie financier mutualisé des ETTI de la fédération nationale

#### Référencement et Observatoire

- Répertoire des EI et ETTI de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
- Publication annuelle des chiffres clés régionaux des EI ETTI

Notre territoire d'intervention : Région OCCITANIE / Pyrénées Méditerranée

## LES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION

Les ateliers et chantiers d'insertion sont des dispositifs conventionnés ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'ACI organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. L'utilité sociale des ACI se vérifie notamment au regard de leur mission d'accompagnement social et professionnel des publics embauchés et de leur contribution aux besoins collectifs émergents ou non satisfaits. Les biens et les services qu'ils produisent peuvent être commercialisés, lorsque cette commercialisation contribue à la réalisation et au développement des activités d'insertion sociale et professionnelle.

*Pour aller plus consulter les sites*

*[www.fnars.org](http://www.fnars.org), [www.avise.org](http://www.avise.org), [www.socialement-responsable.org](http://www.socialement-responsable.org), [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr), [www.obsar.asso.fr](http://www.obsar.asso.fr), [www.adepes.org](http://www.adepes.org) « plateforme web des achats responsables en région Midi-Pyrénées ».*

### LISTE DES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN\*

Nom	Adresse		Tél.	Mail	Contact direction	Domaine d'activité
ASSOC. LE RELAIS	15 rue du Japon	31400 Toulouse	05 61 52 78 75	associationlerelais@wanadoo.fr	M. SAINT BLANCAT	Restauration traditionnelle vente à emporter tartes salées et sucrées
COM DE LAUNAGUET	Hôtel de ville 95 chemin des Combes	31140 Launaguet	05 61 74 07 16 05 61 37 64 64 05 34 27 52 60	secretaire@mairie-launaguet.fr	M. FAURE Mme KOSTINE	Réalisation de jardins familiaux Valorisation des espaces naturels, amélioration et aménagement du bâti communal
ASSOC. LE RELAIS	15 rue du Japon	31400 Toulouse	05 61 52 78 75	associationlerelais@wanadoo.fr	M. SAINT BLANCAT	nettoyage, débroussaillage sélectif, mise en valeur espaces naturels
LA BANQUE ALIMENTAIRE	197 avenue de Fronton	31200 Toulouse	05 61 47 37 31	ba310@banquealimentaire.org	Mme LOOSES	Prospection et collecte de produits alimentaires
LES RESTAURANTS ET TOITS DU COEUR	27 Cheminement du Séminaire	31200 Toulouse	05 34 40 12 12	ad31.aci@restosducoeur.org	Mme VAN CAYZEELE	Restauration
GRUPE AMITIÉ FRATERNITÉ	62 Bis Route de Blagnac	31000 Toulouse	05 62 72 86 14			
ASSOC. EMPALOT SERVICES	4 rue Bir Hakeim	31400 Toulouse	05 61 25 64 45	empalot.toulouse@orange.fr	M. GUIGNARD	Travaux de reconquête et de mise en valeur espace naturel et semi naturel, travaux de mise en valeur des pieds d'immeubles
DELL ARTE	9 rue Antoine Laumet	31100 Toulouse	05 61 76 58 48	dell.arte@laposte.net	Mme TREMBLAY	Organisation manifestation culturelles Activités culturels sur les quartiers Accompagnement et soutien aux artistes émergent
ASSOC. LA GLANERIE	37 impasse de la Glacière	31200 Toulouse	05 61 26 83 40	contact@la-glanerie.org	M, MOTTE Mme FRONT	Ressourcerie (déchets encombrants : collecte, valorisation par réemploi, vente et éducation à l'environnement)
BOIS ET COMPAGNIE	64 rue Daydé	31200 Toulouse	05 61 13 72 21	contact@bois-et-cie.asso.fr	M. HERBEL	Récupération et réemploi de bois et matériaux de chantier en vue de leur valorisation
ASSOC. MOBILITÉS GARAGE SOLIDAIRE	7 impasse Boudeville	31100 Toulouse	05 61 44 57 02	garage@mobilite-e-s.com	M. BOUDERBALA	Garage associatif
ASSOC. LE RELAIS	7 rue Bacquéié Fonade	31700 Blagnac	05 61 16 30 47	direction.lerelais@free.fr	Mme CHALIER	Revalorisation de vêtements et articles divers, vente d'articles seconde main
ASSOC. OLYMPE DE GOUGES	43 rue Jean des Pins	31300 Toulouse	05 62 48 56 66	odg.secretariat@orange.fr	Mme ESPIÉ	Restauration, service traiteur
CONFLUENCES	32 boulevard Deltour	31500 Toulouse	05 34 31 31 60	cpva-deltour@wanadoo.fr	M. CHAUMES	Entretien second œuvre bâtiment

\* liste susceptible d'être modifiée, d'autres ACI sont agréés par les services de l'État sur le département

## LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEUR POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION

Les GEIQ regroupent des entreprises qui, pour résoudre leurs problèmes de recrutement, parient sur le potentiel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi. Ainsi les GEIQ sont des entreprises qui embauchent directement les publics ayant des difficultés d'insertion professionnelle puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations de travail concrètes.

*Pour en savoir plus, consulter les sites [www.lesgeiq-midipyrenees.fr](http://www.lesgeiq-midipyrenees.fr), [www.cnce-geiq.org](http://www.cnce-geiq.org) ou [www.avise.org](http://www.avise.org) ou [www.socialement-responsable.org](http://www.socialement-responsable.org), [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr), [www.obsar.asso.fr](http://www.obsar.asso.fr), [www.lesgeiq-midipyrenees.fr](http://www.lesgeiq-midipyrenees.fr)*

### GEIQ VERT TOULOUSAIN



#### GEIQ VERT TOULOUSAIN

8 rue Théron de Montaugé  
31200 TOULOUSE  
05 82 95 00 04

Muriel DOMINOT                      directrice, [m.dominot@geiqvert.com](mailto:m.dominot@geiqvert.com)

#### Les membres du Conseil d'Administration

Anne RIEU	présidente
Caroline BECANNE	vice-présidente
Eric CAUSSAT	secrétaire
Armand MIRANDA	trésorier
Bernard JOIGNEAUX	trésorier adjoint

**NOTRE SECTEUR D'ACTIVITE** : le secteur des espaces verts essentiellement

#### **NOS MISSIONS**

- Le recrutement de publics rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi
- la mise à disposition de personnel recruté en contrat de professionnalisation auprès d'entreprises adhérentes (une quinzaine environ)
- L'accompagnement socio professionnel
- L'accompagnement en fin de parcours vers un emploi pérenne

#### **NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION** :

Toulouse et départements limitrophes



**GEIQ BTP 31**

8 Rue Théron de Montaugé – 31 200 TOULOUSE  
Téléphone bureau – 05.34.41.44.88

Frédérique de LARQUIER – Directrice – 06.30.64.28.41  
Elise MARIE – Chargée d'affaires – 06.30.76.96.71  
Pierre MAURICE - Chargé d'affaires – 06.40.59.59.55  
Paule PARIENTE – Chargée de développement social – 06.78.48.26.59  
Véronique OGBURN – chargée de formation et de recrutement – 06.78.39.03.41  
SIHAM CHIKI – Chargée de l'administratif et RH

**NOS MISSIONS**

Le GEIQ BTP 31 est un groupement d'employeur à vocation sociale dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Il met à disposition de ses entreprises adhérentes, des salariés qui bénéficient d'un accompagnement individualisé visant la qualification professionnelle et à terme un emploi pérenne en CDI.

Le GEIQ BTP 31 compte, en 2016, 80 entreprises adhérentes et 52 salariés en parcours en alternance avec 91 % de public prioritaire, un taux de qualification de 91 % et un taux de sortie positive vers l'emploi de 72 %

**NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION :**

La Haute - Garonne



**GEIQ Propreté Toulouse**

Maison de la propreté  
21 Avenue Didier Daurat  
31400 Toulouse  
05.61.20.16.41  
[www.geiq-proprete-toulouse.fr](http://www.geiq-proprete-toulouse.fr)

**L'équipe :**

Direction : Irène DELAVEAU  
Coordinatrice : Camille CABAU  
Chargé d'alternance : Béragère DANIS

**Notre secteur d'activité :** nettoyage industriel de locaux (bureaux, résidences, magasins, hôpitaux...)

**Nos missions :**

Le GEIQ Propreté Toulouse recrute, forme, accompagne, qualifie et professionnalise des demandeurs d'emploi dans le cadre de mises à disposition en entreprise en propreté. 70% des salariés ont un emploi à l'issue de leur parcours en alternance.

**Formation qualifiante de**

- Agent de Service 2<sup>ème</sup> échelon
- Agent Machiniste classique
- Agent d'entretien et de rénovation
- Laveur de vitres
- Chef d'équipe

**30 entreprises adhérentes**

**NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION**

L'agglomération toulousaine

## LES ACTEURS INTERMÉDIAIRES DE L'EMPLOI

Les acteurs du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, les missions locales, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Cap Emploi 31) et d'autres, contribuent à la réussite de la mise en œuvre des clauses sociales.

En effet par leur mission d'accompagnement des chercheurs d'emploi, ces acteurs collaborent avec les chargés de mission clauses sociales (ou facilitateur) pour identifier, former, préparer leur public à intégrer les entreprises attributaires de marchés publics ou privés soumis aux clauses sociales.

### CAP EMPLOI



Immeuble Anthyllis  
8 rue Paul Mesplé 31 100 Toulouse  
Tel : 05.34 40.91.91 Fax : 05.34 40.91.90  
Mail : [contact@capemploi31.com](mailto:contact@capemploi31.com) site internet : [www.capemploi31.com](http://www.capemploi31.com)

**Contacts privilégiés :**  
Sophie Crabette, Directrice Adjointe  
[s.crabette@capemploi31.com](mailto:s.crabette@capemploi31.com)

Stéphane Plesniarski, Chargé de mission collectivités territoriales  
[s.plesniarski@capemploi31.com](mailto:s.plesniarski@capemploi31.com)

#### NOS MISSIONS :

Faciliter les placements des demandeurs d'emploi en situation de handicap

##### Pour la personne en situation de handicapé :

- Construire son parcours d'insertion professionnelle réaliste et son parcours de qualification, conformes aux attentes des employeurs.
- Optimiser sa recherche d'emploi

##### Pour les employeurs :

- les conseiller,
- leurs apporter un appui dans leurs recrutements (proposition de candidatures sélectionnées) et dans le suivi des embauches réalisées
- faciliter leurs démarches administratives.

#### NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION

La Haute Garonne en dehors du Comminges et du Nord de la Haute Garonne (Demandeurs d'emploi dépendant de l'Agence pour l'emploi de Saint Alban.

### GROUPE HANDI PRO CONSEIL



#### Groupe HandiPro CONSEIL

Immeuble Anthyllis  
8 rue Paul Mesplé 31 100 Toulouse  
Tel : 05.34 40.61.25 Fax : 05.34 40.91.93  
Mail : [contact@handiproconseil.fr](mailto:contact@handiproconseil.fr) site internet : [www.handiproconseil.fr](http://www.handiproconseil.fr)

Contacts privilégiés :  
Jean-Luc ABITTEBOUL, Directeur  
[contact@handiproconseil.fr](mailto:contact@handiproconseil.fr)

#### NOS MISSIONS

Cabinet Conseil Spécialisé dans l'accompagnement des employeurs pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques Ressources Humaines Travailleurs Handicapés

#### CONSEIL

- **Elaborer une convention** ou un accord pour l'emploi des personnes en situation de handicap
- Accompagner le **pilotage de la mission** handicap
- Concevoir et mettre en place d'un **plan de communication spécifique**
- Développer la sous-traitance
- **Construire un réseau de référents/ correspondants** internes handicap
- Optimiser sa **Déclaration Obligatoire** d'Emploi des Travailleurs Handicapés

#### FORMATION

- Former les salariés/ agents, les managers au recrutement, à l'intégration et au maintien dans l'emploi des Personnes en situation de handicap
- Former les salariés/agents et les managers aux **différents types de handicap** : handicaps sensoriels, psychiques, moteurs ...

#### NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION

France entière



**Comité de Bassin d'Emploi Nord 31**

117, route de Fronton 31140 AUCAMVILLE

06.62.75.38.37

cbe.nord31@orange.fr

Mme Ménat Françoise, directrice

**Nos missions :**

Le CBE Nord 31 travaille depuis plus de 15 ans sur le territoire Nord du département de la Haute Garonne. Son objectif est d'améliorer la situation de l'emploi sur ce territoire en intervenant sur différents axes : insertion, emploi, développement économique et en fédérant l'ensemble des acteurs (chefs d'entreprises, représentants des salariés, élus, responsables associatifs et structures socio économiques...).

Le CBE Nord 31 compte 9 communes adhérentes : Aucamville, Fonbeauzard, Gagnac sur Garonne, Fenouillet, St Alban, St Jory, Bruguières, Gratentour, Lespinasse.

**Notre intervention est axée au :**

- \* Domaine de l'insertion : PLIE, réseau de parrainage
- \* Domaine de l'emploi : rapprochement offres et demandes d'emploi, mise en place de bourses pour l'emploi, organisation de recrutement collectif en collaboration avec le Pôle Emploi.
- \* Domaine de l'économie et du développement des entreprises : centre ressource GPEC, convention de revitalisation, diagnostic économique par commune, soutien aux nouvelles activités, accompagnement sur l'égalité professionnelle.

Les actions du CBE Nord Haute Garonne s'articulent autour de trois thèmes :

- structuration et valorisation du territoire
- Aide à la création de nouvelles activités et de nouveaux emplois
- Amélioration de la compétitivité des entreprises

**Notre territoire d'intervention :** du nord de la ville de Toulouse (Barrière de Paris) jusqu'à Castelnau d'Estretfonds



**FACE GRAND TOULOUSE**

**Contacts privilégiés :**

Florence Heulin : 06.08.43.58.81 directrice

Philippe Duclercq : 06.65.36.41.22 référent « clauses »

Fixe : 05.34.42.07.22

E-mail : [face.grandtoulouse@fondationface.org](mailto:face.grandtoulouse@fondationface.org)

**NOS MISSIONS**

FACE Grand Toulouse est un club d'entreprises dont l'objectif est de permettre aux entreprises de combiner intérêts économiques et responsabilité sociale et sociétale avec une démarche citoyenne en agissant pour l'égalité des chances, et la prévention des discriminations dans l'emploi.

Depuis 15 ans, les domaines d'intervention de FACE Grand Toulouse se sont développés autour de 5 domaines d'activité, avec une expertise forte sur le thème de la prévention des discriminations à /et dans l'emploi et les questions RH qui s'y apparentent. La forte valeur ajoutée de FACE est de créer les liens entre le monde économique et les personnes fragilisées et de permettre de tisser des interfaces entre des acteurs du territoire de différents horizons (institutionnels, collectivités territoriales, associatifs, privés). **Les 5 domaines d'activité :**



**Entreprise :** conseil et formation sur le management « diversité » ; pré-audit label diversité et label égalité professionnelle.  
**Accompagnement aux clauses d'insertion** en lien avec TME : appui aux entreprises sur le volet RH en proposant les candidats que nous accompagnons, qui sont préparés à l'entrée dans l'entreprise et suivi.  
 Nous proposons également des **formations aux encadrants et chefs de chantier sur les clauses d'insertion ainsi qu'un module spécifique pour les tuteurs** afin de permettre une intégration réussie du salarié.

**Emploi :** parrainage de personnes en recherche d'emploi

**Education :** découverte de l'entreprise, des métiers, appui à l'orientation

**Vie quotidienne :** aider les habitants à la maîtrise énergétique, éducation budgétaire, accès aux droits

**Territoires :** ingénierie de projets multi acteurs ; collectivités, entreprises, associations

**NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION :**

Communauté urbaine Toulouse et actions ponctuelles sur le Tarn et Garonne

## MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE



Mission Locale Haute-Garonne

Siège administratif : 61, rue Pierre Cazeneuve - 31200 Toulouse

Tel. 05 62 72 49 72 – Fax. 05 61 13 17 05

site Internet : <http://www.ml31.org> - E-mail : [mlhg@ml31.org](mailto:mlhg@ml31.org)

Directeur : Jacques MEYER – E Mail : [jacques.meyer@ml31.org](mailto:jacques.meyer@ml31.org)

Nos missions de service public de l'emploi :

- **Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire** : orientation, préparation et accès à la formation et à l'emploi. Accompagnement global pour une recherche de solutions : logement, santé, mobilité, aides financières liées à un projet d'insertion...

- **Conseils et services auprès des employeurs** : aide à la définition de profil, pré-recrutement, présentation des dispositifs emplois aidés...

La Mission Locale Haute-Garonne intervient sur 70 lieux d'accueil :

6 antennes et 64 permanences. Elle couvre 587 communes (hors Toulouse).



**Antenne Nord-Est**: Aucamville

Responsable: Murielle AVRIL  
Service Emploi : Patricia DELNARD  
Tel. : 05 61 70 25 40 – fax : 05 61 70 62 10

Email : [mlhg.aucamville@ml31.org](mailto:mlhg.aucamville@ml31.org)

**Antenne Lauragais**: Labège

Responsable: Manuel VELASQUEZ  
Service Emploi : Josiane BRETTHOUS  
Tel. : 05 61 28 71 30 – fax : 05 61 28 71 38

Email : [mlhg.labège@ml31.org](mailto:mlhg.labège@ml31.org)

**Antenne Muretain-Volvestre**: Muret

Service Emploi : Marjorie POCHÉZ  
Responsable : Zahia BOUKHARI  
Tel. : 05 61 51 54 31 – fax : 05 62 23 00 99

Email : [mlhg.muret@ml31.org](mailto:mlhg.muret@ml31.org)

**Antenne Comminges**: Saint-Gaudens

Responsable Stéphan PRÉCIGOUT  
Service Emploi : Marie Agnès PERES  
Tel. : 05 61 95 00 60 – fax : 05 61 95 51 51

Email : [mlhg.st-gaudens@ml31.org](mailto:mlhg.st-gaudens@ml31.org)

**Antenne Ouest**: Colomiers

Responsable Frédéric ROLLET  
Service Emploi : Pascale COHEN  
Tel. : 05 61 78 51 16 – fax : 05 61 78 74 98

Email : [mlhg.colomiers@ml31.org](mailto:mlhg.colomiers@ml31.org)

**Antenne Nord-Ouest**: Blagnac

Responsable Cathy KOZLOWSKI  
Service Emploi : Cécile BAUX BENAIN  
Tel. : 05 61 71 02 70 – fax : 05 61 71 01 57

Email : [mlhg.blagnac@ml31.org](mailto:mlhg.blagnac@ml31.org)

## MISSION LOCALE TOULOUSE



MISSION LOCALE TOULOUSE

[www.mltoulouse.org](http://www.mltoulouse.org)

Service aux Entreprises - 32, rue de la caravelle 31500 Toulouse

0 809 400 187 – emploi@mltoulouse.org

### NOS MISSIONS

La Mission Locale Toulouse accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes Toulousains Demandeurs d'Emploi de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle.

Au travers de ses six antennes territoriales, **la Mission Locale Toulouse accueille les jeunes** proches de leur domicile. Nous proposons un accompagnement vers l'emploi, la formation mais aussi la résolution des problématiques de ressources, de santé, de mobilité, d'accès au logement et à la culture...

Au travers de notre Service aux Entreprises, **la Mission Locale Toulouse propose aux entreprises** un appui à leurs démarches de recrutement. Une équipe de 7 Chargés de relation entreprises sont à votre service pour vous accompagner sur :

#### Conseils en recrutement :

- > Etude de vos besoins
- > Informations sur les mesures d'aide à l'emploi
- > Montage administratif des contrats aidés CUI

#### Aide au recrutement :

- > Diffusion des offres d'emploi (aux partenaires) et aux candidats
- > Présélection des candidatures
- > Organisation de journée de recrutement

#### Suivi en emploi :

- > Accompagnement et suivi du nouveau salarié

### NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Toulouse



## DEVELOPPEMENT DES MARCHÉS « CLAUSE SOCIALE »

### MIDI PYRENEES ACTIVES

Midi Pyrénées Actives est un **outil de développement économique territorial**, fortement orienté vers l'**insertion** et l'**accès à l'emploi pérenne** pour les personnes en difficulté.

Sa vocation est de construire et de mettre en place des **solutions financières** pour accompagner et consolider les initiatives économiques créatrices d'emploi, d'insertion et d'utilité sociale sur le territoire.

Concrètement, ces actions de financements se réalisent à travers des **apports de fonds propres** (prêts participatifs sans garantie et au taux d'intérêt nul ou très faible) et des **apports de garanties bancaires**.

Midi Pyrénées Actives s'implique également dans l'accompagnement et le conseil financier des entreprises de l'ESS. Ces interventions sont gratuites pour les entreprises.

En 2015, MPA a engagé près de 2,2 M€ sur 60 projets d'ESS en Midi Pyrénées.

### ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE LA CROISSANCE

Le développement des marches à clauses sociales peut amener des entreprises SIAE à se mobiliser (directement ou en co/sous-traitance) sur de nouveaux marchés qui peuvent être de volumes significatifs.

Si l'impact technique et organisationnel d'une telle croissance est souvent bien anticipé, son impact financier l'est souvent moins. Ces marchés peuvent entraîner des investissements et surtout des besoins en fonds de roulement (cf. délais d'encaissement sur les marchés publics).

Les structures de l'ESS sont fréquemment fragiles financièrement (haut de bilan peu structuré) et peuvent se trouver déstabilisées par une croissance mal financée.

Le rôle de midi Pyrénées Actives est d'analyser avec la structure l'impact financier du projet, d'identifier la solution de financement, de la mettre en place et d'y participer.

Il s'agit ainsi de sécuriser la démarche sur le plan financier, tant en ce qui concerne le donneur d'ordre, que le contactant ou les co-contractants.

### CONTACT

Midi-Pyrénées Actives

32 rue de la Caravelle 31500 Toulouse

Tel : 05 62 73 16 53 - Fax : 05 62 73 10 56 – [mp-actives@mp-actives.org](mailto:mp-actives@mp-actives.org)

[www.midipyreneesactives.org](http://www.midipyreneesactives.org) Membre du réseau France Activé [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)

Midi-Pyrénées Actives 32 rue de la Caravelle 31500 Toulouse - SIRET 47960447200049

Tel : 05 62 73 16 53 - Fax : 05 62 73 10 56 – [mp-actives@mp-actives.org](mailto:mp-actives@mp-actives.org)

[www.midipyreneesactives.org](http://www.midipyreneesactives.org) Membre du réseau France Activé [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)

## PÔLE EMPLOI



### Pôle emploi

#### CONTACTS PRIVILEGIÉS

**Mme Annie BLAQUIE – Directrice Territoriale Haute Garonne**

**Direction Territoriale Haute-Garonne - Green Park- 298 allée du Lac - Bâtiment 5 - CS 77661- 31676 LABÈGE cedex- Tél. : 05 62 27 71 10 - [annie.blaque@pole-emploi.fr](mailto:annie.blaque@pole-emploi.fr)**

**M. Jean Marc LIVOTI – Directeur Adjoint Pôle emploi de Toulouse La Cépière (coordination du réseau des référents Clauses d'insertion Toulouse intra et extra muros)**

**Pôle emploi de Toulouse La Cépière - 4 chemin du Pigeonnier de la Cépière - 31100 TOULOUSE**

**Tél. : 05 62 11 93 40 06 22 47 80 00 – [jm.livoti@pole-emploi.fr](mailto:jm.livoti@pole-emploi.fr)**

#### NOS MISSIONS :

**1\*** Prospecter le marché du travail, développer une expertise sur l'évolution des emplois et des qualifications, procéder à la collecte des offres d'emploi, aider et conseiller les entreprises dans leur recrutement, assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi et participer activement à la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité professionnelle .

**2\*** Accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes, qu'elles disposent ou non d'un emploi, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, prescrire toutes actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité, favoriser leur reclassement et leur promotion professionnelle, faciliter leur mobilité géographique et professionnelle et participer aux parcours d'insertion sociale et professionnelle ;

**3\*** Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, tenir celle-ci à jour dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la présente partie et assurer à ce titre le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au chapitre VI du titre II du livre IV ;

**4\*** Assurer, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, le service de l'allocation d'assurance et, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité des allocations de solidarité , de la prime de retour à l'emploi, de la prime forfaitaire ainsi que de toute autre allocation ou aide dont l'Etat lui confierait le versement par convention

**5\*** Recueillir, traiter, diffuser et mettre à la disposition des services de l'Etat et de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi ;

**6\*** Mettre en œuvre toutes autres actions qui lui sont confiées par l'Etat, les collectivités territoriales et l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage en relation avec sa mission.

L'institution nationale agit en collaboration avec les instances territoriales intervenant dans le domaine de l'emploi, en particulier les maisons de l'emploi, ainsi qu'avec les associations nationales et les réseaux spécialisés d'accueil et d'accompagnement, par des partenariats adaptés. »

#### NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Direction territoriale de la Haute Garonne

## PLIE



toulouse  
métropole



## PLIE

Toulouse Métropole  
6 rue René Leduc- BP 35821  
31 505 Toulouse Cedex 5

### Adresse « physique » :

32 rue de la Caravelle  
Tél : 05 81 91 74 46  
[plie@toulouse-metropole.fr](mailto:plie@toulouse-metropole.fr)

**Site internet :** [plie.toulouse-metropole.fr](http://plie.toulouse-metropole.fr)

## NOS MISSIONS

- 1) Organiser des parcours individualisés à destination de personnes rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle :
  - ayant pour finalité l'accès consolidé à l'emploi durable (CDI, CDD> 6mois et suivi dans l'emploi pendant les 6 premiers mois) ou à une formation qualifiante validée
  - par un accompagnement renforcé et de proximité avec un référent unique
- 2) Développer une ingénierie financière et technique de projets visant à soutenir des actions d'insertion durable dans l'emploi sur son territoire d'intervention

## NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION :

73 communes : 37 Communauté Urbaine Toulouse Métropole + 36 Sicoval



Direction Accompagnement des Entreprises et Développement de l'Emploi  
DGA Développement Économique, Emploi et Rayonnement International

## Réseau emploi des communes

www.rec.toulouse-metropole.fr

### Aussonne

Espace social  
200, route de Merville | 31840 Aussonne  
Le matin sans rendez-vous  
L'après-midi sur rendez-vous à l'espace social.  
Contact : Christelle ANGO  
Tél : 05-62-13-48-65 | Fax : 05-61-59-53-80  
Courriel : christelle.ango@aussonne.fr

### Balma

Maison de l'emploi et de l'économie  
Centre Commercial Lasbordes  
2, Allée Paul Gauguin | 31130 Balma  
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (lundi, mardi, jeudi)  
De 9h à 12h30 (mercredi et vendredi)  
Fermée au public le mercredi et vendredi après-midi.  
Contact : Roger ATTALI  
Tél : 05-61-24-99-39 | Fax : 05-61-24-99-36  
Courriel : maison.emploi@mairie-balma.fr

### Blagnac

Maison de l'Emploi et de l'Insertion de Blagnac  
1 bis, rue des mimosas | 31700 Blagnac  
Du lundi au vendredi 9h à 12h30 et 14h à 18h.  
Fermeture à 17h les jeudis et vendredis.  
Contact : Muriel POUSSARD  
Tél. : 05-61-71-01-50 | Fax : 05-61-71-01-57  
Courriel : m.poussard@mairie-blagnac.fr

### Castelginest

Castel'Emploi  
Rue du Tour de Ronde (à côté de la mairie)  
31780 Castelginest  
Lund., mardi., jeud., vend. de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.  
Le mercredi de 9h à 12h.  
Contact : Brigitte RUIZ  
Tél. : 05-61-37-48-20  
Courriel : emploi@mairie-castelginest.fr

### CBE Nord 31

Espace emploi  
117, route de Fronton  
31140 Aucamville  
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Mercredi de 9h à 12h  
Contact : Françoise MENAT  
Tél. : 05-62-75-38-27 | Fax : 05-62-75-89-30  
Courriel : cbe.nord31@orange.fr

### Colomiers

Service Insertion et Cohésion Sociale  
6, avenue Edouard Serres  
31770 Colomiers  
Contact : Yannick SEGUIGNES  
Tél. : 05-61-31-30-30 et 05-61-31-30-32 | Fax : 05-61-15-23-34  
Courriel : emploi@mairie-colomiers.fr

### Cornebarrieu

Rélais emplois  
2, place du Languedoc  
31700 Cornebarrieu  
Contact : Cécilia BEGEAULT  
Tél. : 05 62 13 43 71 | Fax : 05 62 13 43 72  
Courriel : cecilia.begeault@mairie-cornebarrieu.fr

### Cugnaux

Maison de l'emploi / Maison de la Solidarité / CCAS  
8 bis, rue du Pré-Vicinal  
31270 Cugnaux  
Du lundi au vendredi 9h00 à 12h30/13h30 à 17h00  
Contact : Khadija ZEKRI  
Tél : 05-62-87-30-10 | Fax : 05-62-87-30-19  
Courriel : khadija.zekri@mairie-cugnaux.fr

### Dremil-Lafage

Point Information Jeunesse  
1, allée de l'Eglise  
31280 Dremil-Lafage  
Contact : Sylvie SZYMBORSKI  
Tél. 05 61 81 17 68 | Fax : 05 61 83 89 24  
Contact : pij@dremil-lafage.fr

### Launaguet

Service emploi  
Mairie de Launaguet  
95, chemin des Combes  
31140 Launaguet  
Contact : Pascale KOSTINE  
Tél. : 05-61-09-08-46  
Courriel : ccas@mairie-launaguet.fr

### L'Union

Cellule Emploi  
Mairie de L'Union  
6 bis, avenue des Pyrénées  
BP 39 | 31242 L'Union Cedex  
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 13h et de 14h30 à 17h.  
Mardi de 8h30 à 13h et de 14h30 à 19h.  
Contact : Isabelle FLOURIAC  
Tél. : 05-62-89-22-88  
Courriel : emploi@mairie-lunion.fr

### Mondonville

Espace emploi  
Mairie de Mondonville  
4, avenue de Guyenne  
31700 Mondonville  
Sur rendez-vous  
Contact : Anne-Marie Rouyre  
Tél : 05-61-06-35-90 ou 05-61-06-35-91  
Courriel : anne-marie.rouyre@mondonville.fr

### Pibrac & Brax

Espace emploi  
CCAS  
Hôtel de Ville  
Ancien chemin de Brax  
31820 Pibrac  
Contact : Laëtitia LARROQUE  
Tél. : 05-62-13-93-93  
Courriel : e.emploi@mairie-pibrac.fr

### Quint-Fonsegrives

Service social  
Hôtel de ville  
31130 Quint-Fonsegrives  
Courriel : service.social@mairie-quint-fonsegrives.fr

### Saint-Orens-de-Gameville

Maison des solidarités et du citoyen  
Ferme de Soyé | 42, avenue Augustin Laboulière  
31650 Saint-Orens-de-Gameville  
Contact : Sarah KNOCHENMUS  
Tél. : 05-61-39-54-02  
Courriel : sarah.knochenmus@mairie-saint-orens.fr

### Beauzelle

Centre social de Beauzelle  
19, rue des Rossignols | 31700 Beauzelle  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous.  
Les après-midi de 14h à 17h30 sur rendez-vous.  
Contact : Peggy QUESADA  
Tél. : 05-62-21-40-52 | Fax. : 05-62-21-40-51  
Courriel : relais.emploi@mairie-beauzelle.fr

### Seilh

Centre social de Beauzelle  
19, rue des Rossignols | 31700 Beauzelle  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous.  
Les après-midi de 14h à 17h30 sur rendez-vous.  
Contact : Peggy QUESADA  
Tél. : 05-62-21-40-52 | Fax. : 05-62-21-40-51  
Courriel : relais.emploi@mairie-beauzelle.fr

### Tournefeuille

Maison de l'Emploi  
Place Léopold Sédar Senghor  
5, rue Paul Valéry | 31170 Tournefeuille  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.  
Le mercredi de 8h30 à 12h.  
Contact : Fabrice SPITZ  
Tél. : 05-61-06-08-55 | Fax : 05-61-07-12-78  
Courriel : emploi@mairie-tournefeuille.fr

### Villeneuve-Tolosane

Maison de la solidarité  
Mairie annexé  
Place de la Canalette | 31270 Villeneuve-Tolosane  
Du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h-18h  
Contact : Charles GAULT  
Tél. : 05-62-20-77-39  
Courriel : cgault@villeneuve-tolosane.fr

### Saint-Jean

Service emploi  
Mairie de Saint-Jean  
31240 Saint-Jean  
Tél. : 05-61-37-88-35 | Fax : 05-61-35-07-25  
Courriel : valerie.torre@mairie-saintjean.fr

### Plan local pour l'insertion et l'emploi

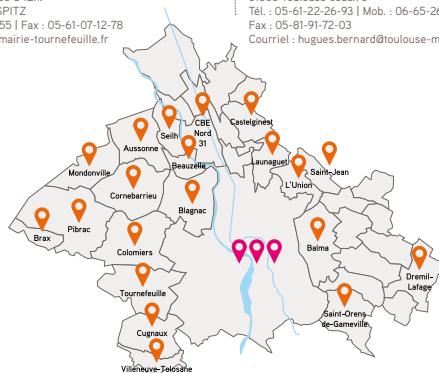
32, rue de la Caravelle | 31500 Toulouse  
Téléphone : 05-81-91-74-46 | Fax : 05-81-91-74-44  
Courriel : plie@toulouse-metropole.fr

### Toulouse Métropole Emploi

32, rue de la Caravelle | 31500 Toulouse  
Téléphone : 05-31-47-17-33 | Fax : 05-31-47-17-30  
Courriel : contact@emploi-tme.org

### Réseau emploi des communes

Direction Accompagnement des Entreprises  
et Développement de l'Emploi  
DGA Développement Économique, Emploi  
6, rue René Leduc | BP 35821  
31505 Toulouse cedex 5  
Tél. : 05-61-22-26-93 | Mob. : 06-65-26-39-03  
Fax : 05-81-91-72-03  
Courriel : hugues.bernard@toulouse-metropole.fr





## **Les Centres de Formation d'Apprentis**

POUR TROUVER LE CFA DU/DES MÉTIER (S) DE L'ENTREPRISE, VOUS POUVEZ CONSULTER LES SITES SUIVANTS

**Conseil Régional Midi-Pyrénées,**  
[www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr), [www.mcef.midipyrenees.fr](http://www.mcef.midipyrenees.fr),

**Chambre de métiers et de l'artisanat**  
de la Haute-Garonne, [www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr),

**Chambre de Commerce et de l'Industrie,**  
[www.cci-toulouse-apprentissage.com](http://www.cci-toulouse-apprentissage.com),

**Ministère de l'emploi, du travail et du dialogue social,**  
[www.travail-emploi-gouv.fr](http://www.travail-emploi-gouv.fr).

Ou se rapprocher de sa branche professionnelle, de son OPCA  
(Opérateur Paritaire Collecteur Agréé)

# Charte des marchés publics

Version du 14/10/2014

Première étape vers le travail collaboratif souhaité pour l'élaboration d'une démarche de type « Small Business Act » adaptée aux contraintes et enjeux locaux, cette charte permettra d'utiliser tous les leviers permis par la réglementation en vigueur pour favoriser l'accès des PME à la commande publique de Toulouse Métropole et de ses entités partenaires. Elle s'appuie sur les axes de la politique d'achat de la métropole, et notamment sur :

- le développement de la performance économique des achats, concrétisée par des réductions de coût, une meilleure qualité pour les utilisateurs et une maîtrise de la consommation, le choix de modalités d'allotissement les plus appropriées pour organiser et structurer la commande en fonction du besoin et du tissu économique et l'encouragement à l'innovation ;

- le développement d'une politique d'achats responsables, pérennisant la démarche d'insertion par l'activité économique, par le biais des marchés et clauses sociales et marchés réservés aux entreprises adaptées et établissement d'aide par le travail, et poursuivant l'intégration du développement durable dans les pratiques achats, aux moyens de critères environnementaux, privilégiant les circuits courts et la prise en compte du coût global ;

- la connaissance du tissu économique et l'approfondissement de la relation fournisseurs, avec la volonté de donner une bonne visibilité sur les activités, le fonctionnement et les achats programmés.

La présente charte s'appliquera aux marchés dont la collectivité est maître d'ouvrage et à ceux passés dans le cadre de projets dont elle aura confié la réalisation à un opérateur, dont les DSP.

Elle donnera lieu à une évaluation annuelle de sa mise en œuvre et de son impact effectif sur les PME ayant accès à la commande publique.

### Sommaire

- Article I Garantir la performance de l'achat
- Article II Développer l'achat durable
- Article III Encourager l'achat responsable
- Article IV Simplifier / Dématérialiser
- Article V Améliorer les conditions d'exécution des marchés
- Article VI Améliorer la relation fournisseur et la maîtrise des risques
- Article VII Soutenir l'innovation et accélérer la croissance sur les marchés de la Smart City

## Article I - Garantir la performance de l'achat

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, garantir une bonne utilisation des deniers publics autour de :

- l'application des grands principes de la Commande publique :
  - liberté d'accès à la Commande Publique,
  - égalité de traitement des candidats,
  - transparence des procédures ;
- le respect des règles de la Commande publique ;
- une fonction achats professionnalisée :
  - pilotant la performance des fournisseurs,
  - définissant des stratégies d'achats par familles, partagées avec les prescripteurs et les utilisateurs ;
  - mettant en œuvre des plans de progrès avec les fournisseurs.

### Nos engagements :

- Informer largement et le plus en amont possible sur les volumes d'achats à venir et sur les consultations à engager ainsi que sur l'allotissement retenu pour les grosses opérations.
- Pratiquer un allotissement des prestations et travaux en fonction des secteurs et métiers concernés, facilitant l'accès aux marchés des plus petites entreprises.
- Encourager, pour faciliter l'accès à la commande publique des plus petites entreprises, la présentation des candidatures sous forme de groupement, sans imposer systématiquement le groupement solidaire lorsque celui-ci n'est pas indispensable à l'exécution du marché.
- Définir avec précision les besoins spécifiques et n'exiger que des moyens adaptés à la nature, la technicité et au volume des prestations.
- Développer les capacités de négociation des acheteurs de la collectivité par une systématisation chaque fois que la réglementation le permet et une professionnalisation de la démarche.
- Sélectionner les offres les mieux disantes, y compris dans les procédures adaptées, en adaptant les critères de sélection des offres aux spécificités du marché et en veillant à ce que le critère prix ne prévale pas de façon systématique.
- Déceler les offres anormalement basses pouvant faire courir un risque aux deux parties.

## Article II - Développer l'achat durable

Dans le cadre de leur plan climat, nos collectivités se sont engagées à mettre en place une politique globale et évaluable d'achats responsables, formalisée autour de 3 axes :

- diminuer l'impact de l'activité sur l'environnement,
- faire évoluer les pratiques,
- acheter mieux.

### Nos engagements :

- Analyser les besoins en raisonnant en coût global.
- Réfléchir aux modes de consommation et si nécessaire réduire les besoins.
- Tenir compte des performances en matière de protection de l'environnement dans les conditions d'exécution des marchés ou le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Poursuivre l'intégration des préoccupations environnementales dans nos pratiques achats notamment les marchés de travaux (clauses environnementales, critères de sélection...) et développer les indicateurs nécessaires à la mesure et au suivi de la performance sur cet axe.
- Poursuivre la réduction de l'impact environnemental de nos achats (économies d'énergie, réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, réduction des emballages, réduction et valorisation des déchets).
- Privilégier les produits, les services et les projets éco-conçus et les circuits courts.
- Capter l'innovation, pas uniquement technologique, en aidant les entreprises à développer des solutions alternatives notamment en recourant aux variantes.
- S'appuyer sur la commande publique pour impulser une démarche Smart City sur quatre marchés économiques identifiés : la mobilité et les Systèmes de Transports Intelligents ; l'énergie - l'environnement et les Smart Grids ; la Silver Économie et les e-services.

## Article III - Encourager l'achat responsable

Il est de la responsabilité des acheteurs publics de contribuer à la mise en œuvre des politiques d'insertion sociale sur leur territoire et de veiller à la qualité et au respect des conditions de travail sur leurs chantiers.

### Nos engagements :

- Favoriser l'intégration dans les marchés des clauses sociales en créant du lien avec les outils de la formation, des acteurs de l'insertion et de soutien économique aux entreprises, afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées, et assurer un soutien aux entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de ces clauses.
- Favoriser l'utilisation du 14/53, en faisant de l'insertion un critère d'attribution du marché, lorsqu'il s'agit d'un marché ou d'un lot d'une certaine importance, avec le souci de faire progresser collectivement la qualité des offres fournisseurs.
- Développer le recours à des marchés réservés aux entreprises adaptées ou établissements et services d'aide par le travail afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi des personnes handicapées.
- Développer les marchés d'insertion, avec le support d'une activité technique, afin de favoriser les structures agissant en faveur de l'insertion sociale.
- Valoriser les démarches des entreprises quant à leur responsabilité sociétale sans en faire un critère d'attribution en soi dans les marchés.
- Mettre en place une méthode pour veiller au respect sur les chantiers et dans l'exécution des prestations de service des règles de sécurité et des prescriptions relatives à la lutte contre le travail illégal.

## Article IV - Simplifier / Dématérialiser

La réponse à une consultation est perçue comme une procédure complexe pour de nombreuses entreprises, en particulier les plus petites.

Les acheteurs publics doivent encourager les petites entreprises à « Oser la commande publique ».

### Nos engagements :

- Simplifier les démarches des candidats pour le dépôt de leurs candidatures et de leurs offres.
- Mettre en œuvre dès que possible le principe « Dites le nous une fois » : étendre la dématérialisation des procédures et ne pas réclamer des documents déjà fournis.
- N'exiger dans les candidatures que des renseignements sur les entreprises et des niveaux de capacité liés et proportionnés à l'objet du marché.
- Utiliser des dossiers de consultations des entreprises simplifiés pour les marchés de faible montant.
- Fournir tant que possible des cadres de mémoires techniques aux candidats.
- Encourager la simplification des démarches de soumission notamment via l'expérimentation du « marché public simplifié ».
- Mettre en place un portail fournisseur simplifiant les échanges dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable.

## Article V - Améliorer les conditions d'exécution des marchés

Les difficultés dans l'exécution et le règlement des marchés publics risquent de pénaliser les entreprises, et surtout les plus petites d'entre elles.

### Nos engagements :

- Préciser les conditions d'exécution des marchés et les contraintes qui pèsent sur leurs titulaires (par exemple sur les travaux : planning, multiplicité d'intervenants, rôle des maîtres d'œuvre et contrôleurs techniques...) pour qu'ils soient pris en compte dès l'offre.
- Adapter les clauses juridiques à la spécificité du marché et à la typologie des fournisseurs associés (pénalités plafonnées et adaptées aux risques...).
- Mettre en place des clauses incitatives et/ou primes.
- Continuer à améliorer les délais de paiement des fournisseurs, en deçà même des délais légaux, optimiser les processus de règlement en collaboration avec le comptable public pour l'aider à atteindre le même objectif pour la part qui le concerne.
- Afin de participer au soutien du besoin de financement de projets engagés pour notre compte et, à l'instar de l'État et à titre expérimental, les collectivités s'engagent à verser une avance de 30%. Cette avance sera attribuée sans constitution de garantie financière dans tous les marchés inférieurs ou égaux à 300 000 euros HT.
- Adapter les garanties financières exigées aux enjeux des marchés.
- Organiser, pour les grosses opérations, une réunion de lancement de marché avant tout démarrage.
- Assurer une évaluation efficace et transparente, qualitative et quantitative, des prestations réalisées dans le cadre des marchés.

## Article VI - Améliorer la relation fournisseur et la maîtrise des risques

### Nos engagements :

- Privilégier les approches fonctionnelles dans les cahiers des charges.
- Favoriser les propositions de variantes des fournisseurs susceptibles d'améliorer coûts et qualité et faisant appel à leur capacité d'innovation.
- Développer une politique attentive aux risques de dépendance, ouverte aux groupements d'entreprises et animée par la volonté de donner une bonne visibilité sur ses activités et son fonctionnement.
- Veiller à établir des démarches de partenariat pour que les fournisseurs puissent contribuer à l'amélioration des achats.
- Sensibiliser les agents et les fournisseurs à la nécessité d'observer un comportement respectueux des règles de l'éthique propice au développement des relations commerciales.
- Développer les rencontres avec les fournisseurs et leurs organisations professionnelles.
- Informer les fournisseurs et leurs organisations professionnelles de nos orientations en matière de stratégie d'achat.
- Développer les outils d'évaluation de la performance des fournisseurs, de nature à générer des plans de progrès et une meilleure satisfaction dans l'exécution, tout en réduisant les prises de risque dans les opérations à venir.

## Article VII - Soutenir l'innovation et accélérer la croissance sur les marchés de la Smart City

La Métropole toulousaine peut compter sur un tissu économique riche de PME et de startups développant des solutions autour des technologies numériques, des Systèmes Embarqués et des technologies issues du spatial, de l'énergie et de l'environnement.

L'achat public pourra accélérer leur développement autour d'une démarche organisée par la Ville Intelligente.

### Nos engagements :

- Mettre en place une stratégie *Smart City* fondée sur les besoins de la Ville Intelligente, les Usages d'aujourd'hui et de demain :
  - une organisation métropolitaine *Smart City*,
  - un effet levier pour la mise en œuvre de la nouvelle directive européenne adoptée le 11 février 2014 par le Parlement européen, favorisant l'innovation en matière de Marchés Publics.
- Penser la Ville de demain en recherchant au maximum de nouveaux modèles économiques, rapprochant les initiatives privées des besoins du service public.
- Se positionner comme territoire démonstrateur, catalyseur d'innovations :
  - importance des expérimentations pour vérifier l'adéquation des solutions technologiques aux besoins, tester des modèles économiques, tester des partenariats entre startups, PME et grands comptes pour des offres consolidées,
  - rapprochement entre l'Offre et la Demande pour la première commande, première référence des startups innovantes,
  - effet vitrine et démonstrateur au plan national et européen des innovations.
- Utilisation de la commande publique innovante comme véritable levier accélérateur des entreprises innovantes et de croissance :
  - ouvrir les marchés aux variantes,
  - définir des exigences techniques plutôt en termes de fonctionnalités que de technologies attendues.

## REMERCIEMENTS

À tous les acteurs, donneurs d'ordre, entreprises, salariés, acteurs de l'emploi et de l'IAE qui nous ont permis d'enrichir ce guide de témoignages de terrain.

CE GUIDE À VOCATION À ÊTRE ACTUALISÉ, VOUS POUVEZ CONSULTER SES MISES À JOUR SUR LE SITE DE TOULOUSE MÉTROPOLE EMPLOI [www.emploi-tme.fr](http://www.emploi-tme.fr)

## SITES UTILES

(liste non exhaustive)

[www.habitat-midipyrenees.org](http://www.habitat-midipyrenees.org)

Union Social pour l'Habitat.

[www.d31.ffbatiment.fr](http://www.d31.ffbatiment.fr)

Fédération du Bâtiment et des travaux public de la Haute-Garonne.

[www.midipy.ffbatiment](http://www.midipy.ffbatiment)

Fédération Française du Bâtiment Midi-Pyrénées.

[www.cress-midipyrenees.org/](http://www.cress-midipyrenees.org/)

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

[www.lrmp.lesentreprisesdinsertion.org](http://www.lrmp.lesentreprisesdinsertion.org)

Fédération des entreprises d'insertion.

[www.ville-emploi.asso.org](http://www.ville-emploi.asso.org)

Le site de l'Alliance Ville Emploi, qui fédère les réseaux des maisons de l'emploi et des PLIE. Documentation sur les clauses sociales, annuaire des chargés de mission clause sociale ou facilitateurs.

[www.patrickloquet.fr](http://www.patrickloquet.fr)

Maître de conférences en droit et consultant, site dédié aux clauses sociales dans les marchés publics (modèles de marchés, actualité, analyse...).

[www.obsar.asso.fr](http://www.obsar.asso.fr)

Le site de l'Observatoire des Achats Responsables. Guide sur les achats responsables à destination des TPE-PME, guide des bonnes pratiques sur les outils de l'insertion par l'activité économique. Le guide « Les clauses sociales dans les partenariats public-privé » publié par l'Observatoire Économique de l'Achat Public (OEAP), [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

[www.socialement-responsable.org](http://www.socialement-responsable.org)

L'annuaire des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

[www.avise.org](http://www.avise.org)

« L'Avise agit pour accroître le nombre et la performance des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), et est appui au secteur de l'insertion par l'activité économique, l'accompagnement des associations, l'accès aux financements européens, le développement de l'achat socialement responsable et celui des entreprises sociales ».

[www.handeco.org](http://www.handeco.org)

Plateforme nationale au service du travail protégé et adapté et de ses partenaires économiques, au bénéfice de l'emploi et de la formation des personnes en situation de handicap.

[www.frtp.org/midipy](http://www.frtp.org/midipy)

Le site de la Fédération Régional du Bâtiment et des Travaux Public Midi-Pyrénées.

[www.entreprisesdupaysage.org](http://www.entreprisesdupaysage.org)

Union Nationale des Entreprises du Paysage.

[www.monde-proprete.com](http://www.monde-proprete.com)

Le site du FARE Propreté et de la FEP Fédération des entreprises de propreté.

[www.proprete-services-associes.com](http://www.proprete-services-associes.com)

Le site de la fédération des entreprises de propreté, guide de la clause sociale dans les métiers de la propreté.

[www.cnei.org](http://www.cnei.org)

Le comité national des entreprises d'insertion, fédère des entrepreneurs qui ont en commun de mettre leur projet économique au service d'une finalité sociale.

[www.cnlrq.org](http://www.cnlrq.org)

Comité national de liaison des régies de quartier, le réseau des Régies de Quartiers. Il est dépositaire des labels « Régie de Quartier » et « Régie de Territoire ».

[www.anru.fr](http://www.anru.fr)

[www.fnars.org](http://www.fnars.org)

[www.medef.fr](http://www.medef.fr)

## GLOSSAIRE

**ACI** : Ateliers chantiers d'insertion.

**ADEPES** : Agence de développement et de promotion de l'économie solidaire.

**AI** : association intermédiaire : Ce sont des associations qui emploient des personnes en insertion pour effectuer des services de proximité (garde d'enfants, entretien, petits travaux, etc.) auprès de particuliers, de collectivités et d'entreprises. Et ceci sur un territoire défini par la convention signée avec l'État et pour des activités qui ne doivent pas être déjà assurées dans les conditions économiques locales par l'initiative privée ou par l'action des collectivités publiques.

**ANRU** : Agence Nationale de la Renovation Urbaine, établissement public industriel et commercial créé afin d'assurer la mise en œuvre et le financement du programme national de rénovation urbaine.

**AVE OEAP** : Alliance Ville Emploi, Observatoire économique de l'achat public.

**CCAP** : Cahier des clauses administratives particulières : c'est un document contractuel rédigé par l'acheteur dans le cadre notamment d'un marché public, dont il fait partie des pièces constitutives. Intégré au dossier de consultation des entreprises, il précise les dispositions administratives propres au marché (conditions d'exécution des prestations, de règlement, de vérification des prestations, de présentation des sous-traitants, etc.).

**CCLRQ** : Comité National de Liaison des Régies de Quartier.

**CCTP** : Cahiers des clauses techniques particulières : C'est un document contractuel qui rassemble les clauses techniques d'un marché public. Il est rédigé par l'acheteur et fait partie des pièces constitutives du marché public. Il est intégré au dossier de consultation des entreprises.

**CDPI** : contrat de développement professionnel intérimaire.

**CIPI** : contrat d'insertion professionnelle intérimaire.

**COORACE** : fédération nationale de l'économie sociale et solidaire, rassemble plus de 500 entreprises. Celles-ci constituent un réseau de professionnels militants engagés depuis plus de 25 ans au service des personnes, de leur accès aux droits communs et utilisant l'emploi comme principal moteur d'intégration sociale.

**CTT (I)** : contrat de travail temporaire d'insertion.

**DCE** : Dossier de consultation des entreprises.

**DCP** : Direction de la commande publique.

**DDT** : Direction départementale des territoires.

**DIRECCTE** : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

**EA** : Entreprise adaptée : c'est une entreprise à part entière dont la spécificité est d'employer au moins 80 % de travailleurs handicapés. Autrement dit, elle peut apparaître sous la forme d'une association investie dans le domaine du handicap ou bien sous la forme d'une société commerciale, sous la responsabilité d'un organisme gestionnaire dans lequel le travail d'une personne handicapée est pleinement pris en compte sur le plan de l'accompagnement professionnel. Les entreprises obtiennent ce statut par un agrément délivré par le Préfet de région.

**EI** : Entreprise d'insertion : C'est une société commerciale productrice de biens ou de services ayant une finalité sociale et concourant à l'insertion socio-professionnelle de personnes rencontrant des difficultés particulières, notamment des demandeurs d'emploi.

**ESAT** : Établissement et service d'aide par le travail (sigle ESAT) est un établissement médico-social de travail protégé, réservé aux personnes handicapées et visant leur réinsertion sociale et professionnelle.

**ESS** : Économie Sociale et Solidaire.

**ETT** : Entreprises de travail temporaire.

**ETTI** : Entreprises de travail temporaire d'insertion.

**FARE Propreté** : Créé en 1995 à l'initiative de la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP), financé par une contribution de toutes les entreprises de la branche professionnelle, le FARE Propreté accompagne le développement économique et social du secteur.

**FBTP** : Fédération du bâtiment et des travaux publics.

**FEI** : Fédération des Entreprises d'Insertion

**FEPCSO** : Fédération des Entreprises de Propreté du Centre et du Sud-Ouest.

**FNARS** : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale. C'est une fédération française d'organismes et d'associations proposant aux personnes en situation de grave détresse sociale un accueil, un hébergement et une aide à la réinsertion sociale.

**FRTP** : Fédération Régionale des Travaux Publics.

**GEIQ** : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification.

**GPEC** : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : c'est une gestion anticipative et préventive des ressources humaines, fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques de l'entreprise. C'est aussi une obligation de négociation triennale qui doit permettre d'éviter les restructurations brutales.

**GPV** : Grand projet de Ville.

**GRH** : Gestion des Ressources Humaines.

**MAD** : mise à disposition.

**MER** : Mise en Relation.

**ML** : Mission Locale.

**PE** : Pôle Emploi.

**PLIE** : Plans Locaux pour l'Insertion et l'emploi.

**PLV** : Politique de la Ville.

**PPP** : partenariat public privé.

**RSA** : Revenu de solidarité active.

**SEM** : Société d'économie mixte. C'est une société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publiques (à savoir l'État, une Collectivité territoriale, ou tout autre Établissement public). Cette participation majoritaire publique est plafonnée à 85 % du capital depuis la Loi du 2 janvier 2002. Au moins une personne privée doit participer au capital de la SEM, sachant qu'il peut s'agir d'une autre SEM.

**SIAE** : Structures d'insertion par l'Activité Économique, ce terme regroupe : les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les ateliers chantiers d'insertion (ACI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

**SMAT** : Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine.

**UNEP** : Union National des entreprises du Paysage.

**QPV** : QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE. Atlas des territoires des territoires concernés sur le site de la politique de la ville : [www.sig.ville.gouv.fr](http://www.sig.ville.gouv.fr)



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOULOUSE MÉTROPOLE EMPLOI



32, rue de la Caravelle  
31 500 Toulouse  
Tél. : 05 31 47 17 33  
Fax : 05 31 47 17 30  
[www.emploi-tme.org](http://www.emploi-tme.org)